

"La Couronne s'en charge" - Rémi Paul

Des accusations seront portées contre Lemieux



Alexis Kossyguine



Chou En-Lai

Pourparlers surprise Moscou-Pékin

PARIS (d'après l'AFP) — Crise ou dégel? Une rencontre imprévue entre MM. Chou En-Lai et Alexis Kossyguine à Pékin, hier, s'est tenue d'un "accord mutuel", sans que l'intempérance verbale des Chinois à l'égard de la "clique révisionniste des renégats soviétiques" en diminue pour autant. C'est la dixième fois depuis la mort de Staline que les hauts dirigeants chi-

nois et soviétiques tiennent des pourparlers et il y avait quatre ans que les chefs des deux plus grandes républiques socialistes ne s'étaient rencontrés officiellement. A Belgrade, hier, on laissait supposer une offensive diplomatique sino-soviétique auprès de Washington pour la paix au Vietnam.

On estimait hier soir dans les milieux bien informés, que cette rencontre surprise reflète probablement la gravité de la tension qui s'est développée entre la Chine et l'Union soviétique au cours de ces derniers mois.

Entre autres détails intéressants, on retient les suivants:

● La rencontre a eu lieu au moment où l'URSS annonçait que la Chine s'était rendue coupable de quelque 500 incidents le long de l'immense frontière sino-soviétique.

● Les dirigeants chinois ont accepté de recevoir M. Kossyguine à ce moment inattendu, après l'avoir publiquement humilié en avril dernier, pendant le neuvième congrès du PC chinois, en faisant savoir qu'ils n'avaient pas accepté de lui parler par téléphone alors qu'il souhaitait s'entretenir avec eux d'urgence, à la suite des sanglants incidents frontaliers.

● M. Chou En-Lai a reçu le président du conseil soviétique entouré de l'économiste Li Hsien-Nien, réputé pour son pragmatisme, mais aussi de M. Hsieh Fu-Chih, vice-premier ministre et président du comité révolutionnaire de Pékin, connu pour son "jusqu'au boutisme" et son "maoïsme inconditionnel".

Dans ce trio chinois, M. Hsieh Fu-Chih a pu n'être qu'une sorte de surveillant, tandis que les propos concrets étaient tenus par MM. Chou En-Lai et Li Hsien-Nien.

Un détail qui suscite beaucoup de commentaires reste, d'autre part, le fait que M. Kossyguine était accompagné, lui, de M. Constantin Katouchef, membre du secrétariat du comité central et chef de la délégation soviétique au dixième congrès du parti communiste roumain. Au cours de son séjour à Bucarest, en août, Katouchef, observe-t-on, avait eu plusieurs entretiens ultra-confidentiels avec le président Ceausescu.

Sans tirer de conclusions trop audacieuses, les observateurs rappellent qu'à plusieurs reprises des personnalités roumaines avaient laissé entendre que

Voir page 6: Moscou-Pékin

L'immigration au Canada était à la baisse au 1er semestre

OTTAWA (PC) — L'immigration au Canada est en baisse. Au cours du premier semestre de 1969, on a enregistré l'arrivée de 71,171 immigrants, contre 85,339 pour le premier semestre de l'année 1968.

On a surtout noté une forte baisse de l'immigration en provenance des pays de l'Europe. Les Italiens, les Hollandais, les Allemands et les Français ont été de 50 p.c. moins nombreux qu'à la même époque, l'an dernier. L'immigration de Grande-Bretagne a, elle aussi, considérablement baissé.

Pour ce qui est de l'Asie, le chiffre s'est maintenu aux environs de 10,000. Par contre, une augmentation sensible est enregistrée en ce qui concerne les divers pays d'Amérique. Le nombre des immigrants en provenance des États-Unis a passé de 6,820 au cours du premier semestre 1968, à 8,595 pour le premier semestre 1969. De la Jamaïque, des Barbades, de Trinidad et de la Guyane, les chiffres sont en hausse considérable. Ainsi, de Trinidad, le nombre des immigrants a passé de 865 à 2,559.

Parmi les 71,121 immigrants arrivés cette année, on en compte 37,951 qui sont allés grossir les rangs de la main-d'œuvre, dont 11,057 comme professionnels et techniciens et 11,254 pour l'industrie manufacturière, les travaux mécaniques et de construction.

La CEQ dénonce "l'incurie"

Faute de locaux disponibles, 115,000 élèves en congé

QUEBEC (DNC) — Le président de la corporation des enseignants du Québec (CEQ), M. Raymond Laliberté, a voulu, en quelque sorte, préparer l'opinion publique à une grève possible de 40,000 enseignants en dénonçant, hier, la non-ouverture de nombreuses écoles en raison de "l'incurie administrative" du gouvernement.

"Quand les enseignants ne sont pas en classe, on crie: 'Haro sur le boudin', mais quand ce sont les écoles qui ne sont pas ouvertes à temps pour la rentrée scolaire, le silence devient général", a dit M. Laliberté au cours d'une conférence de presse à la permanence de la centrale syndicale. Les éditeurs sont muets, les associations de parents n'élèvent pas la voix. C'est la consigne du silence.

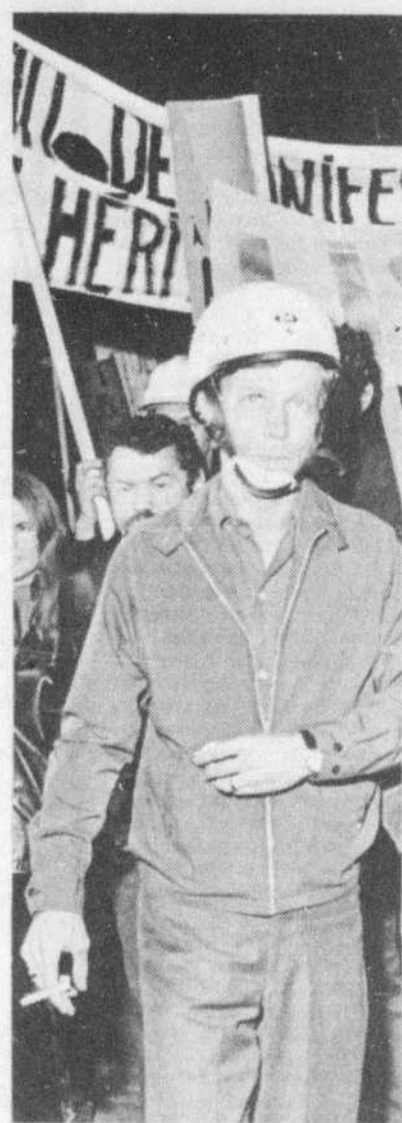
Le président de la CEQ a dit que la non-ouverture d'écoles à cause de l'absence de locaux n'est pas acceptable, et que les groupes qui ne se plaignent

pas, ou si peu, de cette situation déplorable, ne devraient pas plus le faire si les enseignants décident de faire la grève.

M. Laliberté a convenu que sa dénonciation était une "mesure préventive et la mise en place d'une constatation que la population devrait faire".

La situation est critique, a dit M. Laliberté, depuis le trois septembre, au moins 9,500 élèves pour un total de plus de 25,000 jours-élèves à l'élémentaire, et au moins 106,000 élèves pour un total d'un million de jours-élèves au secondaire, sont dispensés de cours, pour la raison qu'il n'y a pas de locaux disponibles.

"Partout dans le Québec, la rentrée scolaire s'est faite en boitant et cette fois, non pas parce que les enseignants ne voulaient pas être présents ou parce que les étudiants contestaient, mais parce que, dans la plupart des cas, la construction des écoles n'était pas terminée". Le président de la CEQ a tenu à



Raymond Lemieux

Événements désastreux, commente M. Trudeau

OTTAWA (DNC) — Commentant hier en sa qualité de simple citoyen les événements de St-Léonard, le premier ministre, M. Trudeau a déclaré qu'ils étaient désastreux et il a demandé aux autorités permanentes d'élever vigoureusement la voix contre ce genre de développement.

M. Trudeau, sans préciser de quelle façon on aurait pu empêcher ces développements dans l'immédiat, a repris les thèmes qu'il avait abordés lorsqu'il début de l'été il s'en est pris à ceux qui utilisent la violence pour faire valoir leur opinion et à ceux qui la tolèrent.

Il a de nouveau laissé entendre qu'on s'exposait à l'émergence d'une sorte de gouvernement par la populace si les autorités pertinentes — il ne les a pas nommées — ne s'élevaient contre des événements comme ceux qui se sont produits à St-Léonard.

M. Trudeau a regretté que ces incidents aient causé des dommages à certains citoyens: "Je le regrette, a-t-il dit, comme tous les citoyens sensés".

Le premier ministre a dit que le gouvernement fédéral ne pouvait intervenir d'aucune façon dans cette affaire, l'administration de la justice relevant des autorités provinciales tout aussi bien que les questions pertinentes à l'éducation.

Voir page 6: Trudeau

rappeler d'autre part que 38 associations, groupant quelque 40,000 enseignants (sur près de 70,000), détiennent des mandats de grève, et que sept ou huit de ces associations ont déjà fait parvenir les avis requis au ministère du travail, portant les dates du 15 au 22 septembre.

Toutefois, la plupart des syndicats ont confié à la direction de la centrale le soin de déterminer la date effective de la ou des grèves.

Le conseil provincial de la CEQ se réunit demain à Québec pour évaluer la situation.

Un élément fort important de cette situation est celui du cas des démissionnaires qui n'ont pas encore été réengagés. M. Laliberté a dit à cet égard que le comité paritaire "ad hoc" formé il y a deux semaines a fait bien peu de travail. Des 350 cas d'ailleurs, il en reste environ 200 à régler, et ce

Voir page 6: Éléves en congé

par Gilles Lesage

QUEBEC — Des accusations seront portées — probablement dès aujourd'hui — contre M. Raymond Lemieux, président de la Ligue d'intégration scolaire (LIS), en relation avec l'émeute de mercredi soir à Saint-Léonard.

C'est ce que le ministre de la justice, M. Rémi Paul, a lui-même révélé aux reporters hier, en fin d'après-midi, au cours d'une séance d'information sur les événements sanglants de la veille.

"La Couronne s'en charge", a dit le ministre d'un ton cinglant à l'endroit du président de la ligue qui avait organisé la "marche". Prié de préciser, M. Paul a ajouté que "la Couronne se charge de porter les accusations qui s'imposent dans les circonstances".

Il a dit que le procureur en chef de la Couronne à Montréal, Me Louis Paradis, attendait à cet égard un rapport qui lui sera soumis et par la police de Saint-Léonard et par la Sûreté du Québec; et il lui appartiendra de porter plainte par voie de sommation ou d'agir par mandat d'arrestation.

Une quarantaine de personnes ont été arrêtées durant la soirée et des accusations ont été ou seront portées contre elles par la police de Saint-Léonard.

Pourquoi n'en est-il pas de même pour les accusations (au moins deux) qui seront portées contre M. Lemieux, en vertu du code criminel et par le procureur général? "C'est que, sous un certain aspect, la Sûreté du Québec est impliquée par les agissements de Lemieux", a répliqué le ministre.

M. Paul a indiqué que M. Lemieux avait quitté les lieux avant la lecture de l'acte d'émeute par le maire Léo Ouellet.

"Pour le mieux ou pour le pire, la société verra ses droits protégés", a-t-il lancé.

"Je regrette, a ajouté le ministre d'un ton véhément, qu'il y en ait qui se réveillent aujourd'hui dans un bain qu'ils n'ont pas préparé. Une fois de plus, des agitateurs publics embrigadent des gens de bonne foi, et lorsque le feu est mis, ils se retirent, conformément à la mission qu'ils ont reçu l'ordre d'accomplir."

M. Paul devait préciser plus tard que M. Lemieux est l'un de ceux qui "chauffent certaines personnes à blanc" et qui se retirent par la suite.

Selon lui, les instigateurs des événements réalisent aujourd'hui les conséquences des gestes qu'ils ont posés. "Il aurait été plus sage qu'ils y pensent avant."

Informé que le président de la LIS devait ou avait rencontré les journalistes à Montréal, le ministre de la justice a dit: "Je souhaite que la conférence de M. Lemieux soit teintée d'un certain remords".

M. Paul a dit que des photos ont été prises et que "les mêmes figures se retrouvent dans les mêmes climats".

Ces "mêmes figures" ne se retrouveront toutefois pas dans la quarantaine de personnes arrêtées sur les lieux, a révélé le ministre.

Il a ajouté qu'il y avait des manifestants professionnels des deux côtés, des gens qui n'ont d'autre revenu que la protestation au Québec.

D'un ton irrité, il a repris: "Ce sont les mêmes qui chauffent à blanc, par la provocation et par des paroles, de pauvres innocents qui aiment à manifester une certaine activité qu'ils ne peuvent peut-être pas dépenser au travail".

Le ministre s'est dit d'accord avec la décision du maire Ouellet de lire l'acte d'émeute, et il a félicité les corps policiers qui, dit-il, ont fait preuve dans les circonstances, de beaucoup de diplomatie et de doigté.

M. Paul a déclaré que la police aurait pu empêcher, dès le début, tout acte de violence, mais il lui aurait alors fallu faire preuve d'une force répréhensible et préjudiciable au respect de la personne humaine. "Jusqu'à ce qu'une assemblée soit tumultueuse, en quoi peut-on limiter l'action des citoyens?" s'est demandé le ministre. Il ne croit pas que les événements de mercredi soir le justifient de présenter un projet de loi pour réglementer les manifestations publiques extérieures.

Il n'y a pas eu d'arrestations préventives parce qu'alors, a déclaré le ministre, "ce serait l'État policier, et il n'y en aura pas au Québec tant que je serai ministre, mais je dois voir au maintien de l'ordre et de la paix envers et contre tous".

Le ministre a donné l'assurance que M. Lemieux "sera traité avec justice et comme tout autre citoyen qui doit subir les conséquences de ses actes".

Quand on lui a fait remarquer que le président de la LIS portait un casque protecteur, M. Paul a rétorqué vivement: "Je suis porté, moi, à protéger ce que j'ai de plus faible!"

La LIS continuera sa lutte

M. Raymond Lemieux a déclaré hier que la Ligue pour l'intégration scolaire continuait de poursuivre sa lutte et que même s'il devait être incarcéré à la suite de la manifestation de mercredi ses collaborateurs étaient prêts à prendre la relève.

Voir page 6: Accusations

Les Alouettes

E. Crépeault Inc. avait renoncé à sa commission

par Jean-Claude Leclerc

Le maire de la ville d'Anjou, M. Ernest Crépeault, a qualifié hier de "fausses et fantaisistes" les affirmations faites devant la commission d'enquête sur l'administration de cette ville par un courtier d'Ottawa, M. Charles Pettit, et selon lesquelles le maire devait recevoir une commission dans la transaction des Alouettes, sans n'y avoir jamais pris part comme agent immobilier.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier avant-midi à l'hôtel Reine-Elizabeth, le maire Crépeault a expliqué que c'est lui qui avait intéressé les Alouettes à Anjou, qu'il avait alors agi comme courtier en immeubles, et qu'il avait ainsi eu droit à une commission de 5 p.c. du prix de vente de quelque deux millions de pieds carrés de terrain à \$0.50 le pied.

Mais la ville d'Anjou devenant par la suite intéressée au projet par un bail, du reste approuvé à l'époque par le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, il avait, dit-il, renoncé à toute commission concernant ces transactions.

M. Crépeault a donné copie hier de deux lettres en date du 18 août 1964, dans lesquelles la compagnie dont il est le président, Ernest Crépeault Inc., renonce au paiement de tout honoraire. En rendant publics ces deux documents, M. Crépeault a précisé qu'ils ne prove-

naient pas de son bureau, mais de Me Donald Johnston, alors avocat des Alouettes. Les deux lettres portent la mention qu'elles ont été signées en présence de "Yves Laurier, Q.C., 152 Notre-Dame St., East, Montréal".

La première est adressée en anglais au conseil d'administration du Montreal Alouettes Football Club Inc. "Nous comprenons que vous ferez l'acquisition du lot 439 (...) des propriétaires, Lerna Development Corporation et autres. En conséquence, nous désirons vous aviser que nous avons renoncé à tout droit de commission en vertu du paragraphe 9

Voir page 6: Crépeault

M. Crépeault sera candidat

M. Ernest Crépeault a déclaré hier aux journalistes, lors de sa conférence de presse à l'hôtel Reine-Elizabeth, qu'il serait candidat à la mairie lors des prochaines élections municipales, prévues pour le 2 novembre.

"Il n'a jamais été question que je ne me présente pas," a-t-il dit, ajoutant que sa décision sera officielle dans quel-

Voir page 6: Candidat

Bilan de l'émeute: 39 arrestations

par Guy Deshaies

Sans inclure Raymond Lemieux, qui s'attendait hier soir à recevoir dans les prochaines heures, soit une sommation, soit la visite de policiers munis d'un mandat d'arrestation contre lui, il y a eu 39 arrestations lors de la manifestation à Saint-Léonard.

Trois des intimés n'ont pas comparu hier: deux hommes arrêtés dans les limites de la ville de Montréal pour vols et méfaits et une femme appréhendée à Saint-Léonard et dont l'acte d'accusation n'a pas encore été complété.

Les 36 autres ont comparu dans trois cours présidées par les juges An-

dré Fabien, Maurice Rousseau et Emile Trotter. Ces trois juges avaient convenu au préalable de fixer les mêmes cautionnements et d'exiger des dépôts identiques pour les accusés n'ayant pas de dossier judiciaire et comparaisant pour la même offense. C'est-à-dire deux cautionnements de \$950 et un dépôt de \$200 pour ceux qu'on accuse d'avoir "illégalement participé à une émeute" en vertu de l'article 66 du code pénal. L'enquête a été fixée au 19 septembre pour tous les accusés qui ont du reste tous plaidé non coupable. Parmi eux 26 ont pu reprendre leur liberté moyennant deux cautionnements de \$950 ou un dépôt de \$200; 6 d'entre eux ont eu les mêmes cautionnements mais le dépôt a été fixé à \$500 car ils sont accusés en plus d'avoir participé à l'émeute, d'avoir été en possession d'arme offensive (battons, cailloux, pièces métalliques, baïonnettes); deux accusés arrêtés avant la manifestation pour possession d'armes offensives ont pu reprendre leur liberté moyennant les deux cautionnements de \$950 ou un dépôt de \$300. Enfin, deux autres devront attendre à cet après-midi avant de connaître les conditions que leur fait la cour après examen de leur dossier judiciaire. Des 37 personnes qui ont comparu hier et dont 5 seulement ont plus de 25 ans et 13 moins de 20 ans on en compte 8 dont les noms trahissent l'ascendance italienne. L'un d'entre eux, Nicola Penimpe, est étudiant à Loyola. Sept d'entre eux sont des anglophones non italiens: Paul Dorosh, Patrick McGuire, Bruce Stevenson, Daniel Flynn, John Malcolm, Dominico Pelsnick et William Sturgeon. Les 22 autres sont des francophones nantis de noms bien de chez nous. Certains d'entre eux ne sont toutefois pas de Montréal. Claude-Yves Bourdais notamment qui, selon la police, a un dossier judiciaire, est de Farnham, Claude Labrecque est aussi de Farnham, Christian Monty est de Mariville tandis qu'André Nadeau est de Saint-Hyacinthe.

Quant à la loi de l'émeute (article 69 du code pénal), une fois proclamée par un maire ou un shérif ou un juge de paix, elle signifie pour ceux qui font partie de l'émeute, 30 minutes après la proclamation de la loi, qu'ils sont passibles de l'emprisonnement à perpétuité. La participation à l'émeute (que le code définit comme un attroupement illégal), quand la loi n'est pas proclamée, est passible d'une peine maximale de 2 ans de prison.

Les inculpés ont-ils été arrêtés après le délai de 30 minutes que la loi leur accorde pour se disperser? C'est ce qui sera établi à l'enquête du 19 septembre.

Voir page 6: Arrestations

L'Arctique: le temps joue en faveur du Canada

OTTAWA (DNC) — La façon la plus simple pour le gouvernement de mettre en danger notre position relativement à la souveraineté canadienne sur les îles de l'Arctique serait de publier à ce moment-ci un vigoureux document revendiquant nos droits sur cette région.

C'est ce que le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau a expliqué aux journalistes, hier midi, en ajoutant qu'une déclaration du genre provoquerait aussi de vigoureuses contestations devant les organismes juridiques internationaux.

Il a précisé que le temps joue au contraire en faveur du Canada et que l'évolution des événements et du droit international est telle qu'il serait contraire d'indiquer de provoquer l'opinion mondiale à cet égard.

Tout en déclarant que le gouvernement n'envisage pas de faire une déclaration dans l'immédiat à ce sujet, M. Trudeau a informé les journalistes que toute cette question a pris une importance prioritaire et que le gouvernement poserait des gestes précis durant la prochaine session du parlement.

Le premier ministre a fait ces commentaires à sa sortie d'une réunion du cabinet, hier midi. Quelques minutes avant, le ministre des affaires indiennes et du nord canadien, M. Jean Chrétien avait de son côté déclaré que la question de la souveraineté sur les

Voir page 6: L'Arctique

Onze avions abattus

Riposte de Nasser: trois raids aériens

LE CAIRE (AFP) — L'état-major des forces armées de la R.A.U. a lancé, hier, une attaque aérienne sans précédent dans le conflit israélo-arabe. A trois reprises, des formations importantes de chasseurs-bombardiers "Sukhoi", escortées de "Mig-21", ont pilonné les positions israéliennes dans le Sinaï, et engagé le combat contre la chasse israélienne.

Jamais, une action aérienne d'une telle envergure n'avait été engagée par les Égyptiens depuis la guerre des six jours. Pendant ce conflit, l'aviation de la R.A.U. avait été détruite au sol dès le début des combats. Les dernières sorties des forces aériennes égyptiennes dataient de la fin juillet.

On déclare officiellement que cette série d'opérations de représailles — une toutes les trois heures — a été décidée par l'Égypte à la suite du raid israélien de mardi dans le golfe de Suez et en raison des multiples bombardements, ces derniers temps, des posi-

tions égyptiennes par l'aviation israélienne.

Il semble en fait aux observateurs que ces raids aériens égyptiens répondent à trois objectifs principaux:

Il s'agit d'abord de rendre confiance à l'opinion publique arabe et égyptienne. Le raid israélien de mardi avait été interprété par toutes les capitales arabes comme un nouveau défi israélien. La colère était grande. Tout le monde attendait une riposte du président Nasser, dont le prestige n'a jamais été aussi grand.

Ensuite, il fallait répondre à la volonté de combattre de l'armée égyptienne et notamment, des pilotes. L'opération israélienne dans le golfe de Suez avait été considérée au Caire comme un piège. L'armée s'impatientait. Pour les Égyptiens, on cherchait, semblait-il, à corriger les effets psychologiques sur l'opinion publique israélienne du raid de mardi dernier.

Enfin, on a voulu démontrer que l'ar-

Voir page 6: La riposte



Le cérémonial d'une remise de lettres de créance à Rideau Hall conserve un cachet quelque peu vieillot. Le nouvel ambassadeur (c'était hier le cas de M. Adolph W. Schmidt, nouvel ambassadeur des États-Unis au Canada) arrive à la résidence du gouverneur général en landau puis franchit la haie d'honneur qui mène à la salle de réception où se déroule, dans un protocole minutieusement réglé, la remise des documents attestant que le chef de l'exécutif américain a bien désigné M. Schmidt au poste d'ambassadeur. Le prédécesseur de M. Schmidt, l'ambassadeur H. F. Linder, a démissionné en mai. À droite, M. Roland Michener, gouverneur général, reçoit M. Schmidt. (Téléphoto CP)

Industrie et commerce

Le ministère dispose d'un budget "nettement insuffisant"

BAIE-COMEAU (PC) — Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec possède un budget nettement insuffisant, affirme la Chambre de Commerce de la province de Québec, dans un rapport soumis au congrès de l'organisme qui s'est ouvert hier après-midi, à Baie-Comeau.

Dans son rapport, la Chambre provinciale souligne que l'industrie manufacturière et le commerce constituent la plus grande source d'emplois au Québec et qu'un des facteurs importants pour favoriser leur développement est ce que l'on est convenu d'appeler "le climat" qui régit dans le milieu.

Ce climat, note le rapport, est une résultante de l'attitude de la population et des gouvernements vis-à-vis du développement industriel et commercial et les problè-

mes que pose cette expansion. Selon le document, les Chambres de Commerce, les groupes à caractère socio-économique et les gouvernements ont une grande responsabilité pour créer un climat propice à l'expansion de ces secteurs vitaux de notre économie.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce étant chargé de la promotion industrielle et commerciale du Québec et de la réalisation de nombreuses recherches économiques, et compte tenu du nombre presque effarant d'emplois qu'il faudra créer annuellement au Québec pour résorber le chômage et donner de l'emploi aux nouveaux venus sur le marché du travail, dit la Chambre de Commerce, le budget de ce ministère est nettement insuffisant.

D'autre part, la Chambre

de Commerce, après avoir noté que "le gouvernement du Québec est déjà engagé dans la recherche scientifique par l'activité de plusieurs de ses ministères, estime que le gouvernement devrait instituer un organisme qui coordonnerait toute la recherche qu'il subventionne déjà".

De plus, selon la Chambre provinciale, le gouvernement devrait: (A) dresser et rendre disponible un inventaire des travaux de recherche de base et appliquée qui se poursuivent au Québec; (B) organiser certains travaux de recherche qui pourraient, entre autres, porter sur des usages nouveaux de nos ressources naturelles ou aider notre petite industrie à devenir plus productive et compétitive; (C) subventionner la recherche dans les universités.

Enfin, dans un chapitre du rapport consacré aux transports et communications, la Chambre provinciale mentionne que la Régie des transports doit exercer un contrôle sur l'émission des permis des transporteurs publics, afin de maintenir, entre autres, la qualité et la fréquence des services de transport routier.

Quelque 650 personnes doivent participer au congrès annuel de la Chambre de Commerce de la province de Québec, qui a débuté jeudi après-midi et prendra fin samedi soir, à Baie-Comeau.

Les délégués étudieront plus de 50 recommandations majeures touchant tous les grands sujets de l'actualité québécoise, au cours du congrès annuel qui se tient cette année sous le thème "Communiquons".

Marc Leclerc

Les restrictions gouvernementales nuisent au développement de l'industrie laitière

M. Marc Leclerc, président du Conseil national de l'industrie laitière du Canada, a déclaré hier au 52e congrès annuel de cet organisme qu'il faudrait élargir le cadre des activités de la "Commission canadienne du lait" pour "inclure des mesures qui iront au-delà de l'administration des subsides et de la réduction de la production et qui verraient à augmenter la consommation" des produits laitiers.

En essayant d'établir un équilibre entre la production et la consommation, dit M. Leclerc, on a "trop fait pour limiter l'approvisionnement et trop peu pour augmenter la consommation" alors que "le contraire s'impose si notre industrie doit croître et se développer".

Le président du Conseil national de l'industrie laitière affirme qu'au cours des années "l'Etat est intervenu avec une multitude de restrictions et de règlements" dont le nombre excessif a fini par étouffer le développement de l'industrie.

M. Leclerc a notamment déclaré que "les fonds publics payés aux producteurs laitiers sous forme de subventions et qui, aujourd'hui, s'élèvent à plus de 100 millions de dollars annuellement, ont fait naître une attitude de dépendance excessive" si bien que la suppression de ces subventions et l'addition de montants équivalents aux prix des produits risqueraient de provoquer une baisse catastrophique dans la consommation.

M. Leclerc note encore que "chaque année, une plus grande portion des subventions payées aux producteurs est retenue pour rencontrer les frais de l'exportation des surplus qui sont vendus pour une fraction de leur coût. Etant donné que la production augmente toujours et que la consommation domestique continue à diminuer, ce système risque de coûter de plus en plus cher à la fois aux producteurs et aux contribuables."

"Je suis persuadé, poursuit M. Leclerc, que le contribuable canadien ne verra pas d'un bon oeil une opération aussi coûteuse qui ne s'avère profitable qu'à la population de pays étrangers. Des mesures devraient être

prises pour mettre fin immédiatement à la fausse sécurité créée par ces exportations qui ont tout l'aspect de ventes de faillite.

"Ne pourrait-on pas, demande M. Leclerc, distribuer certains de nos surplus aux pauvres de chez nous? Ne serait-il pas possible de les utiliser dans la fabrication d'autres produits alimentaires pour le marché domestique?"

Parlant des "tentatives pour ajuster la production aux demandes du marché domestique, par voie de quotas d'é-

ligibilité aux subventions", M. Leclerc note que certains fermiers, se voyant refuser un quota, y ont compensé en augmentant leur production.

Par contre, "les dix dernières années ont vu la consommation de lait, sous toutes ses formes, descendre de plus de 100 livres par personne". Les autorités en nutrition s'en inquiètent. A l'heure actuelle, parmi les 17 pays laitiers importants, le Canada se place au 11e rang en consommation individuelle de lait fluide et de crème, et en consommation de beurre et

pauvre 12e en consommation individuelle de fromage.

D'où "la nécessité d'apporter des changements majeurs à la formulation et aux objectifs de la politique laitière au Canada", conclut M. Leclerc.

Il faudrait d'abord lancer des programmes de recherche afin de déterminer "sous quelles formes et en quelle quantité les divers produits pourraient le plus efficacement être commercialisés" et quels sont les facteurs qui influencent la consommation.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS THE INSTITUTE OF CHARTERED
DE QUÉBEC ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue LaGauchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Daniel Marchand, C.A.
Henri Boivin, C.A.
Gerald Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Boivin, C.A.
159 o., rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE-1-7601
Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F.J. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A.
G. Barbeau, C.A. B. Pellerin, C.A.
J.M. Dutilleul, C.A. Y. Joyal, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
300 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4443

BENOIT, DIR, BERTRAND, PAQUETTE & CIE
Comptables Agréés
L.H. Benoit, C.A. R. Bertrand, C.A.
J.P. Dir, C.A. A. Paquette, C.A.
R. Clavier, C.A.
Édifice Le Chénier
3500 Parc Lafontaine, suite 506
Montréal, Qué.
Téléphone 327-9221

LORENZO, BÉLANGER & ASSOCIÉS
Montréal - Paris, France
Chicoutimi, Qué.

En collaboration avec:
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES
Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
Paris, France - Montréal
1980 ouest, rue Sherbrooke
937-4238

BESNER, TREMBLAY, BOURDELAIS & CIE
EDOUARD RICHARD & ASS.
Comptables Agréés
Chartered Accountants
Marcel Besner, C.A.
H. Tremblay, C.A.
René Bourdelaïs, C.A.
Edouard Richard, C.A.
Montréal
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bissin, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 3, Qué.
861-3741

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R.V. Barker, C.A. H.E. Bell, C.A.
A.M. Cameron, C.A. H.M. Carr, C.A.
L.J. Carrière, C.A. M. Denegre, C.A.
W.A. Farlinger, C.A. A.W. Gilmore, C.A.
J.B. Goss, C.A. J.P. Gosselin, C.A.
G. Gosselin, C.A. K.A. MacKenzie, C.A.
G. Keating, C.A. R. Pearl, C.A.
R. Normandeau, C.A. W.J. Smith, C.A.
S.S. Sutfill

Associés-résidents
Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean (N.B.), Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener, London,
Windsor, Port Arthur, Winnipeg,
Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria

CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luis Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine, C.A. Guy Frotier, C.A.
506 est, rue St-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florent Fredette, C.A. Guy Charette, C.A.
Roger Courtois, C.A. Martin Frotier, C.A.
Hubert Bergeron, C.A. J. Claude Racine, C.A.
Louis Belletier, C.A. Gilles Frotier, C.A.
Monica Marier, C.A. Jean-Paul Béri, C.A.
307 Place d'Armes
Tél.: 842-8621

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
30 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

DENIS, DESMARIS, NOUË MOONEY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houde, B.A., L.S.C., C.A.
Gaston Desmaris, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Desmaris, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Gérard A. Pén, C.A.
Bernard Dumas, C.A.
René Lussier, C.A.
Roger Pén, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 11 384-1430

GLENDINNING, JARRETT GOULD & CIE
Comptables Agréés
715 Carre Victoria 846-3307
Montréal, Québec, Toronto, Buffalo,
Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver

KENDALL, TRUDEL & CII
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
Bernard Lachance, C.A.
René Brousseau, C.A.
Denis Allard, C.A.
Roger Lussier, C.A.
Robert Lussier, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LACOURSE, LAMARRE & CIE.
Comptables agréés.
Louis Lacourse, C.A.
Bernard Lamarre, C.A.
2235 est, rue Sherbrooke
Montréal 24 - 323-3189

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Paul Noiseux, C.A. Roger Lyonnais, C.A.
Lionel Gascon, C.A. Pierre Bédard, L.L.C., C.A.
Jean Lussier, C.A. René Sénécal, C.A.
André Lussier, C.A. Marcel Desmaris, C.A.
Gilles Pén, C.A. Claude Dutilleul, C.A.
Serge Chénier, C.A.

215 rue St-Jacques, Montréal 849-7791

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables agréés
360 St-Jacques Suite 567
Tél.: 849-8331

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS (IGR) 1005, VALIQUETTE & DO
Avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique
307 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514-842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE
RENÉ DE COTRET & CIE
Comptables agréés
Yvon Normandin, C.A. Paul E. Mallette, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A. André Côté, C.A.
Bernard Dumas, C.A. Gilles Chagnette, C.A.
Jean J. Lévesque, C.A. Guy Lussier, C.A.
André Fournier, C.A. Jean La Cour, C.A.
René Chénier, C.A.

1440 ouest, Ste-Catherine 866-2891
Ottawa, Québec, Drummondville,
Nicolet, Trois-Rivières, St-Jérôme,
Gatineau, Chicoutimi, Hawkesbury

MCDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 2 875-5140

MERCIER, ROY, DORAY & CIE
Comptables agréés
Gaston M. Mercier, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
3300 Parc Lafontaine
Suite 404
Montréal 24 526-0828

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDÉ, OUMET & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houdé, B.A., C.A.
Guy Oumet, C.A.
50 Place Crémazie
Montréal 351 Suite 422
387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Irving Nadeau, C.A.
René Paquet, C.A.
Gilles Paquet, C.A.
E. L. McMillan, C.A.
Gilles Mercier, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

PRICE WATERHOUSE & CO.
Comptables agréés
5 Place Ville Marie 866-9701
Montréal, Québec, Toronto,
Winnipeg, Vancouver, Victoria

PROULX, D'ORSONNENS & CIE
Comptables agréés
Guy D'Orsonnens, B.A., C.A.
360 ouest, Saint-Jacques
Suite 2004
VI 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & CIE
RAYMOND CAMPBELL BELANGER
WALTON CHABOT & WILLETTS
Comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 3, Québec
Montréal, Sherbrooke, Las Vegas,
Rouyn, Toronto, London, Sarnia,
Edmonton, Vancouver, Victoria,
Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McIntosh
Main Levesque & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Courville, Edmonton,
Halifax, Moncton, London, Montréal,
New Westminster, Ottawa, Québec,
Regina, St-Jean 120, Toronto, etc.
Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave du Parc, Suite 301
Montréal 15 CR 4-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Comptables agréés
5004, St-Denis 844-2521
J.L. Bousquet, C.A. E. Gosselin, C.A.
J.G. Hébert, C.A. F. Maréchal, C.A.
K. Nakashima, C.A. J.G. St-Georges, C.

SAMSON, BÉLAI, CÔTÉ, LACROIX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Québec
Rimouski
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART ET CHABOT, FORTIER & HAWY
Comptables agréés
Édifice de la Banque Royale
Place Ville-Marie 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec,
Cgo de la Nouvelle-Écosse,
Ottawa, Toronto, Moncton, London,
Winnipeg, Regina, Saskatoon,
North Bay, Kelowna, Vancouver,
Nassau, Bahamas,
Ennis, Ohio, Grande-Bretagne
et autres pays du monde

THORNE, GUNN & CIE
Comptables agréés
Halifax, Bridgewater, Dartmouth,
Kentville, Sydney, Yarmouth, Bathurst,
Fredericton, Moncton, Saint-John,
Montréal, Brackville, Chatham,
Fort Williams, Oak, Kingston,
Kitchener, London, North Bay, Ottawa,
Pembroke, St-John's, St-John's,
Toronto, Portage la Prairie, Winnipeg,
Bassville, Saskatoon, Calgary,
Edmonton, Cambridge, Grand Falls,
Inverness, Kelowna, Vancouver,
Vernon, Victoria,
Fredericton et Nassau, (Bahamas),
Bridgetown, Barbade

2604, LA TOUR DE LA BOURSE
Montréal 115, Qué. 878-3011

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gosselin, C.A.
Fernand Bouchard, C.A.
210 e. de Crémazie - Du. 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
L.D. Viau, C.A.
H. Robin, C.A.
Armand P. Viau, C.A.
Jacques R. Chagnon, C.A.
J. Serge Gosselin, C.A.
Gérard Forget, C.A.
Claude Gosselin, C.A.
Waghu Boggs, C.A.
4926 ave Verdun Verdun
769-3871

RAQ

Suite de la page 3

langer, comptable, (qui a pré-sidé déjà une commission royale d'enquête sur la fiscalité) et de M. Otto Thur, économiste.

Aux premières audiences publiques, les administrateurs de la RAQ ont expliqué le fonctionnement de l'entremise, dans ses moindres détails.

C'est ainsi qu'on a appris que les prix des quelque 673 marques et formats de vins vendus par la Régie étaient majorés en moyenne de 93%.

D'autre part, les administrateurs de la RAQ ont souligné le fait que le monopole de l'alcool avait rapporté à l'Etat des sommes considérables (\$88-700 000 en 1967) et que la RAQ rapportait plus au gouvernement que les taxes imposées par le ministère des communications, ou même que les taxes perçues sur le tabac.

Par la suite, ces mêmes administrateurs ont vanté les mérites du monopole d'Etat dans le commerce de l'alcool: protection du public, bon service, application, respect et contrôle des lois, prix plus bas, administration efficace.

"Le monopole d'Etat, devait dire à cette occasion M. Jean-Pierre Latulippe, contrôleur de la RAQ, qui est devenu depuis directeur des finances, doit demeurer pour le plus grand bien des Québécois".

A. PLOURDE

Suite de la page 3

me unique préoccupation le renouvellement des contrats de travail, a négligé de pénétrer profondément dans la société en omettant de soutenir les oeuvres que des membres avaient eux-mêmes fondées pour défendre les intérêts de la masse des consommateurs, telles les entreprises coopératives.

C'est le vice-président de la Fédération, M. Boivin, qui remplira les devoirs attachés à la présidence, en attendant la tenue d'un congrès qui, seul peut élire les officiers.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST. LAURENT
5520 ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

Avis légaux - Avis publics

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 août 1969 à LA BANQUE TORONTO DOMINION, de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Orla Sportswear Mfg. Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal. Le 26ème jour d'août 1969, sous le numéro 2180576. Ce jour d'août 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 septembre 1969 à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED, de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à E. & L. WOOLLEN MILLS LTD., a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 8 septembre 1969 sous le numéro 2182491.

DATE: 9 septembre 1969
Canadian Factors Corporation Ltd.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE
PRENEZ AVIS que la compagnie RAFINOL PETROLEUM CORPORATION de mandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa chartre.

PREVOST, TRUDEAU, BISSAILLON & LEDUC
Procureurs de la compagnie.

AVIS
En vertu des provisions de la Loi des Compagnies du Québec, DAILY FORWARDERS (QUEBEC) LTD. donne par les présentes avis qu'elle fera application au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour l'acceptation de l'abandon de sa Charte, ainsi que sa cancellation à partir de la date à être fixée par ce dernier.
MONTREAL, le 9 septembre 1969
DAILY FORWARDERS (QUEBEC) LTD.
Jean-Marc Laflamme,
Président

SITEM REALTIES LTD.
Avis est par les présentes donné que SITEM REALTIES LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la ville de Montréal, P.Q. s'adressant au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa chartre aux dispositions de ladite Loi.
MONTREAL, le 9 septembre 1969
JOHN A. COLLINS
Le secrétaire-trésorier

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
NO. 708605
JEAN-PAUL AUCLAIR, de Boucherville, district de Montréal.

NICK KYRELLIS, autrefois des cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.
Demandeur
et
CAPRICE DELICATESSEN B.B.Q. INC., & AL.
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur NICK KYRELLIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie de bref de saisie avant jugement et déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 9 septembre 1969
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Procureur du demandeur

Ministère des Transports
Aéroport international de Montréal.
Le 9 septembre 1969
635-3202

AVIS
Prenez Avis que M. Alexander GERLE, Directeur d'École de Conduite des CIM et District de Montréal et résidant au 12034 DeParie, demande pour lui-même, pour sa femme, Dame Elizabeth Gerle, pour son fils mineur, Peter Jan Gerle, le changement de son nom de famille, GERLE pour GRANT.

ADESKY, KINGSTONE, ZERBIAS & POULIN
Procureurs de l'applicant

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
NO. 777-139
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée selon la loi, ayant son siège social à Ottawa et sa principale place d'affaires dans la Province de Québec à Ville Mont-Royal, district de Montréal.

DONALD BLIER, autrefois de Ville Brossard, district de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.
Demandeur
et
MARLOTCO (Quebec) INC., & al.
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur DONALD BLIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du Bref d'Assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 9 septembre 1969
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Procureur du demandeur

Mes REEL, BISSONNETTE VERMETTE & RYAN, suite 2104, Tour de la Bourse
Montréal 3, P.Q.
Demandeur
et
MARLOTCO (Quebec) INC., & al.
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur DONALD BLIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du Bref d'Assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 9 septembre 1969
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Procureur du demandeur

Ministère des Transports
Services de l'Air du Québec
APPEL D'OFFRES
Le Directeur régional, services de l'air, demande des soumissions pour les travaux suivants, à Québec, P.Q. INSTALLATION DE FEUX IDENTIFICATION DE LA PISTE 30, A L'AÉROPORT DE QUÉBEC, P.Q.
Des soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, seront reçues jusqu'à 1300 p.m. heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 26 septembre 1969.
Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$20 fait au nom du Receveur Général du Canada. Ce montant sera remboursé sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau des Soumissions Dépoussées de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, à l'Association des Constructeurs Saguenay Lac St-Jean Inc., 204 rue des Obriats, Chicoutimi, et à l'Association de la Construction de Québec, 675 Avenue Marguerite Bourgeoise, Québec.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. BARBEAU
Directeur régional
Services de l'Air
Ministère des Transports
Aéroport international de Montréal.
Le 9 septembre 1969
635-3202

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
NO. 708605
JEAN-PAUL AUCLAIR, de Boucherville, district de Montréal.

NICK KYRELLIS, autrefois des cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.
Demandeur
et
CAPRICE DELICATESSEN B.B.Q. INC., & AL.
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur NICK KY

Québec projette de créer une clinique médicale à St-Henri

QUÉBEC (DNC) — Le ministère de la santé projette d'aménager une clinique médicale dans le vieux quartier de Saint-Henri, à Montréal.

C'est ce qu'a révélé hier le ministre, M. Jean-Paul Cloutier, alors qu'il était interrogé par "Le Devoir" sur les allégations d'un comité de citoyens qui se plaignent notamment de ce que le futur hôpital du quartier sera reconstruit aux limites de ville Emdar plutôt qu'au centre.

Le ministre a précisé que la clinique projetée dans le vieux quartier comportera un centre de diagnostic et de premiers soins, de même que des lits d'observation. Elle sera aménagée en même temps que l'hôpital, et les deux institutions auront des liens organiques multiples.

M. Cloutier a ajouté que le ministère en est venu à la conclusion que cette solution — hôpital et clinique — serait la plus apte à répondre aux besoins de la population de tout le quartier.

Cette clinique serait la première du genre à être créée par l'Etat québécois. Le projet est en préparation en collaboration avec le Conseil des œuvres, le service de santé et le service de bien-être de la ville de Montréal.

Le ministre se propose de se rendre lui-même dans le quartier pour en discuter avec les groupements et les citoyens.

M. Cloutier conteste que le ministère ait mis de côté les représentations ou les revendications des citoyens. "Au contraire, dit-il, nous voulons y décentraliser les soins hospitaliers."

Quant au prix payé pour l'achat des terrains du futur hôpital (plus de un million), M. Cloutier s'est dit d'avis qu'il s'agit d'une bonne transaction, à moins que l'on ne réussisse à lui prouver le contraire.

Il a ajouté que le ministère avait un dossier très complet là-dessus et que l'évaluation municipale n'est pas éloignée du prix payé par la corporation de l'hôpital.

Toutes les précautions ont été prises, a-t-il dit, par des experts, et il s'agit d'une transaction raisonnable.

Selon M. Cloutier, l'hôpital projeté sera construit dans un secteur qui se développe très rapidement, et il n'est pas question de revenir sur cette décision.

Quant aux autres inconvénients soulevés par le comité de citoyens à l'encontre de l'emplacement choisi, le ministre estime qu'ils peuvent facilement être corrigés.

Écoles de métiers et régionales

Le CSE critique la politique "vague et ambiguë" du ministère

par Gilles Provost

"La politique du ministère de l'éducation concernant l'intégration du personnel enseignant de cadre aux commissions scolaires régionales est vague et ambiguë. La formation professionnelle relève de deux autorités différentes. De plus, il n'existe aucun mécanisme officiel assurant la continuité entre les niveaux de l'enseignement élémentaire-secondaire et l'enseignement collégial; la réalisation des objectifs de l'enseignement professionnel."

Ces affirmations sont tirées d'un rapport choc du conseil supérieur de l'éducation rendu public hier. Présenté au ministre de l'éducation la semaine dernière, le rapport porte sur l'intégration des écoles de métiers aux commissions scolaires régionales.

Le rapport accuse le gouvernement d'avoir mal organisé le passage du domaine de l'Etat à celui des commissions scolaires. En conséquence, il recommande la nomination de responsables de l'enseignement professionnel à tous les niveaux.

Il semble aussi, aux dires du rapport, que le personnel enseignant ait souvent fait les frais du transfert de responsabilités: ils ont perdu leur stabilité d'emploi et leurs possibilités de perfectionnement se verraient fort diminuées.

Le CSE s'attache aussi longuement aux inconvénients des normes sur le rapport maître-élèves. Il reprend à son compte les affirmations de la Mission de l'enseignement professionnel de niveau secondaire. Celle-ci déclarait que "la polyvalence pourrait être compromise dans les écoles du Québec si le gouvernement obligeait les C.S.R. à appliquer intégralement la norme qui prévoit l'engagement d'un professeur par 17 élèves."

Le financement de l'enseignement professionnel est aussi l'objet des critiques du CSE. Ce problème serait particulièrement aigu cette année si le gouvernement met à exécution son projet de soumettre ce secteur aux mêmes normes que le reste des Commissions scolaires. Il propose donc une étude sérieuse de cette question sur le plan budgétaire. Il recommande aussi la publication immédiate des normes financières pour le matériel de cours de l'enseignement professionnel.

Enfin, le mémoire préconise une meilleure information sur l'enseignement professionnel auprès de la population étudiante. On espère ainsi enrayer le drainage vers l'enseignement général et le

secteur universitaire. Cette amélioration demanderait un personnel d'orientation spécialisée.

En conclusion, après avoir insisté sur le besoin d'une plus grande planification au niveau des structures, le Conseil supérieur de l'éducation signale qu'il "est non moins préoccupé par le sort fait à l'étudiant à l'heure actuelle et par les conditions qui sont faites au développement de la relation maître-élève pendant et à la suite des changements de structure".

Avant que le président de la commission, le juge Thinel, ne remette la prochaine audience à jeudi prochain, à Québec, M. Raymond Couture, directeur du service des grèves, a expliqué aux commissaires comment, durant la dernière grève, il avait pu constater que les stocks d'alcool entreposés à Seaway Storage s'élevaient assez rapidement, en dépit d'une promesse qui lui avait été faite qu'on ne livrerait que les commandes données avant le déclenchement de la grève, le 4 décembre.

M. Couture a aussi relaté comment, après une visite à l'entrepôt de Seaway, le président de cette compagnie lui avait fait parvenir en cadeau une bouteille de scotch, qu'il s'est empressé de lui retourner.

Deux témoins qui devaient corroborer les affirmations de M. Couture ont été exemptés de se présenter devant les commissaires, mais ils seront interrogés ces jours-ci par le procureur de la commission, Me Rivard.

Au ministère du travail, M. Plourde rejoint deux anciens militants de la CSN, MM. Robert Sauvé, sous-ministre, ex-secrétaire général de la CSN dont la démission, en décembre 1966, avait causé un certain bruit, et Jean-Paul Geoffroy, anciennement conseiller technique, maintenant juge en chef du nouveau tribunal du travail.

Agé de 49 ans, M. Plourde croit que le temps est maintenant venu de "donner la place aux plus jeunes". Ses prises de position récentes lui ont certes fait des ennemis mais il refuse d'y voir la raison de sa démission.

Il y a quelques jours, à Jonquière, il avait laissé son "testament moral", selon le mot d'un journaliste, à un groupe de militants. "Le mouvement syndical, a-t-il alors déclaré, a dépassé l'époque des conquêtes; vit encore l'âge de la gloire mais, s'il ne modifie pas son orientation actuelle, il s'engagera bientôt sur la voie de la décadence. Ce sont les trois phases de vie de tout empire, et le syndicalisme n'échappe pas à cette règle immortelle".

Et il précisait: "Les années ont passé, et le mouvement syndical, en ayant com-

L'enquête sur la RAQ

Nouveaux détails sur les saisies durant les grèves

par François Barbeau

L'avant-dernière audience publique de la commission d'enquête royale sur le commerce de l'alcool au Québec s'est déroulée hier à Montréal.

Trois témoins interrogés, tous membres de la Sûreté du Québec, ont donné des détails sur les saisies effectuées durant les deux grèves de la Régie, en 64-65 et en 1968.

La première grève, a-t-on appris, a résulté en 58 poursuites devant les tribunaux, dont 52 se sont terminées par des condamnations et quatre par des acquittements. Deux plaintes ont été retirées.

Des bouteilles saisies durant cette première grève, 1,875 ne provenaient pas des magasins de la Régie. Enfin, les amendes perçues à la suite des 52 condamnations se sont chiffrees par \$8,200.

Au cours de la deuxième grève, dans le secteur dit de Montréal patrouillé par la SQ, mais qui englobe en fait près de la moitié de la province, les agents provinciaux ont effectué 351 saisies qui ont été suivies de 297 poursuites et de 167 condamnations. Plus de 37,000 bouteilles d'alcool ont été confisquées, et un total de \$31,025 d'amendes ont été imposées à la suite des condamnations.

Il ressort du témoignage des inspecteurs de la SQ que les équipes affectées à l'application de la loi sur les alcools au Québec sont nettement insuffisantes. Un des témoins a d'ailleurs déploré le manque de collaboration entre les inspecteurs de la RAQ et les agents de la Sûreté du Québec affectés à l'application de ces lois.

Le ministre a dit en outre que le projet reconnaît: ● Le droit de la personne ou de la famille qui présente une demande de recevoir toute l'information dont elle a besoin; ● Le droit à la révision et à l'appel pour tout requérant ou bénéficiaire qui pourrait se croire injustement traité; ● Le droit d'égalité de tous devant la loi; ● Le droit au respect du caractère confidentiel des renseignements obtenus au terme de cette loi.

M. Cloutier a insisté sur le fait que le projet de loi-cadre est associé de très près à des mesures de prévention et de réadaptation sociale, dans le but de permettre aux assistés sociaux de retourner à une vie normale.

Soutenant que le "bill" reflète une conception moderne et renouvelée de l'assistance, le ministre a dit que l'aide répondra plus adéquatement à la variété des besoins sociaux, mais il n'a pas donné de chiffres précis sur les tables de prestations ou d'allocation.

Le ministre a dit aussi que le projet de règlements ne revêt qu'un caractère provisoire et non définitif.

Un prédecesseur de M. Cloutier au ministère, M. Emilien Lafrance, député libéral de Richmond, a déploré amèrement le retard du gouvernement à reviser les lois d'aide sociale.

"Moi, a-t-il lancé, je pense que le gouvernement actuel est grandement responsable des actes de violence que nous connaissons à l'heure actuelle dans le Québec. A Saint-Léonard, c'est le gouvernement qui laisse pourrir les problèmes. On a menacé de faire des marches sur Québec également."

Les indigents ont menacé de le faire. Est-ce que le gouvernement attend cela? Moi, je crains fort, que ce projet de loi ne soit pas mis en ap-

D'autre part, le juge Thinel a révélé que lui-même et ses collègues se pencheraient avec beaucoup d'attention sur les raisons qui ont poussé la RAQ, après la fin de la grève, à détruire une importante quantité de vin, prétendument impropre à la consommation.

La prochaine et dernière

audience sera consacrée à la déposition d'un mémoire du Jeune barreau de Québec et aux déclarations de témoins sur l'importante saisie d'alcool effectuée à ville Vanier, le 8 novembre 1968.

C'est dix jours après cette saisie que la commission royale d'enquête sur le com-

merce de l'alcool au Québec était formée.

Présidée par le juge Lucien Thinel de la Cour provinciale, la commission, qui a tenu plusieurs audiences publiques à Montréal et une à Québec depuis le 28 janvier 1969, se compose de M. Marcel Bé-

Suite à la page 2

Assistance sociale

M. Cloutier explique le projet de loi-cadre

QUÉBEC (DNC) — Le projet de loi de l'aide sociale (bill 26) affirme le droit à l'aide sociale pour toute personne privée de ses moyens de subsistance, et ce quelle que soit la cause du besoin.

C'est ce qu'a souligné le ministre de la famille et du bien-être social, M. Jean-Paul Cloutier, hier, au moment où la commission parlementaire de ce ministre entreprenait l'étude du projet de loi et de ses règlements.

Jusqu'ici, quatre organisations seulement ont demandé à comparaître, soit jeudi prochain.

Le ministre a dit en outre que le projet reconnaît:

● Le droit de la personne ou de la famille qui présente une demande de recevoir toute l'information dont elle a besoin; ● Le droit à la révision et à l'appel pour tout requérant ou bénéficiaire qui pourrait se croire injustement traité; ● Le droit d'égalité de tous devant la loi; ● Le droit au respect du caractère confidentiel des renseignements obtenus au terme de cette loi.

M. Cloutier a insisté sur le fait que le projet de loi-cadre est associé de très près à des mesures de prévention et de réadaptation sociale, dans le but de permettre aux assistés sociaux de retourner à une vie normale.

Soutenant que le "bill" reflète une conception moderne et renouvelée de l'assistance, le ministre a dit que l'aide répondra plus adéquatement à la variété des besoins sociaux, mais il n'a pas donné de chiffres précis sur les tables de prestations ou d'allocation.

Le ministre a dit aussi que le projet de règlements ne revêt qu'un caractère provisoire et non définitif.

Un prédecesseur de M. Cloutier au ministère, M. Emilien Lafrance, député libéral de Richmond, a déploré amèrement le retard du gouvernement à reviser les lois d'aide sociale.

"Moi, a-t-il lancé, je pense que le gouvernement actuel est grandement responsable des actes de violence que nous connaissons à l'heure actuelle dans le Québec. A Saint-Léonard, c'est le gouvernement qui laisse pourrir les problèmes. On a menacé de faire des marches sur Québec également."

Les indigents ont menacé de le faire. Est-ce que le gouvernement attend cela? Moi, je crains fort, que ce projet de loi ne soit pas mis en ap-

PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Shetbrooke

Exposé au nord et à l'ouest
Magnifique appartement de 6 pièces
MODELE "R"
2,024 p.c.

- * trois chambres à coucher
- * trois salles de bain et 1/2
- * vivoir 18' x 20'
- * salle à manger 18' x 16'
- * loggia 20' x 6'
- * cuisine complètement équipée
- * lessiveuse et sècheuse
- * entrée de service
- * air-climatisé

A partir de \$540 par mois

Appartements modèles ouverts aux visiteurs

Sur semaine: de 10 à 17h.
Sam. & Dim.: de 13 à 17h.

COMPOSEZ 937-9511

REDBROOKE
EXTATES LTD

TESTS OBJECTIFS

pour l'éducateur à l'élémentaire

à la recherche d'examens de contrôle dans l'esprit du renouveau pédagogique.

Une aide précieuse à la portée de l'enfant

Demande de documentation:

Nom:

Adresse:

Les éditions éducatives de Lasalle Inc.

C.P. 206, Dorion, Vaudreuil, Qué.
Téléphone: 453-9286

UNIVERSITÉ MCGILL

Centre d'éducation permanente

COURS D'ALLEMAND

Pour apprendre la langue:
Cours intensifs pour débutants (100 heures)
Lundi et mercredi à 18 heures.
Mardi et jeudi à 18 heures.
Mercredi et vendredi à 19 heures.
Cours réguliers pour débutants (50 heures)
Lundi à 18 heures Mardi à 18 heures
Jeudi à 19 heures

Pour améliorer ses connaissances:
Cours intermédiaire: Cours avancé:
Mercredi à 18 heures. Jeudi à 18 heures

Pour obtenir un Certificat de Compétence:
Cours final: donné en 1970-71.

Centre d'éducation permanente,
Université McGill,
Montréal 110

Veuillez, s'il vous plaît, m'envoyer la brochure de la section des langues.
Lettres moulees, S.V.P.

Nom:

Adresse:

■ aujourd'hui

A 12h30, au salon "Le Vieux Montréal" de la Maison du commerce, 1080, côte du Beaver Hall, déjeuner-conférence de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise au Canada. Le conférencier sera M. Robert Letendre, sous-ministre de l'Industrie et du commerce du Québec.

A 14h30, aux Cèdres, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Paul Beaudry, est invité à une démonstration de machines lourdes de Go-Tract Systems Ltd.

"La Chine en Asie et dans le monde" est le thème du congrès annuel de relations internationales qui tient ses assises au lac Beauport jusqu'au 14 septembre.

Pour éviter les ennuis de l'hiver
Dès cet automne
Faites installer les
GOUTTIÈRES
"PRIMEAU"
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Estimation gratuite
*MONTRÉAL 322-4160
*QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR

COMMENT DIFFUSER LA CULTURE

par PHILIPPE SAUVAGEAU

UN ESSAI COMPARÉ ET FORT DOCUMENTÉ SUR LA SITUATION CULTURELLE DU QUÉBEC, DE LA FRANCE, DE LA SCANDINAVIE ET DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE.

En vente partout à \$2.50 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc., 1130 est, de la Gauchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600

ÉDITIONS DU JOUR

Dans les librairies et chez les éditeurs
1851 ST. DENIS MONTRÉAL
VIE-2238

La réforme de la sécurité sociale et le revenu minimum vital

Le bureau de recherche de l'Opposition officielle aux Communes vient de publier une étude où il propose une réforme profonde de la sécurité sociale. La formule préconisée est basée sur la notion de revenu minimum annuel garanti, sans toutefois aller jusque là. Elle est assez voisine du programme d'assistance sociale proposé aux Etats-Unis par le président Nixon le mois dernier.

Il s'agirait de remplacer certains éléments de la sécurité sociale actuelle par une allocation de base accordée aux familles et aux citoyens qui n'ont pas de revenu ou dont le revenu est inférieur au minimum vital. Cette allocation serait une incitation au travail, car elle décroîtrait moins vite que n'augmenteraient les gains de l'assistance, de sorte qu'elle serait maintenue en partie jusqu'à ce que le revenu atteigne et même dépasse légèrement le minimum vital.

Cette méthode permettrait d'éviter deux écueils que comporte un système de revenu minimum garanti. Si la lutte contre la pauvreté exige qu'une famille de quatre personnes ait un revenu minimum annuel de \$3.500 et que l'Etat verse cette allocation au complet aux familles sans revenu, le chef de famille n'est pas incité à travailler. De même, si le revenu que gagne l'assisté est déduit à 100% de l'allocation, ce n'est pas un encouragement à travailler et cela risque même d'inciter à cacher des gains occasionnels.

Dans le projet présenté, l'allocation de base serait de \$2.030 par année pour la famille de quatre personnes qui n'a aucun revenu; l'allocation demeure entière jusqu'à un revenu gagné de \$600, ce qui permet alors un revenu global de \$2.630; ensuite l'allocation diminue graduellement avec le revenu gagné, de telle sorte que le revenu global augmente jusqu'au minimum vital et même au-delà avant que l'allocation cesse complètement; ainsi, avec un revenu gagné de \$3.800, il y aurait une allocation de \$190, et ce n'est qu'au niveau d'un revenu gagné de \$4.000 que l'allocation serait supprimée en entier.

Notons que le barème d'allocation proposé par le bureau de recherche de l'opposition est plus généreux que le programme soumis par le président Nixon; car le programme proposé aux Etats-Unis comporte une allocation de base de \$1.600 par année, avec un revenu gagné qui peut atteindre \$720 avant que l'allocation commence à diminuer. Il y a toutefois une différence majeure; c'est qu'aux Etats-Unis il s'agit d'un programme officiel du gouvernement, tandis que le bureau de recherche de l'opposition n'engage ni le parti conservateur fédéral, ni son chef, ni le caucus du parti aux Communes; et encore moins le gouvernement. C'est un document de travail où

l'on peut jongler plus généreusement avec les chiffres.

Cette façon d'envisager la lutte contre la pauvreté est fort intéressante, car elle part d'une vue d'ensemble du problème; au lieu d'allocations diverses pour des fins précises, qui peuvent n'apporter aucun soulagement à certains pauvres, l'assistance atteint tous ceux qui en ont besoin. On peut dire cependant que ce n'est pas un remède complet, puisque l'allocation de base demeure bien au-dessous du revenu minimum vital. Il faudrait donc compléter cette assistance par d'autres mesures dans de nombreux cas, mais c'est un compromis qui a l'avantage de ne pas encourager l'oisiveté et d'inciter les pauvres à s'aider eux-mêmes.

Un tel programme correspond à ce qu'on appelle l'impôt négatif.

Dans notre régime fiscal actuel, un salarié qui gagne juste le montant de son revenu exempté ne paie aucun impôt. Mais la situation est exactement la même, si le revenu est réduit à zéro. La situation d'une famille qui n'a aucun revenu n'est cependant pas la même que celle d'une famille qui a un revenu égal à l'exemption de base.

La notion d'impôt négatif implique le paiement par l'Etat d'une indemnité au contribuable qui gagne moins que l'exemption de base. D'autre part, cette allocation, qui diminue graduellement à mesure qu'augmente le revenu du contribuable, fait place à un impôt lorsque le revenu est assez élevé. Dans le plan proposé, l'allocation cesse avec le revenu de \$4.000 (dans le cas d'une famille de quatre personnes) et ce n'est qu'à partir de ce chiffre qu'un impôt serait prélevé; ce qui suppose que l'exemption de base de l'impôt serait supérieure au revenu minimum vital. Tel n'est pas le cas dans le moment.

Les auteurs de ce projet ont étudié aussi son financement. Les calculs effectués demeurent approximatifs, mais on estime que la perte d'impôt par suite du relèvement de l'exemption serait de \$41 millions tandis que le coût direct des allocations serait d'environ \$1.596 millions; soit un total de \$1.637 millions.

Pour faire face à cette dépense, on disposerait de sommes qui sont payées dans le moment pour diverses formes de sécurité sociale que remplaceraient les allocations proposées. En prenant les allocations familiales, les allocations aux étudiants, et en plaçant l'assurance-chômage sur une base de rentabilité, une somme d'environ \$750 millions serait disponible. On enlèverait de même une partie des dépenses affectées aux pensions de la sécurité de la vieillesse, et le programme proposé serait financé sans coût additionnel.

Les explications que le document donne à ce sujet sont plutôt sommaires et exige-

raient plus de nuances. Dans le cas des allocations familiales, même si une famille a un revenu plus élevé que le minimum vital, cela ne signifie pas qu'elle vit dans l'aisance, et qu'on peut supprimer ces allocations. Il faudrait une étude plus poussée; on ne semble pas avoir tenu compte, notamment, de la théorie selon laquelle les allocations familiales devraient être sensiblement plus élevées à partir du troisième enfant.

Pour ce qui est de la sécurité de la vieillesse, il va de soi que les vieillards riches n'ont pas besoin de cette pension, et que le fisc n'en recouvre pas la totalité. Mais il ne faudrait pas supprimer cette pension aux vieillards qui ont un peu plus que le minimum vital. On doit pouvoir aider les plus pauvres sans ramener des milliers d'économiquement faibles au seuil de la pauvreté. Les auteurs du document reconnaissent qu'il vaudrait mieux maintenir cette pension, avec un bon supplément au-dessus du minimum vital, tout en lui enlevant son caractère universel.

Ce programme tel que présenté comporte un défaut très grave dans le contexte canadien. Ses auteurs jugent que le gouvernement fédéral devrait assumer un tel programme et assurer ainsi une base nationale d'assistance, tandis que les provinces pourraient y ajouter des programmes complémentaires pour diverses catégories de nécessiteux, par exemple les gens qui ne peuvent travailler pour raisons de santé, et d'autres cas qui auraient besoin d'une aide additionnelle.

L'on peut difficilement prévoir quelle attitude les provinces anglaises adopteraient devant une telle réforme de la sécurité sociale. Mais il est évident que le Québec ne pourrait pas l'accepter. Dans une série de documents de travail préparés par un comité de fonctionnaires du Québec pour la conférence constitutionnelle, à l'été 1968, on formule la proposition suivante en vue d'un nouveau partage des pouvoirs législatifs: "La sécurité sociale, y compris toutes les allocations sociales, les pensions de vieillesse, les allocations familiales, la santé et les hôpitaux, le placement et la formation de la main-d'œuvre devraient être attribués exclusivement aux Etats".

Le Québec a réitéré cette exigence à toutes les conférences constitutionnelles. Notre province juge essentiel que les Etats de la fédération canadienne aient la responsabilité exclusive sur toute la sécurité sociale. Si le parti conservateur fédéral prenait à son compte une politique centralisatrice comme celle que recommandait son bureau de recherche, il n'améliorerait sûrement pas ses chances dans le Québec.

Paul SAURIOL

Une guerre sino-soviétique?

par François Honti

PARIS (Le monde diplomatique) — Si l'on en juge d'après l'état actuel des relations sino-soviétiques, c'est l'aggravation incessante de la tension entre Moscou et Pékin qui constitue aujourd'hui la menace la plus inquiétante pour la paix du monde.

Deux puissances se font face en Extrême-Orient et en Asie centrale avec une hostilité et une hargne croissantes; dans les deux pays on observe une campagne de propagande intérieure orientée dans le sens d'une préparation psychologique à une guerre éventuelle. Les échauffourées se succèdent à la frontière sans qu'un règlement soit en vue.

La conférence qui a eu lieu à Khabarovsk entre délégués soviétiques et chinois n'a guère amélioré la situation; l'incident qui a éclaté le 13 août au Sinkiang l'a bien montré. C'est que les pourparlers de Khabarovsk n'avaient pour objectif que de régler la navigation sur les fleuves frontaliers de la Sibérie et lorsque les Chinois ont essayé d'élargir le sujet de la discussion en posant la question du tracé de la frontière, la délégation soviétique s'y est aussitôt opposée, sur quoi les délégués chinois ont quitté la salle. Le lendemain les négociations ont repris, et un accord limité aux problèmes de navigation a pu être finalement conclu. Mais après comme avant l'atmosphère reste tendue, car les problèmes qui déterminent les rapports entre la Chine populaire et l'Union soviétique sont beaucoup plus graves que ceux d'ordre technique touchant à la navigation des fleuves frontaliers.

La cause profonde du conflit qui oppose les deux pays l'un à l'autre est de nature territoriale et démographique: les vastes régions de la Sibérie, peu habitées et dont certaines faisaient autrefois partie du domaine chinois, se trouvent dans le voisinage immédiat d'une Chine surpeuplée qui ne cache pas qu'elle estimerait une révision de la frontière comme une mesure de justice.

Dans son rapport présenté au neuvième congrès du parti communiste chinois, M. Lin Biao, vice-président de la République populaire de Chine et successeur désigné du président Mao Tse-tung, a ouvertement dénoncé les traités inégaux sur les frontières sino-soviétiques comme iniques et

a cité une déclaration adressée le 27 septembre 1920 au gouvernement chinois par le gouvernement de la République socialiste fédérative soviétique de Russie et dans laquelle celui-ci proclamait nuls et non avenue tous les traités conclus par les anciens gouvernements russes et renonçait à tous les territoires attachés à la Chine. M. Lin Biao a rappelé en même temps que lors des pourparlers sino-soviétiques de 1964 sur la question "des frontières le gouvernement soviétique refusa d'admettre que les traités concernant les frontières entre les deux pays étaient des traités inégaux et voulut faire reconnaître par la Chine les territoires qu'il avait occupés. Mais il accusa aussi les Soviétiques de "compromettre le statu quo".

Il semble que la position des deux parties reste la même qu'en 1964, lorsque les négociations sur les frontières furent rompues. Les Chinois soulèveront alors d'importants problèmes à propos des frontières, déclarant qu'ils souhaitent les régler pacifiquement par des négociations; en attendant ils accepteraient le maintien du statu quo. Du côté soviétique on estimait qu'il y avait lieu de préciser les frontières sur certains points douteux, mais on niait qu'il pouvait y avoir des questions de frontière litigieuses entre la Chine et l'U.R.S.S. Les deux points de vue sont apparus inconciliables, et la conférence se termina sans résultat.

La fréquence des incidents de frontière n'est pas due seulement à l'hostilité que l'on peut constater entre les deux pays, mais au fait qu'une bonne partie de la frontière n'a jamais été délimitée de façon précise, notamment au Sinkiang. Cette frontière, de plusieurs milliers de kilomètres, passe par des régions montagneuses peu habitées et très difficiles à contrôler. La population autochtone y est composée surtout d'Ouzbeks et de Kazakhs, que l'on retrouve également au Kazakhstan, en Union soviétique. Pour raffermir sa domination sur cette province, le gouvernement de Pékin s'est efforcé de sédentariser les tribus semi-nomades et d'y installer des Chinois. Cette politique s'est heurtée à certaines résistances et a provoqué à partir de 1960 un mouvement d'exode vers l'Union soviétique que l'on attribue du côté

chinois à des manœuvres soviétiques. La vérité est qu'après le traité d'Ili (1881), qui avait consacré la cession d'une partie du Sinkiang à la Russie, celle-ci avait à certains moments étendu son influence au Sinkiang chinois; il en était ainsi notamment avant la deuxième guerre mondiale, et l'U.R.S.S. semble n'y avoir renoncé qu'à contre-cœur après la proclamation de la République populaire de Chine.

Mais le litige territorial n'explique pas à lui seul le conflit actuel et sa virulence. L'histoire enseigne que les problèmes de frontière s'enveniment généralement lorsqu'il y a une atmosphère d'animosité existant entre deux pays et s'ajoutent à des tensions politiques, économiques ou sociales. Cette fois-ci la cause directe du conflit se trouvait dans l'incompatibilité entre certaines conceptions du Kremlin et les ambitions de Pékin: les Soviétiques entendent s'arroger un rôle dirigeant dans le camp socialiste, tandis que les Chinois prétendent jouir de l'égalité effective — et non seulement verbale — avec l'U.R.S.S., en tant que grande puissance souveraine. C'est donc essentiellement une rivalité de puissance qui a conduit à la rupture lorsque la Chine populaire a signifié à l'Union soviétique son intention d'acquiescer dans les plus brefs délais un armement nucléaire sans accepter le contrôle que le gouvernement soviétique voulait lui imposer en contre-partie de son aide technique et scientifique.

Des divergences idéologiques imputables aux différences de structures sociales et économiques sont tout naturellement venues se greffer sur ces conflits nationaux.

L'IMPORTANCE des intérêts en jeu et le ton véhément de polémique des deux côtés de la frontière peuvent faire redouter le pire à plus ou moins longue échéance. Dans le stade actuel des relations internationales cette éventualité doit être d'autant moins exclue que les dirigeants de Moscou ne semblent pas se faire beaucoup d'illusion sur la cohésion idéologique du monde communiste; leur comportement permet de penser qu'ils considèrent aujourd'hui que l'unité des pays socialistes sous l'égide soviétique est une affaire de force et de domination plutôt que d'idéologie.

bloc-notes

Après la manifestation de St-Léonard

Malgré l'interdiction du chef de la police locale, la Ligue pour l'intégration scolaire de M. Raymond Lemieux a donc tenu sa manifestation, mercredi soir, à Saint-Léonard. On a pu lire dans les journaux d'hier le récit des bagarres auxquelles elle a donné lieu, le bilan des dégâts qu'elle a causés et tous les autres incidents déplorables dont elle a été l'occasion.

C'est un lendemain assez triste et qui doit nous inciter à la réflexion.

Tout d'abord, on doit se demander si M. Lemieux était justifié de maintenir le rendez-vous qui lui avait donné à ses partisans une fois qu'il a été averti solennellement d'avoir à contremander son défilé. Avait-il le droit de passer outre à cette interdiction?

Certains disent que oui en impliquant que le droit à la manifestation est, de sa nature, absolu et illimité. Aucune autorité s'en soucie, ne saurait l'abolir sans nier du même coup la démocratie. C'est une position absolument intenable. Le droit à la manifestation ne peut pas être plus absolu que le droit d'expression dont il est un corollaire. Si on ne peut dire d'importance qu'en public, on ne peut certainement pas davantage manifester n'importe comment, ni n'importe quand. C'est un droit qui doit être certainement réglementé. L'autorité ne peut laisser s'organiser des manifestations lorsqu'elle a de bonnes et sérieuses raisons de craindre qu'elles débouchent sur la violence ou qu'elles mettront des vies en danger.

Par contre, s'il tombe sous le sens que ce droit ne peut être absolu et illimité, il est beaucoup plus difficile de s'entendre sur la façon de le contrôler. Ce contrôle, en particulier, devrait-il être laissé à la

seule discrétion d'un chef de police? Parmi ceux qui sont prêts à absoudre M. Lemieux de son geste, il en est plusieurs qui prétendent justement qu'il n'avait pas à tenir compte d'une décision prise ainsi par un seul homme, surtout par un homme qui n'a été élu par personne et donc ne représente personne.

Il y a sûrement quelque chose à retenir dans ce raisonnement et il serait bon qu'on reconsidère toute cette procédure dans l'avenir le plus immédiat possible. On pourrait peut-être songer à confier cette responsabilité plutôt au maire ou aux comités exécutifs, là où il y en a. Mais, même alors, il serait dans l'ordre que la décision ne soit prise qu'après consultation du chef de police, car c'est la police qui a la responsabilité concrète du maintien de l'ordre et de la protection de la propriété.

Ce sera, de toute façon, un point qui pourra être discuté devant les tribunaux si, comme la chose semblait probable, hier, des poursuites sont prises en justice contre M. Lemieux pour avoir défié l'ordre du chef Langlois.

L'ordre aurait-il pu être maintenu?

D'autre part, et de façon plus concrète, on peut se demander si la police de Saint-Léonard a vraiment pris les moyens voulus, une fois sa décision prise, pour s'assurer que la manifestation n'aurait pas lieu. D'après les journaux, les policiers qui ont tenté d'empêcher les manifestants d'engager le défilé, n'étaient pas assez nombreux pour y parvenir. Ils ne pouvaient faire autrement que d'être débordés comme ils l'ont été. Surtout que la Sûreté du Québec s'était visiblement réservée un autre rôle.

Mais cela change-t-il vraiment quelque chose à la situation? Pas tellement, estimons-nous. On peut soutenir, en effet, que cette présence même plus symbolique qu'efficace de la police locale au point de départ du défilé constituait une confirmation nette et sans équivoque de l'interdiction de manifester. Ceux qui s'apprétaient à manifester

quand même se faisaient rappeler éloquentement qu'ils le faisaient contre le gré même des forces de l'ordre.

Par contre, celles-ci, par la suite, ont-elles été absolument sans reproche? Puisqu'elles étaient sur les lieux elles se devaient notamment, d'empêcher les affrontements entre manifestants et contre-manifestants ou d'y mettre fin le plus rapidement. Il nous semble que, sur ce point, le dossier policier n'a pas été trop bon. On a laissé les bagarres se prolonger avant d'intervenir.

Il y avait apparemment manque de coordination entre les policiers. Du moins, des journalistes ont signalé que les signaux étaient visiblement mêlés, à l'occasion, et que l'on ne donnait pas toujours l'impression de savoir qui devait intervenir à tel ou tel endroit.

Ces faiblesses étaient probablement inévitables. D'autre part, il serait inconvenant de les souligner outre mesure. Car les policiers que nous avons vus personnellement à l'oeuvre se sont dans l'ensemble, bien conduits. Ils contrôlaient le mouvement des foules avec fermeté mais sans brutalité excessive.

Qu'aura donné la manifestation?

Il est aussi un autre point sur lequel il convient maintenant de s'interroger. Qu'aura donné cette manifestation pour la cause qu'elle voulait défendre?

M. Lemieux a déjà fait savoir qu'il en était très satisfait. Pour lui, le défilé a fait la preuve que son groupe est puissant et il y a lieu de croire que les autorités provinciales auront compris le message.

C'est une interprétation dont nous doutons très fortement. D'abord, le nombre des participants n'avait rien d'impressionnant. Surtout, la façon dont plusieurs d'entre eux se sont conduits n'est sûrement pas de nature à gagner des adhésions à la doctrine qu'ils préchent.

A notre avis, ces manifestations sentent trop l'extrémisme à plein nez pour amener la moindre conversion. Il est bien sûr, en premier

lieu, que les Italiens de Saint-Léonard ne comprendront pas mieux la situation, demain, parce qu'on a cassé des vitrines de magasins dans leur localité ou qu'on a crié, devant eux, des slogans enflammés. Ils ne peuvent que se raidir devant de tels procédés.

Quant aux francophones que la philosophie de la LIS pourrait ou aurait pu séduire, ils comprendront difficilement qu'on doive ainsi imposer par la violence des idées qu'on prétend aussi justes. Les mauvais moyens peuvent desservir les meilleures causes.

Nous répétons ici ce que nous avons déjà écrit. La LIS aurait dû admettre, au départ, que son projet de manifestation dans un quartier à forte densité italienne, était un défi, une provocation à cette minorité. Elle aurait dû admettre qu'elle n'avait pas le droit de se faire agent provocateur de désordre. Son entêtement n'a rien de glorieux.

Le problème reste entier

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine. Le problème scolaire de Saint-Léonard reste entier au lendemain de cette veillée d'armes.

Ce problème ne se réduira pas par la force. La force et le droit ne sont pas synonymes.

Les extrémistes dans les deux camps, anglo-italien et français, devraient le comprendre une fois pour toutes. C'est à restaurer un climat de sérénité et non à le détériorer qu'il faut s'appliquer. La voix des modérés ne pourra jamais se faire entendre dans le vacarme des cocktails Molotov ou des bris de vitres.

Nous ne voulons imputer aucun motif inavouable à M. Lemieux et à ses amis. Nous ne doutons pas de la sincérité de leurs convictions. Le temps est pourtant venu de leur dire, en noir sur blanc, qu'ils font fausse route dans le choix de leurs moyens et que l'immense majorité des citoyens du Québec réprouve leur action.

V.P.

La SSJB de Montréal et la situation scolaire à St-Léonard

● Texte intégral d'une déclaration remise à la presse jeudi au nom du Conseil général de la SSJB de Montréal par M. François Albert Angers, président général.

A sa première assemblée depuis la rentrée des vacances, le Conseil général de la SSJB de Montréal a étudié la solution de compromis mise de l'avant par la commission scolaire de Saint-Léonard et entérinée par le Ministère de l'Éducation pour satisfaire aux demandes des parents soi-disant anglophones de cette municipalité.

Le Conseil général de la SSJB de Montréal accepte, en ce qui concerne les anglophones, cette solution de compromis qui, tout en offrant une période quotidienne d'enseignement de l'anglais aux enfants des parents qui en font la demande, sauvegarde le principe de l'école française pour tous au Québec et écarte l'école unilingue anglaise que réclament encore les exigences anachroniques d'une minorité privilégiée qui refuse à la fois sa situation et un statut de minorité et tente de perpétuer sa domination, par le biais de l'unilinguisme anglais, en imposant sa langue à la majorité de la population. Cette solution écarte à juste titre également le fallacieux principe de la liberté de choix de la langue d'enseignement, que les anglophones eux-mêmes ne préconisent qu'au Québec et que les commissions scolaires protestantes du Québec se soucient peu de mettre en pratique. La solution proposée présente sans doute des inconvénients au point de vue pédagogique, même pour les anglophones, mais ces inconvénients sont la rançon normale de la volonté arrêtée d'une minorité de conserver sa langue au

sein d'une majorité d'une autre langue. Le Conseil général réitère cependant les positions que la Société a prises antérieurement et qui exigent, qu'à cause de ces inconvénients, l'enseignement de l'anglais à l'école primaire ne doit être offert qu'aux enfants des parents anglophones.

Une attitude sans cesse maintenue depuis 1962

Cette position est conforme en effet à l'attitude constante de la SSJB de Montréal qui, dès 1962, dans son mémoire à la Commission Parent, réclamait "que l'école publique du Québec soit l'école française et que les écoles destinées aux enfants dont la langue maternelle est l'anglais soient des écoles bilingues d'un type analogue, mais en sens inverse, aux écoles bilingues organisées pour les Canadiens français dans l'Ontario". Ce même mémoire préconisait en outre "que l'enseignement de la langue anglaise dans les écoles françaises ne commence qu'après les études primaires". La Société a réitéré cette position à maintes reprises depuis lors et notamment à son Congrès général de mars 1968 et à une conférence de presse subséquente du 28 mars alors qu'avait même la formation du MIS, elle dénonçait l'offensive de l'unilinguisme anglais à Saint-Léonard et incitait les parents francophones de cette municipalité à s'organiser pour défendre l'intégrité de l'école française pour leurs enfants. Cette même position la Société l'a aussi reprise dans son mémoire sur le statut de la langue française au Québec, présenté au Premier Ministre du Québec le 18 avril 1967, et devant le Comité parlementaire de l'Éducation,

le 4 février 1969, lors de l'étude du bill 85.

Le Conseil général de la SSJB de Montréal s'étonne de ce que les dirigeants anglophones, ou soi-disant anglophones, ainsi que de nombreuses personnes réclament, au nom de la justice, la liberté de choix de la langue au Québec et l'égalité de droit des langues. Mais quel souci démocratique de la majorité francophone du Québec qu'écrase un tel libéralisme culturel, aussi néfaste que le libéralisme économique? Le Directeur du Devoir, M. Claude Ryan, avait entièrement raison d'écrire, dans son éditorial du 30 octobre 1968: "... le principe de la concurrence tout à fait libre vaut pour les concurrents à peu près égaux et, en l'absence de cette condition préalable, la concurrence abandonnée à elle-même ne peut que favoriser ceux qui ont déjà pris une solide avance dans la course". Ces remarques valent autant dans le domaine linguistique que dans le domaine économique.

Une solution qui doit servir de guide

Le Conseil général de la SSJB de Montréal regrette cependant que le gouvernement attende l'issue des travaux de la Commission Gendron pour édicter un statut des langues au Québec. En effet, une part substantielle des objections à l'école française pour tous provient de l'absence de reconnaissance du français comme seule langue officielle du Québec et nombre d'opposants affirment qu'ils se rallieraient sans réticence à l'école française pour tous, le jour où le français sera, comme il doit l'être, reconnu comme seule langue officielle et comme lan-

Suite à la page 6

M. Pierre Elliott Trudeau
Premier Ministre du Canada.

C'est avec grand regret et stupeur que la Fédération des combattants hongrois pour la liberté, organisation de Montréal, a appris la nouvelle concernant l'attentat contre l'ambassade du Cana-

da à Vienne. Selon les nouvelles du jour, cet acte a été commis par un Canadien de naissance hongroise.

Nous voulons souligner que les Canadiens d'origine hongroise condamnent cet attentat autant que toutes interventions violentes et

tendances terroristes, quels que soient les buts.

Il serait regrettable de généraliser à partir de cet événement pour arriver à des conclusions au détriment du groupe ethnique hongrois du Canada.

(...) Nous voudrions assurer le

premier ministre et son gouvernement que, comme dans le passé, nous nous avançons à notre pays adoptif avec amour et reconnaissance, regardant son progrès comme partie intégrale de notre vie, et que nous voulons contribuer de toutes nos forces et ressources à

l'accomplissement de ses projets et de son développement.

Au nom de la Fédération des Combattants Hongrois pour la Liberté, Organisation de Montréal.

M. ATTILA EGYED, président
2-9-69

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Traiteur: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844 3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues ainsi que les endroits où nous livrons par camions: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00; 6 mois: \$13.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$25.00. Édition du samedi: 12 mois: \$9.00.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0858.

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Le comité Lamontagne sur la politique scientifique

1- Vers une nouvelle définition des rapports entre la science et la politique

par Françoise Côté, collaboration spéciale

Depuis un an et demi, dans la discrétion relative qui entoure les travaux du Sénat canadien, une commission sénatoriale présidée par le sénateur Maurice Lamontagne poursuit une enquête très importante pour l'avenir du Canada. L'enquête porte sur les rapports entre la science et la politique, ou si l'on préfère sur la politique scientifique dans un Etat moderne. Dans cette série de trois articles, Françoise Côté résume les perspectives ouvertes par le travail accompli jusqu'à maintenant. Nous soulignons avec plaisir le rôle capital joué par le sénateur Maurice Lamontagne dans la fondation du comité d'enquête et dans la direction des travaux de celui-ci.

Personne ne pouvait s'imaginer que cela puisse venir du Sénat canadien, une charte pour la nouvelle civilisation. Pourtant c'est bien sur cela que semble devoir déboucher les travaux du comité spécial de la politique scientifique présidé par le sénateur Maurice Lamontagne. Ce qui avait d'abord été envisagé comme une enquête sur l'effort scientifique canadien afin de trouver les moyens d'en assurer la cohésion, s'oriente de plus en plus vers une vision globale de la nouvelle société caractérisée par la révolution scientifique permanente.

Après plus d'un an et demi de travaux, le comité Lamontagne a maintenant atteint la phase finale de la rédaction de son rapport, dont la publication est prévue pour la fin de l'automne. Présentement une dizaine de sénateurs, membres du comité, complètent une tournée dans sept pays européens pour confronter les recommandations qu'ils se préparent à faire au gouvernement canadien avec les expériences de politique scientifique mises en œuvre dans ces pays. Ils rentreront au Canada à la mi-septembre après avoir pu vérifier sur place les avantages et les inconvénients de deux tendances différentes dans ce domaine relativement nouveau de la politique scientifique, que d'ailleurs le directeur des Affaires scientifiques de l'Organisation de Coopération et de Développement (OCDE) M. Alexander

King avait exposées. Faut-il confier à une autorité centrale comme l'ont fait la Belgique et la France la tâche de décider de la répartition des ressources scientifiques du pays? Ou plutôt adopter la tendance qu'ont la plupart des pays à renoncer à l'idée d'un ministère central de la science et à opter plutôt pour des arrangements plus souples comportant des liens très étroits entre, d'une part, les mesures de la politique scientifique et, d'autre part, les politiques intéressant les autres activités gouvernementales?

Quand en juin 1967, alors que le Canada était en pleine euphorie utopique devant les présentations futuristes d'Expo 67, le sénateur Lamontagne lança son idée d'une enquête sur la politique scientifique au Canada, personne ne se doutait que le comité sénatorial qu'il préconisait allait déclencher la première grande opération d'auto-évaluation et de prise de conscience du monde scientifique canadien. Depuis plus d'un an, on peut dire que les milieux scientifiques canadiens ont été amenés à participer à une sorte de sociodrame, qui leur a fait remettre en question le bien fondé de l'orientation de leurs travaux, de leurs cadres professionnels et surtout de l'aménagement de la recherche au pays. Le comité Lamontagne est devenu un important forum public sur l'effort scientifique canadien. Près d'une cinquantaine

d'agences gouvernementales de recherches sont venues y exposer leurs besoins et leurs problèmes. Les représentants de quarante universités ont comparu. Enfin plus de 200 mémoires ont été présentés par le secteur privé.

Trois grandes solitudes

Rapidement les problèmes et les lacunes les plus flagrantes dans l'effort scientifique canadien sont apparus. On se trouvait en face de trois grandes solitudes: l'université, l'industrie et le gouvernement. Tous les trois engagés dans la recherche scientifique, ses secteurs n'ont pas ou peu de relations entre eux. Il y a plus, soit un grave problème de cloisonnement entre les disciplines. Ainsi sur le plan de la recherche médicale seulement, il existe huit associations différentes, qui n'ont que de rares rencontres entre elles.

Le Canada compte une soixantaine d'associations scientifiques, les sciences humaines exclues, qui à la suite de leurs discussions avec les membres du comité Lamontagne ont senti le besoin impérieux de se regrouper. Sans attendre la publication du rapport du comité, une centaine de leurs représentants se sont réunis à la fin de juillet dernier à l'Université Carleton pour jeter les bases d'une Association scientifique canadienne, qui serait pour ainsi dire une sorte de syndicat des scientifiques canadiens. L'Association pourrait être une voix autorisée et puissante de l'ensemble de la communauté scientifique en ce qui concerne les sciences physiques et les sciences de la vie.

Le comité a pu constater que l'effort scientifique canadien forme une galaxie fertile en surprises mais mal équilibrée. Les rôles de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la recherche de l'innovation sont mal définis faute d'une orientation. Deux tendances s'affrontent chez les scientifiques canadiens. Jusqu'à maintenant il a existé des confréries scientifiques sans contrôle. Mais depuis qu'il se dépense tellement plus d'argent pour les recherches, certains reconnaissent qu'il faut assurer une direction. A l'opposé il y a ceux qui disent que l'on ne peut contrôler la créativité

d'une société. Enfin le Canada, puissance moyenne, ne peut s'offrir toutes les aventures scientifiques.

Pour les dix-huit sénateurs, membres du comité, ainsi que pour quelques-uns de leurs collègues qui se joignent à eux à l'occasion, les travaux du comité ont ouvert de vastes perspectives sur un monde nouveau. Ils ont été sensibilisés à l'interrelation de plus en plus étroite qui s'est tissée entre le politique et le scientifique. Ce fut pour les honorables sénateurs une sorte de recyclage politique, justement cette forme de recyclage indispensable dans presque tous les pays industrialisés du monde, si l'homme politique veut éviter d'être complètement dépassé par la nouvelle civilisation.

De la "République de la science" au "mariage de raison"

Devant la Société Royale du Canada, au début de l'été, le sénateur Lamontagne décrivait les relations entre le monde scientifique et l'autorité gouvernementale au Canada comme "mariage de raison". Il expliquait que le Canada depuis le début de la Confédération avait ce qu'on a convenu d'appeler la "République de la Science", dont la caractéristique est de n'avoir à peu près pas de contact entre le scientifique et le politicien. Cela a duré jusqu'au début du second conflit mondial.

En 1939, le gouvernement canadien ne dépensait qu'environ \$5 millions pour la recherche. Aujourd'hui, il consacre plus de \$700 millions par année aux activités scientifiques, en incluant le budget destiné aux sciences sociales. C'est en 1945, vers la fin du conflit mondial, que l'alliance entre le politicien et le scientifique fut acceptée par ce dernier comme "un utile mariage de raison". Et le sénateur Lamontagne précise: "Le scientifique se voyait dans le rôle d'une nouvelle épouse, restant fidèle à son ancien et seul véritable amour (la science) mais abondamment pourvue par un mari bienveillant, trop préoccupé par les activités quotidiennes de la politique pour être jaloux."

C'est ainsi que le Dr Steacie, alors président du Conseil national des Recherches, pouvait dire en 1958: "nous sommes, en fait, un des seuls pays qui ont accepté cette réalité fondamentale que le contrôle d'une organisation scientifique doit reposer entre les mains des scientifiques."

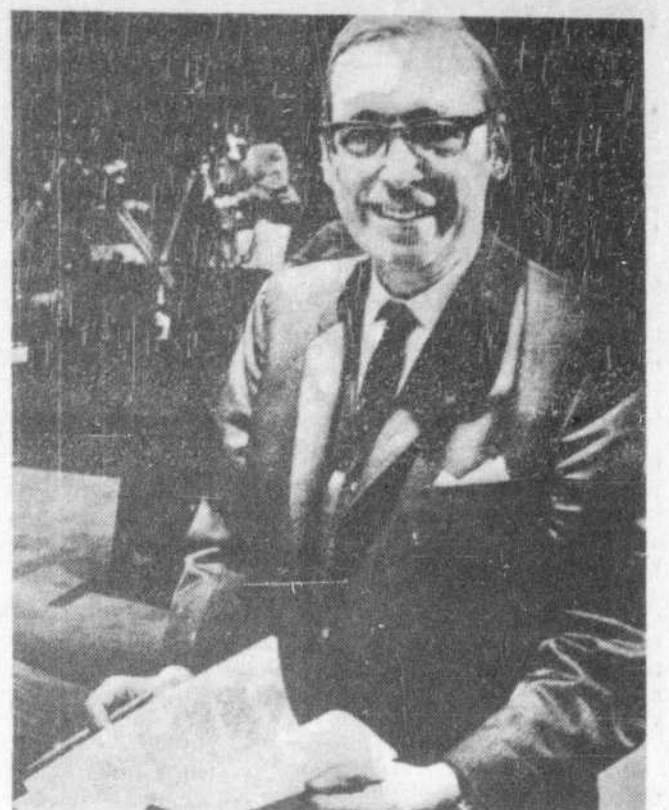
Après plus d'une année d'enquête sur le monde scientifique canadien, M. Lamontagne pour sa part estime que le "Canada aujourd'hui est toujours en République de la Science". En effet la majorité des fonds publics accordés sous forme de subventions de recherches ou de bourses d'études sont octroyés aux scientifiques, compte tenu seulement de leurs mérites scientifiques, sans qu'aucune tentative ne soit faite pour tenter d'orienter ces recherches vers des fins utiles à la société canadienne. L'ensemble des activités scientifiques du gouvernement est dirigé à peu près de la même façon. C'est uniquement lorsqu'il s'agit d'inaugurer de nouveaux programmes que le Conseil du Trésor fédéral y regarde de plus près. Ce qui d'ailleurs faisait admettre au secrétaire du Conseil du Trésor, M. Reisman que le Canada "avait une politique scientifique par accident".

Au gouvernement canadien actuellement il existe pas moins d'une centaine de conseils, comités, sous-comités consultatifs s'occupant de la Recherche et du Développement. Ils groupent plus de 700 scientifiques, qui dans un certain sens, note M. Lamontagne, constituent la Chambre des Communes de la République de la Science, tandis que les chefs des agences de recherches et leurs adjoints immédiats forment une sorte de gouvernement.

Mais les beaux jours du mariage de raison semblent tirer à leur fin de préciser le sénateur Lamontagne parce qu'en plus de surveiller de plus près le budget du ménage, "le politicien s'est rendu compte que la liaison entre le scientifique et la science n'était pas aussi pure qu'il ne l'avait d'abord pensé. Il s'est aperçu qu'elle engendrait une progéniture, l'innovation technologique, capable de changer radicalement la société dont il avait lui-même la sauvegarde... En d'autres termes, quand l'activité scientifique a cessé d'être uniquement l'acquisition de connaissances spéculatives et désintéressées pour déboucher sur l'innovation technologique, au cours d'un processus qui devient de plus en plus régulier et prévisible, elle est devenue aussi une activité politique dans le sens profond de ce terme. En fait c'est le scientifique lui-même qui a pénétré dans le domaine de la politique à cause de ses succès pratiques."

Il semble significatif que le sénateur Lamontagne ait conclu cet important discours en engageant le scientifique à "accepter le fait que la recherche est devenue une activité politique dans le sens le plus noble du mot et qu'à cause de cela elle doit être orientée selon des objectifs nationaux et soumise à des revues systématiques en regard de ces objectifs".

Dans ce discours prononcé quelques semaines seulement avant que ne débute la rédaction du rapport du comité qu'il préside, le sénateur Lamontagne ajoutait que le politicien et le scientifique doivent apprendre à devenir "des partenaires" pour préciser que dans cette nouvelle forme de relation, "le scientifique pourra toujours demeurer un scientifique, mais il acquiert une nouvelle



Le sénateur Maurice Lamontagne

dimension, celle du citoyen appelé à remplir d'importantes fonctions sociales.

Ce rapprochement entre politicien et scientifique est déjà commencé au niveau fédéral avec l'établissement d'un secrétariat de la science au sein du Conseil privé et du Conseil canadien de la Science, deux organismes qui furent parmi les premiers à comparaître devant le comi-

té du Sénat. Ces débuts canadiens dans le domaine nouveau de la politique scientifique ont pu être comparés avec ce qui se fait dans cette même sphère aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, dans les pays européens et au Japon, alors que quelques-unes des plus grandes autorités scientifiques de ces pays sont venues témoigner.

(A suivre)



La Société Nationale Populaire (du Québec)
C.P. 1662, PLACE D'ARMES
MONTREAL, QUEBEC.

- 1 - La Société nationale des Québécois
- 2 - Une Société laïque et indépendantiste. Elle favorise la liberté des peuples et en particulier l'indépendance du Québec.
- 3 - La Société Nationale Populaire jouit d'une charte québécoise depuis le 18 juin 1965.
- 4 - La Société Nationale Populaire préconise un système d'éducation neutre, publique, unique, en français; le même pour tous les citoyens, qu'ils soient francophones, Neo Québécois, ou anglophones.
- 5 - La Société qui se veut le chien de garde de l'indépendance du Québec.
- 6 - Une Société qui n'est pas un parti politique et qui est libre de ses attitudes et de ses déclarations.
- 7 - Une Société qui a su durer malgré les pronostics de prétendus experts.
- 8 - Une Société qui appuie la L.I.S., les Comités de citoyens, l'Opération alarme, etc.
- 9 - La Société qui a sorti de l'ombre le drapeau des patriotes de 1837, aux bandes horizontales vertes, blanches et rouges.
- 10 - La Société qui a proclamé héros national des Québécois, le Docteur Jean-Olivier Chénier, tué au champ d'honneur par l'occupant britannique à Saint-Eustache des Deux-Montagnes le 14 décembre 1837. Proclamation faite à la suite d'un concours organisé par Radio-Canada où le Dr Chénier l'emporta en popularité sur plusieurs autres noms proposés.
- 11 - La Société Nationale Populaire est ce que ses membres veulent qu'elle soit.
- 12 - La Société nationale où la cotisation annuelle n'est que de \$2.
- 13 - La Société qui a créé un Fonds des Patriotes.
- 14 - La Société nationale où la cotisation annuelle n'est que de \$2 (deux) - \$1 (un) pour les étudiants.
- 15 - Au Québec, il y a une indépendance à faire et un peuple à libérer. Pour plusieurs autres bonnes raisons, devenez membres de la Société Nationale Populaire afin d'y mener votre combat pour la LIBERTÉ.

L'EXECUTIF DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE POPULAIRE
Jean-Jacques Roy, président

C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT

Année 1969-70

COURS DU SOIR ET DU SAMEDI

Le service de l'Éducation Permanente organise les cours suivants:

COURS DE CULTURE GÉNÉRALE: menant aux structures d'accueil universitaire.

- | | |
|-----------------|------------------------|
| - ANGLAIS | - GÉOGRAPHIE |
| - CINÉMA | - HISTOIRE |
| - FRANÇAIS | - PHILOSOPHIE |
| - MATHÉMATIQUES | - SCIENCES RELIGIEUSES |
| | - SCIENCES SOCIALES |

Les cours débutent la semaine du 21 septembre 1969

PROSPECTUS SUR DEMANDE:

C.E.G.E.P. de Saint-Laurent,
Service de l'Éducation Permanente,
625, Boul. Sainte-Croix,
Saint-Laurent 379,
Tél.: 747-2444 poste 58 ou 64.

ESPAGNOL
ITALIEN

25 cours - un soir par semaine

Début des cours à 2 endroits facile d'accès

lundi 22 septembre; mercredi, 24 septembre

CERTIFICATS ET DIPLOMES

TOUS LES PRIVILEGES DU MEMBRE

Soirées de films, dîners-couverts, excursions, bulletins, etc.

Prix de faveur à plusieurs spectacles et concerts

PLUS DE 12.000 ÉTUDIANTS ONT SUIVI NOS COURS

Pour renseignements, écrivez ou téléphonez à:

L'Union des Latins d'Amérique

844-6835 - 844-2433

GRATIS

LD 12-9-69

L'UNION DES LATINS D'AMÉRIQUE
57 ouest, rue St-Jacques, Montréal 1, P.Q.

Je désire des renseignements

ou sujet de vos cours

□ ESPAGNOL

□ ITALIEN

ainsi votre dépliant et quelques exemplaires de votre bulletin

Nom.

Adresse. Tél.

Ordonner la connaissance

● M. Christopher Wright, directeur de l'Institut d'étude de la Science et des Affaires humaines, Université Columbia, devant le Comité spécial de la politique scientifique du Sénat canadien:

"... du point de vue de la politique scientifique, la question n'est pas de savoir s'il faut opposer la connaissance à l'ignorance, mais s'il faut ordonner la connaissance. Ce qui est bien clair, c'est que la connaissance de la nature et de certaines choses que l'homme peut accomplir pour tirer parti de la nature est bien en avant de ce qu'on peut savoir sur la façon de régir cette utilisation de la connaissance scientifique en vue du bien d'une société. En ce sens, un danger existe. Je ne saurais dire si le danger vient de l'intérieur ou de l'extérieur; mais je pense que nous devons reconnaître qu'une difficulté se pose, si apprenant constamment de nouvelles façons d'accomplir les choses, nous ne pouvons, d'autre part, savoir comment décider s'il y a lieu de les accomplir. Comme il y a là un grave danger, nous devrions nous en remettre à cette sage proposition: en cas de doute, abstiens-toi."

"Certains hommes de science disent que ce ne sont pas les nouvelles connaissances qui constituent un danger, puisque ce sont les techniciens qui appliquent les nouvelles connaissances et doivent en rendre compte. Il devrait y avoir une réglementation sociale de la technologie, mais non une telle réglementation sur la découverte de nouvelles connaissances. C'est peut-être vrai en théorie; mais ce qui me bouleverse, c'est qu'il arrive souvent qu'une fois acquise une nouvelle connaissance, il est très difficile d'en réglementer l'utilisation en ne la révélant pas, peut-être comme l'on fait dans le cas des réserves souterraines de pétrole qu'on garde secrètes jusqu'à ce que quelqu'un de sérieux puisse les utiliser."

Le sénateur McGrand: Cela peut-il arriver? Pensez-vous que ce soit possible?

M. Wright: Très certainement.

Le président (le sénateur Maurice Lamontagne): Autrement dit, si nous voulons organiser les changements, il faudra organiser la connaissance.

M. Wright: C'est cela; au moins établir un certain ordre dans le domaine de la connaissance.

Le facteur éducation

● Le professeur P. M. S. Blackett, conseiller au ministère britannique de la Technologie, président de la Société Royale d'Angleterre et membre de l'Académie soviétique des Sciences devant le comité spécial de la politique scientifique du Sénat canadien:

Université de Montréal
SERVICE
D'ÉDUCATION PERMANENTE

LES VACANCES NE SONT PAS PERMANENTES...
L'ÉDUCATION OUI!

Demandez notre annuaire ou venez nous voir sur place.

Nous sommes à votre disposition jusqu'au 19 septembre, date limite d'inscription

- du lundi au vendredi, de 9 hres a.m. à 6 hres p.m. - le samedi, de 9 hres a.m. à midi.

Service d'éducation permanente,
3333 Chemin Reine-Marie,
(6^e étage),
343-6090

Le sénateur Carter: Notre productivité canadienne accuse un écart de 25 à 30 p. 100 par rapport à celle des États-Unis, suivant l'industrie. Notre Conseil économique a attribué cet écart à la différence d'instruction. Pensez-vous que la même raison serait valable en Angleterre?

Le professeur Blackett: Notre écart est beaucoup plus grand que le vôtre et je pense que l'instruction y est pour quelque chose. Depuis toujours, nous avons une excellente éducation mais elle est réservée aux élites. Il semble maintenant que le manque d'instruction supérieure chez une forte proportion de notre population âgée de plus de 18 ans est un handicap dans l'industrie technologique moderne.

DOMAINE des HAUT-BOIS du MONT-BRUNO

La douceur de vivre...



RIVE SUD - ROUTE TRANSCANADIENNE - STE-JULIE

- Une cité de parcs et des loisirs en construction sur le versant du Mt-Bruno (route transcanadienne)
- Dans un décor unique de montagne, forêt, lac, verger. A 8 minutes du pont-tunnel Lafontaine.
- 10 maisons modèles à visiter, 25 plans de toutes catégories.

PRIX: \$14,900 à \$23,900

COMPTANT: \$1,100 à \$2,500

PRÊT: S.C.H.L. 25 ANS

On peut acheter au domaine un grand terrain pour construction future

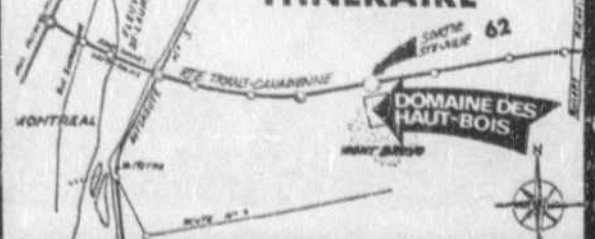
Boisé: 10,000 p.c. et plus, seulement .30 le p.c.

Non boisé: 7,500 p.c. et plus, seulement .20 le p.c.

Comptant 10%, solde sur 5 ans. Intérêt 6%.

Tél.: 649-1405

ITINÉRAIRE



Pont-tunnel Lafontaine - Route transcanadienne
sortie 62, Ste-Julie (7 miles)

OUVERT TOUS LES JOURS, DIMANCHE INCLUS

suites de la première page

ACCUSATIONS

Interrogé sur la déclaration du ministre Rémi Paul à savoir qu'il serait l'objet de poursuites judiciaires, M. Lemieux a dit: "Je ne trouve pas très intelligent de la part d'un ministre d'aller à l'encontre du droit d'expression. En supprimant ce droit, dit-il, M. Paul encourage le terrorisme car il incite ceux qui veulent s'exprimer à employer d'autres moyens que la manifestation ouverte".

M. Lemieux a d'ailleurs émis l'opinion, hier, au cours d'une conférence de presse que la violence avait été déclenchée par des individus à la solde de M. Beale, président de l'Association de parents de langue anglaise de Saint-Léonard, et non pas par des partisans de son mouvement. Le chef de la LIS s'est dit d'avis aussi que la loi de l'émende proclamée par le maire Léo Ouellet à 21h04 mercredi soir près de l'école Jérôme-Le-Royer avait provoqué des flambées de violence et des incidents beaucoup plus sérieux que tout ce qui s'était passé avant que le maire proclame cette loi au nom de la Reine.

On sait en effet que cette loi appelle des circonstances particulières et doit être proclamée soit par un maire, un shérif ou un juge de paix. L'article 88 du code pénal se lit comme suit: "Un juge de paix, maire ou shérif ou l'adjoint légitime d'un maire ou shérif, qui reçoit avis que, dans un endroit de son ressort, douze personnes ou plus sont réunies illégalement et d'une façon émeutière, doit se rendre à cet endroit et, après s'en être approché autant qu'il le peut en sécurité, s'il est convaincu qu'une émeute est en cours, ordonner le silence et alors faire ou faire faire, à haute voix, une proclamation dans les termes suivants ou en termes équivalents: Sa Majesté la Reine enjoint et commande à tous ceux qui sont ici réunis de se disperser immédiatement et de retourner paisiblement à leurs demeures ou à leurs occupations légitimes, sous peine d'être coupables d'une infraction pour laquelle, sur déclaration de culpabilité, ils peuvent être condamnés à l'emprisonnement à perpétuité. Dieu sauve la Reine".

Le maire Ouellet a lu cette proclamation à l'angle des rues Lacordaire et Jean-Talon et dans les règles c'est-à-dire après avoir acquis la conviction qu'une émeute était en cours et après avoir ordonné le silence...

TRUDEAU

On se souvient qu'en 1968 les autorités fédérales avaient été saisies de cette affaire à la rentrée parlementaire de septembre lorsque les représentants des minorités de St-Léonard s'étaient portés à Ottawa pour demander l'intervention du gouvernement sous prétexte que la constitution canadienne confie au fédéral la protection des minorités.

CRÉPEAULT

de l'offre d'achat du lot 439 faite par Camclair Inc., et datée du 9 avril 1964. La deuxième, également en anglais, est adressée à Glanis Shopping Centre Ltd, Lerna Development Corporation, Brewster Development Corporation, et Belon Development Corporation. "En vue des changements suivants l'entente du 9 avril dernier entre vous-mêmes et Camclair Inc., et sur le conseil de notre avocat, nous renonçons par la

présente à tous nos droits au paiement de tous honoraires ou commissions en vertu du paragraphe 9 de l'offre d'achat de votre lot 439 (...), en date du 9 avril 1964, et faite par Camclair Inc."

On se rappelle qu'au début de la semaine, M. Charles Pettit, qui était à l'époque président de Camclair, a affirmé à l'enquête sur Anjou qu'il fallait verser une commission de quelque 5 p.c. au maire Crépeault, même s'il n'avait rien à voir à l'affaire comme courtier, sans quoi la transaction des Alouettes ne pourrait être conclue. Plusieurs personnes, d'après ce témoin, dont l'urbaniste Carpeau et les avocats des frères Workman, lui auraient dit à l'époque que cette commission était en quelque sorte une condition sine qua non du marché.

"Je tiens à déclarer, sans équivoque, a dit hier le maire Crépeault, que ces affirmations sont fausses et fantaisistes". Pour prouver que ces prétentions sont "sans fondement" et pour montrer qu'il n'a pas "retiré quoi que ce soit des transactions en question", M. Crépeault a décidé de rendre publiques les deux lettres précédentes.

Ces deux documents, a ajouté le maire, seront déposés devant la commission d'enquête Surprenant, lors de sa prochaine séance.

"Mon seul objectif et désir, a-t-il poursuivi, était de réaliser l'établissement du stade des Alouettes à ville d'Anjou pour le plus grand prestige de la municipalité et de tout l'est de l'île de Montréal".

M. Crépeault a réitéré qu'il était et demeure "courtier en immeubles, dûment licencié par le Service de courtage immobilier du Québec". Il a également répété: "Je n'ai jamais profité de transactions dans lesquelles mes intérêts personnels pouvaient entrer en conflit avec les intérêts de ville d'Anjou".

Le droit de gagner sa vie de façon légitime appartient à tout citoyen, a-t-il conclu, même s'il s'agit d'un homme public. "C'est un droit fondamental que nul ne peut contester".

Au sujet de M. Pettit, M. Crépeault a dit en réponse aux questions des journalistes, qu'il ne l'avait rencontré que quelques fois, surtout lors de voyages à New York. Il a toutefois précisé que M. Pettit était tenu au courant des démarches qu'il faisait en vue de rassembler les terres pour le projet des Alouettes.

La déclaration de M. Crépeault contredit donc un des témoignages les plus importants entendus par la commission d'enquête que préside le juge André Surprenant. L'enquête doit reprendre ce matin au 360, de la rue McGill.

CANDIDAT

ques jours, les événements ne lui ayant pas encore laissé le temps de préciser ses intentions politiques.

En pleine forme, le maire Crépeault a également annoncé que pour le moment, croyait-il, toute l'équipe des conseillers municipaux actuels d'Anjou serait également dans la lutte, le 2 novembre. "Il me reste un conseiller à voir", a-t-il dit.

M. Crépeault a aussi annoncé que M. Jacques Pagé, dont la candidature avait été annoncée par les journaux le jour même, venait de faire savoir qu'il n'avait pas du tout l'intention de briguer les suffrages.

S'il n'y a pas d'autres candidats, Me Alain Brabant du Réveil d'Anjou serait donc le seul adversaire du maire Crépeault au prochain scrutin.

ARRESTATIONS

Entre-temps, à ville Saint-Léonard et au centre commercial situé à l'angle Pie IX et Jean-Talon, des employés procédaient aux réparations de vitrines brisées. Il y a eu 118 vitrines brisées au cours de la manifestation, trois automobiles endommagées dont une de la Sûreté du Québec et l'autre de la police de Saint-Léonard. Il y aurait eu 18 blessés ayant demandé des soins à l'hôpital et l'un d'eux serait grièvement blessé.

unilingues anglaises du Québec en écoles au moins bilingues dans lesquelles non seulement le français sera enseigné, mais où l'enseignement sera donné en français dans une large mesure et pour la plupart des matières les plus importantes du programme, afin que tous les diplômés de ces écoles soient en mesure de gagner leur vie en français et n'imposent pas leur langue à la forte majorité francophone de la population.

ÉLÈVES EN CONGÉ

sont les plus difficiles, une centaine s'étant résorbés d'eux-mêmes par le départ des enseignants ou leur changement de profession.

La date-limite pour que le comité fasse rapport était la mi-septembre. M. Laliberté ne sait si le mandat sera prolongé: ce sera aux présidents d'en décider demain.

Quant à la rétroactivité — qui fait aussi problème — on n'en a pas discuté depuis deux semaines, et la récente directive de la Fédération des commissions scolaires ne constitue, aux yeux de M. Laliberté, qu'une "menace, et rien de plus".

La Fédération a fait savoir que les enseignants devraient être au travail du 2 septembre au 15 janvier pour bénéficier de rétroactivité des salaires.

Lors des dernières assemblées générales des syndicats d'enseignants, seulement douze à quinze associations auraient refusé de donner un mandat de grève à leurs enseignants. Quant aux autres, il n'est pas nécessaire qu'une nouvelle réunion soit tenue, puisque le mandat a déjà été donné et qu'il appartient aux dirigeants de l'exercer... s'il y a lieu, ce que l'on saura peut-être en fin de semaine.

LA RIPOSTE

mée égyptienne gardait sa liberté de mouvement et sa combativité.

Selon Tel Aviv, onze avions égyptiens ont été abattus au cours des engagements aériens d'hier.

Les Égyptiens, a déclaré un porte-parole, ont perdu sept chasseurs Mig 21, trois Sukhoi et un Mig 17. Deux de ces avions ont été abattus par des fusées Hawk, un par la DCA israélienne et huit par les avions de chasse israéliens.

Les débris de deux avions égyptiens contenant les corps calcinés de leurs pilotes, ont été retrouvés en territoire occupé par Israël.

De leur côté, les Israéliens annoncent qu'ils ont perdu un avion dont le pilote a sauté en parachute en territoire égyptien, et qu'ils ont eu quatre blessés, dont trois blessés graves dans le bombardement égyptien.

D'autre part, le porte-parole israélien a annoncé que des positions égyptiennes ont été pionnées au cours des bombardements d'hier.

"Après les lourdes pertes en hommes et en matériel infligées à l'ennemi, l'aviation israélienne a tenté à 17h00 locales (14h00 GMT) d'attaquer nos positions à l'est et au sud de Port-Saïd et a perdu, au cours d'un combat aérien avec nos chasseurs, deux Mirage, ce qui porte à six le nombre des appareils ennemis abattus dans la journée de jeudi", a déclaré hier soir de son côté un porte-parole militaire dans un communiqué diffusé par la radio du Caire.

Le porte-parole militaire égyptien a précisé que "la carcasse d'un Mirage se trouve dans le village de Tag El Ez, près de Mansourah", et que le pilote de cet avion se trouve dans un hôpital militaire où il est soigné pour des fractures au pied droit et au bras gauche. Il a souligné que "le commandement général des forces armées de la R.A.U. n'avait pas voulu signaler cet incident, dans l'attente de ce que dirait l'ennemi et pour apporter la preuve flagrante de ses mensonges".

"En effet, a-t-il ajouté, Israël, comme d'habitude, n'a rien mentionné à propos de ce combat, pensant que les deux avions se sont abîmés dans les flots, emportant avec eux le secret de la bataille". Le porte-parole a conclu sa déclaration en affirmant que "la R.A.U. apporte ainsi à l'opinion publique mondiale et arabe la preuve flagrante qu'Israël camoufle délibérément ses pertes".

L'ARCTIQUE

Illes de l'Arctique ne posait aucun problème, que la souveraineté du Canada existe déjà sur les terres de l'Arctique aussi bien que sur le plateau continental.

Si d'une part, la SSJB de Montréal voit dans ce compromis un élément de solution au problème scolaire de la minorité anglophone du Québec, d'autre part, elle s'oppose fermement à la suggestion faite par le Ministre de l'Éducation aux parents anglophones, ou soi-disant anglophones, de mettre sur pied une école unilingue anglaise privée, financée à 80% par les fonds publics. Cette solution perpétuerait l'injustice envers la majorité francophone du Québec

M. Mitchell Sharp a déclaré de son côté que cette affaire avait déjà fait l'objet de discussions au sein du gouvernement et qu'une intervention serait faite à cet égard au début de la session.

M. Trudeau, aussi bien que M. Sharp d'ailleurs, a précisé que l'actuel voyage de Manhattan dans les eaux nordiques n'avait à ce jour soulevé aucun problème de droit international.

Durant la dernière session, M. Trudeau avait tenu, au sujet de cette question, des propos qui nuançaient largement ceux qu'avait tenus à une autre époque le ministre des affaires du nord, M. Alvin Hamilton.

Dans plusieurs milieux, y compris dans certains milieux gouvernementaux, on avait interprété cette déclaration comme confirmant quelque peu la volonté du Canada de proclamer sans ambiguës sa souveraineté sur tout ce territoire.

MOSCOU-PÉKIN

le parti communiste roumain se ferait un devoir de faciliter un éventuel "dialogue" entre la Chine et l'URSS.

Dans cette perspective, on souligne qu'à peu près à l'instant où l'agence Tass annonçait la rencontre Kossyguine-Chou En-Lai, l'agence roumaine Agerpress diffusait une information sur les entretiens qui se sont déroulés hier à Pékin entre la délégation roumaine aux obsèques du président Ho Chi Minh et un groupe de dirigeants chinois conduits par M. Chou En-Lai.

Dirigée par le premier ministre roumain, et numérotée deux de l'équipe dirigeante de Bucarest, Ion Gheorghe Maurer, la délégation roumaine avait déjà été reçue par Chou En-Lai, il y a quelques jours, alors qu'elle faisait escale à Pékin en route pour Hanoï. Au cours de cette deuxième rencontre sino-roumaine, M. Maurer accompagné de l'influent membre du présidium Paul Niculescu-Mizil, a été reçu, non seulement par Chou En-Lai (numéro trois de l'appareil chinois), mais aussi par Kang Sheng (numéro cinq chinois), membre de la commission permanente du politburo et grand artisan de la lutte intérieure et extérieure contre le "révisionisme soviétique".

Dans le même temps, ou à quelques heures près, le leader des syndicats tchécoslovaques, M. Karel Polacek, regagnait Prague après un voyage en Mongolie. A sa descente d'avion, il déclarait que la Mongolie et la Tchécoslovaquie sont unies "par l'internationalisme prolétarien et par la communauté des forces socialistes", laissant ainsi entendre que la Mongolie — depuis mars dernier et le premier incident sur l'Oussouri — est devenue en quelque sorte membre honoraire du pacte de Varsovie.

Bien qu'ils ne permettent pas jusqu'à présent de dégager des conclusions très nettes, tous ces indices donnent à penser que les relations Moscou-Pékin ont atteint la phase des avertissements sonneries plutôt que celle de la descente de la. Les dirigeants roumains, semble-t-il, restent les seuls informés à cet égard, en dehors des participants de la rencontre Kossyguine-Chou En-Lai.

L'Alliance à son tour, entérine les termes de l'entente provinciale

Gilles Provost

Au nom des 10,000 enseignants de l'Alliance des professeurs de Montréal, 444 personnes ont décidé hier soir d'accepter l'accord de principe survenu à la fin du mois dernier à la table de négociation provinciale. Le vote à main levée a été le suivant: 428 pour, 12 contre et 4 abstentions.

A la fin d'une assemblée plutôt amorphe, l'Alliance a aussi accepté de s'en remettre à son conseil d'administration pour l'acceptation des clauses encore en litige. Cette fois-ci, le vote a été 317 pour, 98 contre et 9 abstentions.

Bien que M. Rioux, le président de l'Alliance, ait dit à quelques reprises que le problème des démissionnaires était un problème crucial, aucun vote n'a été pris sur un éventuel moyen d'appuyer le réengagement des syndicalistes restés sur le carreau. (On sait que le reste de la province, dans une proportion de 67% avait voté la grève au cas où les démissionnaires ne seraient pas tous réengagés).

Bien plus, un amendement proposant qu'aucun contrat ne soit signé avant le réengagement de tous les démissionnaires a été rejeté avec forte majorité. Il est vrai qu'il était inutile...

Interrogé sur la raison pour laquelle il n'avait pas proposé un vote de grève, M. Rioux a déclaré à la fin de l'assemblée: "Vous comprenez, étant donné qu'il n'y a pas de démissionnaire à Montréal et que nous avons aussi un protocole particulier assez satisfaisant..." (Il n'a pas continué). Un membre de l'Alliance nous a déclaré qu'un tel vote aurait été battu

à la quasi-majorité: "cela aurait été encore pire pour le syndicalisme enseignant que de ne pas voter".

M. Rioux a aussi révélé que c'était l'échec de l'opération "démission massives" qui avait forcé les enseignants à reprendre les négociations à la fin de juillet. Les présidents avaient alors jugé que les positions patronales, elles, n'étaient pas suffisamment nouvelles pour justifier la reprise des discussions.

Pendant l'assemblée d'hier soir, au Plateau, les dirigeants de l'Alliance ont fait le point des négociations. Ils ont expliqué aux membres que la convention provinciale, seule, n'était pas acceptable. Par contre, "adaptée" par le protocole particulier à Montréal, cela devenait un moindre mal. Enfin, l'entente deviendrait acceptable si on réussissait à se mettre d'accord sur les clauses encore en litige avec la CECM.

Le principal point qui reste difficile est la procédure de grief. L'Alliance juge qu'un syndicat qui ne peut plus négocier lui-même et qui de plus perdrait le pouvoir de défendre ses membres deviendrait un "syndicat de prières".

En somme, l'Alliance veut garder sa propre procédure de grief qui n'impose pas de délais aussi stricts que la procédure agréée au niveau provincial. Elle veut aussi défendre elle-même ses membres: elle croit pouvoir mieux le faire que la CEQ. Enfin, elle craint un encombrement et des délais trop longs dans le jugement des griefs au niveau provincial.

Dix fois

La visite surprise faite hier par M. Alexis Kossyguine à M. Chou En-Lai à Pékin est la dixième réunion entre dirigeants soviétiques et chinois en 15 ans.

● Octobre 1954: première rencontre entre Mao Tsé Tung et Khrouchtchev à la mort de Staline. Il est décidé que les deux pays se consulteraient chaque fois que la question de la paix serait en cause.

● Novembre 1957: nouvelle rencontre à Moscou à l'occasion de la première conférence internationale des partis communistes.

● Août 1958 et octobre 1959: nouvelles réunions à Pékin entre Mao Tsé Tung et Khrouchtchev. La dernière, qui suivait de peu la visite du numéro un soviétique aux États-Unis, consommait la rupture entre les deux hommes.

● Novembre 1960: Liou Chao Chi, président de la république populaire de Chine, conduit une délégation de son pays à la deuxième réunion internationale des partis communistes à Moscou.

● 1961: Chou En Lai quitte en cla-

quant la porte le 22ème congrès du parti communiste soviétique à Moscou.

● Juillet 1963: Hsiao Ping, secrétaire général du P.C., conduit une délégation chinoise en U.R.S.S. Sa rencontre avec les dirigeants soviétiques ne donne aucun résultat.

● Octobre 1964: Chou En-Lai se rend à Moscou pour le 47e anniversaire de la révolution d'octobre.

● 5 et 10 octobre 1965: Kossyguine s'arrête à Pékin sur le chemin d'Hanoï. Ses entretiens avec Mao Tsé Tung et Chou En-Lai lui permettent de constater l'incompatibilité des points de vues des deux puissances.

● 11 septembre 1969: rencontre surprise entre Kossyguine et Chou En-Lai à Pékin.

A Moscou

"Sincèrement", "Utile", "Accord mutuel": ce sont ces trois termes qui retiennent l'attention dans le communiqué laconique par lequel l'agence Tass a annoncé hier la visite éclair de M. Kossyguine à Pékin et sa brève rencontre avec M. Chou En-Lai.

L'assurance-automobile pour les jeunes conducteurs, "ce n'est pas un cadeau"! Et voici pourquoi.



Les accidents sont deux fois plus nombreux parmi les jeunes conducteurs que parmi n'importe quel autre groupe d'âges. De plus, les jeunes ont généralement des accidents plus graves, qui causent des blessures et des dommages plus considérables.

Parce qu'ils sont conscients des difficultés que peuvent avoir les jeunes à payer des assurances suffisantes, les assureurs-automobile recherchent sans cesse des façons d'abaisser les primes. Par exemple,

la plupart des compagnies accordent un rabais de primes aux jeunes qui réussissent un cours de conduite reconnu.

Les primes baissent progressivement au fur et à mesure qu'un jeune acquiert de l'expérience et que son dossier reste intact.

Les jeunes bénéficieront d'autres réductions de primes quand leur dossier en tant que groupe indiquera un taux moins élevé d'accidents.

Pour plus de renseignements au sujet de l'assurance-automobile et

du jeune au volant, poster le coupon aujourd'hui.

"Guide d'assurance-automobile du jeune conducteur"

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE AU CANADA, CASE POSTALE 490, SUCCURSALE H, MONTRÉAL

Votre nom _____
 Votre adresse _____
 Province _____

acheter un duplex, c'est mon rêve... mais où trouver l'argent?

Ne cherchez plus... un prêt hypothécaire économique vous attend à la Banque d'Épargne. Discutez-en avec le gérant. La Banque d'Épargne peut faire plus pour vous.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

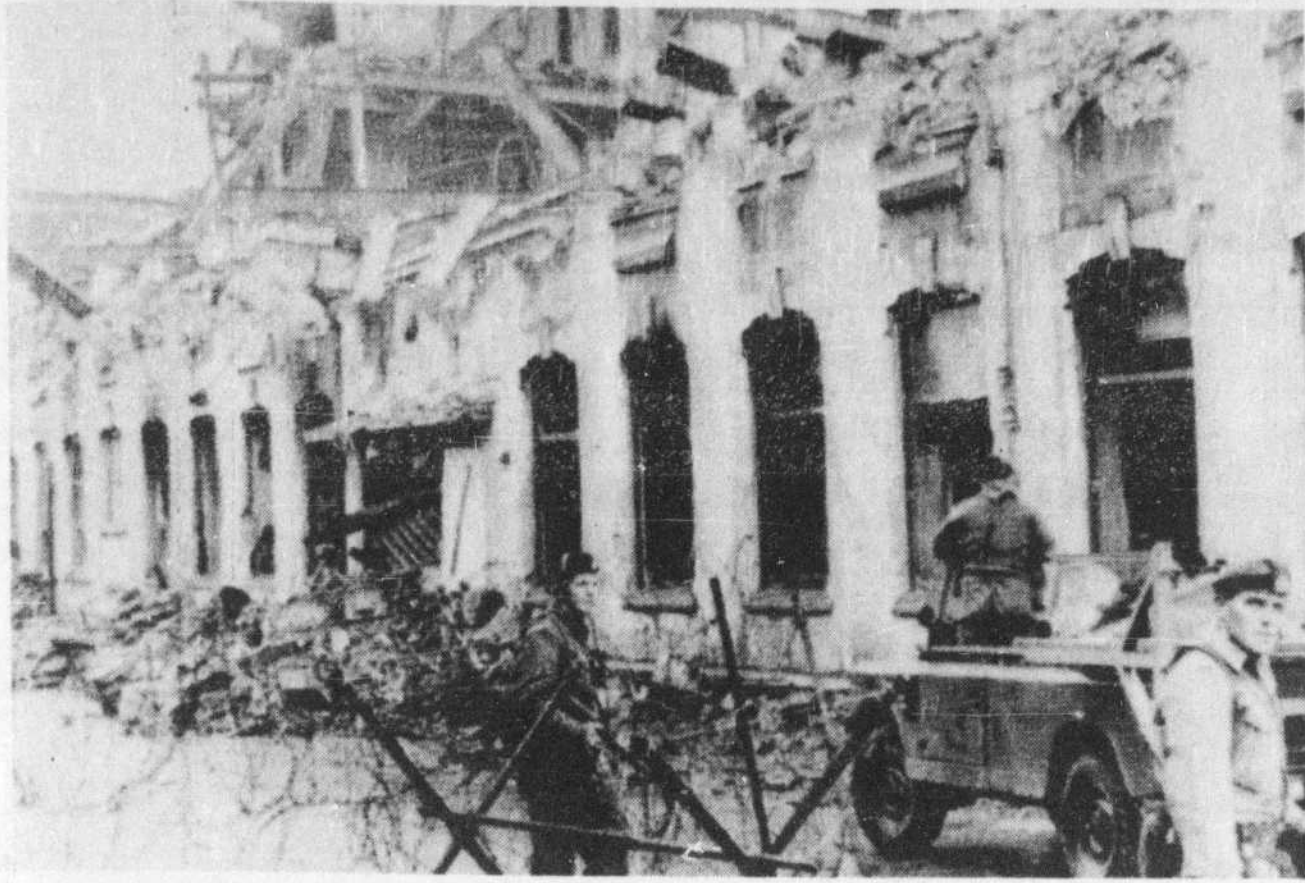
BEAUX RAISINS GRAND COGNAC

Bisquit

Vous n'êtes jamais seul au volant quand vous avez une assurance-automobile.



LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE AU CANADA, une division du Bureau d'assurance du Canada



Des soldats de l'armée britannique ont commencé à construire hier ce qu'on est convenu d'appeler le "mur de la paix" dans Falls road, à Belfast, afin de séparer catholiques et protestants.

En Uruguay et au Brésil

L'armée est toujours à la recherche des guérilleros

(d'après l'AFP) — Dans plusieurs pays d'Amérique latine, l'activité des groupes révolutionnaires et des mouvements d'opposition a gagné en intensité et en audace depuis

quelques mois, portant certains exploits à l'attention de l'opinion mondiale. Voici quelle était hier la situation dans les quatre affaires qui ont fait dans ces pays la man-

chette des journaux ces jours derniers: l'Uruguay, le Brésil, la Bolivie et l'Argentine.

MONTEVIDEO — Les photos de quatre "Tupamaros" (guérilleros uruguayens) considérés par la police comme étant les ravisseurs du dirigeant des banques privées Gaetano Pelligrini enlevé il y a deux jours ont été remises aux journaux par les autorités.

D'autre part, une récompense de 20.000 dollars a été offerte par un "groupe des amis de Pelligrini" à quiconque donnera des renseignements à la police permettant de retrouver le banquier.

L'énorme opération militaire et policière organisée à cet effet a échoué. Et, dans une émission pirate de radio, les Tupamaros ont averti qu'ils avaient mis la maison où se trouvait M. Pelligrini et que si la police parvenait à la localiser et l'attaquait, "tout volerait".

RIO DE JANEIRO (AFP) — Trois individus impliqués dans l'affaire de l'enlèvement de M. Burke Elbrick, ambassadeur des États-Unis au Brésil — et dont l'un serait le chef des ravisseurs — ont été arrêtés mercredi, annonçait-on hier de source officielle.

On ajoute de même source que ces trois individus ont opposé une vive résistance et ont échangé des coups de feu avec un commando de la marine. Un fusilier marin a été blessé d'une balle à la poitrine.

D'autre part, des tracts rédigés par des membres de l'Union nationale des étudiants (UNE) ont été répandus en

grande quantité à Rio dans la nuit de mercredi à jeudi. Ces tracts demandent la libération de Jean Marc, président de l'UNE, et de cinq autres étudiants et journalistes arrêtés depuis l'enlèvement de l'ambassadeur Burke Elbrick.

Ils appellent le peuple à la lutte armée contre "la junte militaire et les impérialistes yankees".

LA HAVANE — "Granma", quotidien du Parti communiste cubain, a fait état hier de la mort du chef guérillero bolivien "Inti" Peredo, considéré comme le successeur d'Ernesto "Che" Guevara dans les maquis de Bolivie.

Le journal publie un portrait en uniforme du chef guérillero, et note que "les photographies transmises par les agences de presse correspondent apparemment au cadavre du chef de l'armée de libération". L'organe du P.C. cubain dément toutefois les informations selon lesquelles cinq Cubains étaient aux côtés de l'ancien lieutenant du "Che" au moment de sa mort mardi matin.

ROSARIO (Argentine) (AFP) — Des cheminots et des étudiants ont été blessés dans la nuit d'hier au cours de heurts avec la police, à Rosario.

Les cheminots sont en grève pour soixante-douze heures à la suite de sanctions qui ont frappé un délégué et plusieurs ouvriers des chemins de fer. Un millier de grévistes se dirigeaient en cortège vers le siège de la C.G.T. lorsque des forces de police ont chargé et ont dispersé la colonne à coups de matraque et de grenades lacrymogènes.

La guerre au Vietnam

Nixon doit choisir entre les civils et les militaires

par Francis Lara, de l'AFP

WASHINGTON — Le grand débat vietnamien qui s'ouvre aujourd'hui à la Maison blanche va permettre avant tout au président Richard Nixon d'évaluer la gravité du conflit d'opinion qui oppose les civils aux généraux à propos de la conduite de la guerre. Le chef de l'exécutif aura l'occasion de peser très soigneusement les arguments avancés par les uns, pour accélérer la vietnamisation de la guerre, par les autres, pour remporter une victoire militaire.

Cet important conseil de "guerre" a également pour toile de fond la reprise, après la trêve, des combats des deux côtés ainsi que des bombardements effectués par les octo-réacteurs géants "B-52".

L'avis des "éperviers"

Depuis quelque temps, les dirigeants militaires américains, notamment le général William Westmoreland, ancien commandant en chef au Vietnam, se déclarent convaincus que l'adversaire est au bout du rouleau et ils répètent que la guerre aurait déjà pris fin si seulement les généraux avaient été autorisés à utiliser toutes leurs forces.

Ils craignent en outre qu'un désengagement massif du Vietnam encouragera l'adversaire à se ruier sur les contingents affaiblis laissés sur place et à réitérer un nouveau Dien Bien Phu encore plus catastrophique que la bataille de 1954.

Leur avis est partagé par de nombreux "éperviers" parmi les parlementaires de droite et M. Nixon sait que tant que le niveau des pertes américaines demeure relativement élevé, il est vulnérable à une fâcheuse réaction de l'opinion publique.

Tandis que le général Creighton Abrams semble persuadé que les communistes en sont à "racler les

fonds de tiroirs" pour maintenir le niveau nécessaire de leurs effectifs, l'ambassadeur américain à Saigon, M. Ellsworth Bunker, actuellement à Washington en consultations, affirme à tous ses interlocuteurs que le programme de pacification s'avère un succès et que l'infrastructure politi-

Nixon parlera devant l'ONU

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon s'adressera jeudi prochain à l'assemblée générale des Nations unies, a annoncé le porte-parole de la Maison blanche.

La Maison blanche ne donne encore aucune précision sur les thèmes que le président Nixon abordera dans son allocution devant l'assemblée générale. Mais on pense qu'il parlera de la volonté des États-Unis de parvenir à un règlement pacifique du conflit vietnamien.

M. Ziegler a en effet annoncé hier qu'aucune déclaration officielle ne serait faite avant la semaine prochaine sur les décisions qui pourraient être prises au cours de la grande conférence vietnamienne que M. Nixon va présider aujourd'hui à la Maison blanche.

Le président Nixon pourrait donc attendre son allocution de jeudi à l'ONU pour informer le peuple américain et le monde de nouvelles décisions concernant la guerre du Vietnam.

que des communistes est en passe de s'effondrer.

Le plan de "vietnamisation"

On ne peut sans doute pas parler d'un vent de révolte qui soufflerait dans les rangs des généraux, mais les pressions considérables qu'ils exercent sur la Maison blanche, com-

pliquent et compromettent la tâche des "civils". En effet, le secrétaire à la défense M. Melvin Laird, le secrétaire d'État M. William Rogers, et le Dr Henry Kissinger, principal conseiller spécial du président, défendent actuellement avec acharnement mais avec bien du mal la politique de "vietnamisation" et le principe du désengagement accéléré en fonction de la relève des "GT's" par leurs frères d'armes sud-vietnamiens.

Les consultations d'aujourd'hui réuniront tous ceux, civils et militaires, qui contribuent à la mise à exécution de la politique des États-Unis au Vietnam. Les négociateurs américains à Paris ne seront pas oubliés puisque le président Nixon vient de faire rappeler l'un d'eux, M. Philip Habib. Il faudra probablement attendre plusieurs jours pour connaître la portée de certaines décisions qui risquent d'être arrêtées à ce grand conseil.

Mais les observateurs estiment d'ores et déjà que si M. Nixon procède à une nouvelle amputation du corps expéditionnaire américain, l'ampleur qu'il donnera à ce repli fournira une importante indication du soutien qu'il aura apporté à l'une des deux factions en conflit. Ils estiment que s'il limite le nombre d'hommes qu'il entend faire revenir à 25.000 ou même 30.000, il n'aura fait que rattraper son retard, cédant aux pressions des militaires.

Par contre, si le chiffre devait atteindre ou dépasser 50.000 hommes, le double de celui qui avait été fixé à la conférence de Midway du 8 juin dernier, la preuve sera faite que le chef de l'exécutif aura suivi les conseils pressants de ses deux principaux ministres et de son ami, conseiller et confident, Henry Kissinger.



Le jeune Bobby Haywood, 18 ans, est détenu à Natchez (Missouri) en rapport avec un présumé complot pour meurtre dirigé contre le maire noir de La Fayette, Charles Evers.

Des gaullistes de gauche désirent collaborer avec les Québécois

PARIS (PC) — Une organisation de jeunes gaullistes de gauche, qui s'intitule le Front des jeunes progressistes, a décidé de lancer une nouvelle campagne internationale, avec la participation de Québécois et autres, pour promouvoir une étroite coopération entre les communautés francophones du monde.

En plus de l'action en faveur de la francophonie, le groupe entend aussi combattre "l'impérialisme".

Ces jeunes qui, en mai dernier, avaient rompu avec l'organisation officielle des Jeunes gaullistes, se regroupent maintenant avec d'anciens gaullistes de gauche pour empêcher le nouveau président de la république, M. Georges Pompidou, d'édulcorer les principes de la politique étrangère de Charles de Gaulle et sa réforme intérieure.

Le front se propose de tenir, en novembre, une conférence internationale qui pourrait être précédée d'une réunion à laquelle ils espèrent obtenir la participation d'une personnalité qui avait fait partie du gouvernement de Gaulle.

On évoque à cet effet le nom de M. René Capitant, qui fut ministre de la Justice.

Vague de grèves en France en Italie et en Allemagne

(AFP) — La France, avec les chemins de fer, n'a pas le monopole des mouvements sociaux de la rentrée. En Allemagne, comme en Italie et en Grande-Bretagne, des "grèves sauvages" (grèves parties de la base, sans accord préalable avec les dirigeants syndicaux) ont éclaté ou risquent de se produire.

En France

La grève du personnel roulant de la S.N.C.F. déclenchée mercredi en fin de journée continue, perturbant le trafic sur l'ensemble du réseau.

Cependant, les syndicats de cheminots ont fait savoir à la direction des chemins de fer qu'ils étaient prêts à reprendre à tout moment et dans les plus brefs délais les négociations pour mettre un terme au conflit, en présence du "président de la commission mixte du statut de la SNCF".

En Allemagne de l'Ouest

24 heures après l'appel du gouvernement pour une reprise du travail, les débrayages dans les mines, qui avaient pris naissance au début de la se-

maine, ont pris une ampleur plus grande, cela malgré les augmentations de salaires décidées entre-temps entre syndicats et entreprises.

Le mouvement de grève, qui était suivi mercredi par 20.000 salariés dont 10.000 appartenant aux usines "Kloekner" de Brême, semble s'étendre dans les mines de Sarre et de la Ruhr ainsi que dans la métallurgie du nord.

Des négociations sont, d'autre part, en cours, touchant les 230.000 salariés de la sidérurgie de Rhénanie-Westphalie où une certaine agitation se manifeste.

En Italie

Les principales centrales syndicales se félicitaient hier soir de la "réussite complète" de la grève de 24 heures de plus de 1.200.000 métallurgistes, la première, depuis l'éclat, à s'étendre à toute l'Italie, et après l'échec des négociations entre syndicats ouvriers et patronat.

Ces syndicats estiment que la grève a été observée au moins à 90 pour cent des ouvriers.

EN GRAND SPECIAL CHEZ AYOTTE ET FRERES

CHALET - MAISON

Une occasion unique de posséder son chez-soi
AUSSI PEU QUE \$25. COMPTANT **\$3,860** LIVRÉ ÉRIGÉ

Le Montana
36' x 24' x 20'
3 CHAMBRES A COUCHER

PREMIERE ISOLATION COMPRISE
Voici un chalet-maison habitable à l'année et conçu pour la famille: 3 grandes chambres à coucher. Vaste séjour avec fenêtre panoramique de 8 pieds. Grande fenêtre panoramique dans la cuisine. Salle de bain. Large galerie abritée par le surplomb du toit. LE MONTANA a été conçu pour ceux qui recherchent l'aisance et l'intimité d'un habitat de grande distinction à prix accessible.

COMPLETEMENT HIVERNISE PRIX \$5,460.00
CHALET \$1,200
Prix à compter de
Ouvert 7 jours par semaine de 9 h. a.m. à 10 h. p.m.

CATALOGUE
sur demande 50¢

9 AUTRES CHALETS EN MONTRE SUR NOTRE TERRAIN

AYOTTE ET FRERES INC.
771, BOUL. LABELLE
BLAINVILLE, P.Q.
430-2000

Négociations sur les communications entre les Allemagne

BONN (AFP) — Les négociations entre Bonn et Berlin-Est sur les problèmes de communications entre les deux Allemagne, s'ouvriront vraisemblablement la semaine prochaine à Berlin-Est, a déclaré hier à Bonn un porte-parole du ministère des Transports.

Vous êtes bien là,



au Pub sur le Parc

... un coin idéal pour échapper aux tracas du jour et retrouver le confort et la sympathie.

Hôtel Laurentien
Hôtels et motels Sheraton
Un service international

LA 50... C'EST TOUT UN NUMÉRO!

Partout au Canada
Labatt
y a rien qui la batte!

Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

Carrières et Professions

ARCHIVISTE MÉDICALE LICENCIÉE

Pour prendre en charge un département d'archives, dans un hôpital anglophone psychiatrique de 1600 lits, agréé par le Conseil Canadien d'Accréditation. Conditions de travail et bénéfices marginaux excellents. Salaire de \$6,520 à \$7,300.

Faire parvenir curriculum vitae au:
Directeur du Personnel,
Hôpital Douglas,
6875, boul. LaSalle,
Verdun 204, P.Q.

Le CEGEP EDOUARD - MONTPETIT demande un Responsable de l'Information

FONCTIONS:

Sous l'autorité du Secrétaire Général, assurer la coordination et la diffusion de l'information à l'intérieur et à l'extérieur du collège.

L'expérience dans le journalisme et publicité ainsi que du milieu étudiant sera un atout.

Envoyer curriculum vitae avant le 17 septembre au:

Secrétaire Général,
Collège Edouard-Montpetit,
945, chemin de Chambly, Longueuil.

SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER DIRECTEUR DE PROGRAMME

Responsable devant le directeur d'Administration. En charge de l'organisation, de la préparation des programmes, de l'administration en général, du recrutement du personnel, de l'établissement du budget, et de la mise en œuvre des programmes outre-mer du SUCO.

Qualifications:

Expérience à l'étranger en planification indispensable. Aptitude pour la mise au point des projets et connaissance en planification de secteur. Expérience préalable en administration. Grade post-universitaire de préférence. Connaissance du français un atout.

Salaire:

A discuter.

Envoyer demande et curriculum vitae à:

Bureau du Personnel,
Service Universitaire Canadien Outre-mer,
151 rue Slater
Ottawa 4, Ontario

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES: Lundi, le 27 octobre 1969.



VILLE DE MONTRÉAL Offres d'emplois permanents

STENOS-SECRÉTAIRES GRADES 1 et 2 (Bureau des Avocats)

TRAITEMENT: Le traitement minimum sera situé entre \$4,955 et \$6,105, pour le grade 1 et entre \$5,535 et \$6,680, pour le grade 2 selon l'expérience et la formation des candidates. Au 1er décembre 1970, ces échelles atteindront respectivement les maxima de \$6,860 et \$7,505.

Avantages sociaux: vacances, congés de maladie, assurance-maladie, assurance-vie et fonds de pension.

QUALITÉS REQUISES: Langues: parler et écrire correctement le français et l'anglais. **Instruction:** avoir complété avec succès une 11e année d'études. **Expérience:** posséder environ 3 ans (pour le grade 1) et environ 5 ans (pour le grade 2) d'expérience en qualité de sténo-dactylo ou secrétaire dans une étude légale. - Une compensation sur le nombre d'années d'expérience requis pourra être accordée aux candidates possédant une formation supérieure. **Divers:** état physique satisfaisant; qualités personnelles appropriées. S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au service du Personnel, bureau 403, à l'Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, téléphone: 872-3236 ou 37 et le retourner accompagné des documents requis (originaux).

CEGEP DE ST-LAURENT DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur Général, il a tous les pouvoirs pour assumer la responsabilité des services de l'enseignement. Il exerce les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du Directeur Général, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier; par conséquent, il est Directeur Adjoint. Il a sous sa juridiction tout le personnel assigné aux services de l'enseignement. Il est responsable des programmes d'études du Cégep, de leur implantation et des méthodes pédagogiques. Il possède aussi la responsabilité d'organiser l'enseignement.

ADJOINT À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

Fonctions: Il s'occupe du problème de l'implantation et de l'évolution des options, tant au général qu'au professionnel. Dans l'immédiat cependant, il se préoccupe plus spécifiquement de l'implantation et du développement des options au professionnel. Il s'enquiert des problèmes d'équipement pour répondre aux besoins des options. À ce titre, il sera appelé à travailler avec le Directeur des Services de l'Équipement. Il étudie le problème de l'évolution des méthodes pédagogiques.

ADJOINT AUX PROGRAMMES

Fonctions:

Il s'occupe, sur le plan pédagogique, de l'apprentissage et l'intégration des étudiants depuis leur recrutement jusqu'à leur sortie vers le marché du travail ou l'université. Il doit s'occuper du tutorat des étudiants, de leur recrutement, de leur suivi à la connaissance des structures d'accueil du marché du travail et de l'université. Il prépare et administre les modules. Il coordonne le travail des chargés de l'aide pédagogique individuelle. Il ressort de ce qui précède que cet adjoint est appelé à collaborer étroitement avec le Directeur des Services aux Étudiants.

Ces trois postes requièrent les qualifications suivantes:

- Diplôme universitaire.
- Connaissance du milieu collégial.
- Expérience dans l'enseignement.

Date limite de réception pour les candidatures:

le 19 septembre 1969 à 12 a.m.

Faire parvenir au:

Secrétaire Général,
Cégep de St-Laurent,
625, boul. Ste-Croix,
Montréal 379, P.Q.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NOUVELLE-ÉCOSSE On Demande

UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS

QUALIFICATIONS:

Minimum Maîtrise en français - Doctorat préférable.

FONCTIONS:

Enseigner le Français à l'École Normale; diriger le cours spécial qui vise à la préparation des professeurs de français. (Cours professionnel). Expérience dans ce genre de travail une nécessité.

SALAIRE:

Maîtrise 5 ans d'expérience -- \$9,000 - \$13,440.

Doctorat 5 ans d'expérience -- \$11,220 - \$15,350.

Pour renseignements supplémentaires s'adresser à:

Dr. V. Short, Principal,
Nova Scotia Teachers College,
Truro, Nova Scotia.

CHEF ANALYSTE

- L'un des plus importants groupes de compagnie d'assurance recherche un analyste pouvant prendre l'entière responsabilité du service des systèmes et méthodes. Il agit sous la direction du directeur général adjoint.

- Le candidat est de préférence un diplômé universitaire ou a acquis autrement les connaissances nécessaires, est âgé d'au moins 26 ans. Son expérience lui permet de développer des systèmes ou méthodes dans des activités variées. Il doit bien connaître le traitement électronique des données, de préférence l'I.B.M. 360 modèle 30.

- Le salaire sera établi selon les qualifications et l'expérience. Discretion assurée.

Case 1160
Le Devoir,
Montréal, P.Q.

CEGEP DE RIMOUSKI

POSTE: CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

FONCTIONS:

Sous la direction du Directeur des Services Pédagogiques:
- Remplit les fonctions de secrétaire de commissions et comités.
- Procède à des études et des recherches à la demande de la direction des services pédagogiques et du conseil d'administration.
- Accomplit tout autre travail demandé par son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS:

- Minimum de 16 ans de scolarité
- Aptitudes à la rédaction de rapports et à la recherche
- Bonne connaissance du milieu Cégep.

TRAITEMENT:

Salaire initial de \$7,500.00 et plus, selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature avant le 22 septembre 1969, au sous-

Jean-Guy Nadeau, dir. général,
Cégep de Rimouski,
60, ouest de l'Évêché, Rimouski.

FÉDÉRATION PATRONALE

Le poste:

- Agir comme agent de liaison entre les membres et la Fédération.
- Participer à des études sur l'organisation professionnelle.
- Effectuer des recherches socio-économiques sur l'actualité.
- Agir comme chef de bureau, etc....

Les qualifications:

- Environ 15 années d'études académiques.
- Expérience du milieu des associations, de préférence.
- Expérience de la gestion d'un bureau (comptabilité, achats, etc....).
- Bilingue (parlé et écrit).
- Qualités personnelles appropriées.

La rémunération:

- Selon l'expérience et les qualifications du candidat.
- Bénéfices sociaux usuels et allocations d'automobile.
- Poste à Montréal.

Prière d'adresser "Curriculum Vitae" en toute confiance au:

Conseil du Patronat du Québec
1080, Côte du Beaver Hall
Chambre 1105
MONTRÉAL 128, Québec.

REPRÉSENTANT DE COMMERCE

Il nous faut un jeune homme bilingue, possédant une solide instruction, de préférence universitaire.

Le candidat choisi travaillera comme représentant régional pour notre division des services spécialisés. Il sera constamment en contact avec les autorités scolaires, sanitaires et dentaires du Québec et des Maritimes. Une expérience relative à la vente et aux affaires sera déjà un avantage, mais à défaut, nous y suppléerons par une formation intensive.

L'homme que nous cherchons devrait avoir atteint un certain niveau de réalisation personnelle et académique, tout en désirant accéder à des plus hauts postes par la prise de responsabilités croissantes. Nous offrons en échange un attrayant salaire mensuel, l'usage d'une voiture de compagnie, le paiement complet des frais de voyage et un excellent programme d'avantages accessoires.

Si vous souhaitez faire carrière au sein d'une compagnie progressive, faites-nous parvenir en toute confiance votre curriculum vitae (y compris votre numéro de téléphone).

DIRECTEUR DU PERSONNEL,
B.P. 355, Succursale "A",
Toronto, Ontario.

LA FÉDÉRATION DES CENTRES CULTURELS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC.

recherche un DIRECTEUR ADMINISTRATIF

EXIGENCES

Expérience administrative de préférence dans le domaine culturel. Formation pertinente.

SALAIRE:

Selon les qualifications.

Adresser sa candidature et curriculum vitae à:

M. Gilbert Comtois,
Fédération des centres culturels
de la Province de Québec Inc.,
4456 Avenue Madison,
Montréal 261, Qué.

LA VILLE DE SAINT-LAURENT

demande

- UN CONTRÔLEUR DU BUDGET -

FONCTION:

Sous les directives du Trésorier, le contrôleur du budget devra établir un système de contrôle sur les revenus et les dépenses encourus par la Ville. Parmi les diverses tâches qui lui seront confiées, il aura, entre autres, à exercer un contrôle efficace de l'exécution des budgets selon des méthodes et principes reconnus. Il devra élaborer des règles budgétaires, étudier des projections financières, effectuer des analyses, fournir des rapports périodiques et participer à l'élaboration des prévisions budgétaires.

QUALIFICATIONS:

Licence en Sciences Commerciales ou membre d'une association reconnue de comptables, C.A. ou C.G.A., avec cinq (5) ans d'expérience en comptabilité et vérification. L'âge du candidat ne devrait pas dépasser 35 ans.

SALAIRE:

\$10,500.00 à \$12,000.00 selon qualifications et expérience. Bénéfices marginaux particulièrement intéressants.

Adresser votre curriculum-vitae au:

Directeur du Personnel,
Ville de Saint-Laurent,
777, boul. Laurentien,
Saint-Laurent 379,
Qué.

CEGEP DE ST-LAURENT

Professeurs demandés

- Un professeur en électrotechnique à plein temps.

- Deux professeurs, à la leçon, en électronique:

- un professeur: schémas et conception, 3 heures par semaine;
- Un professeur: instruments de mesure, 3 heures par semaine.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Secrétaire Général,
Cégep de St-Laurent,
625, boul. Ste-Croix,
Montréal 379, P.Q.

ANALYSTE DE MARCHÉ ET TARIFICATION

pour

département du marketing, Rimouski

ATTRIBUTIONS:

- Planifier le développement et l'implantation des nouveaux services
- Établir la tarification et en contrôler l'application
- Effectuer des études de rentabilité des services
- Développer et appliquer des techniques de sondage d'opinion
- Préparer les analyses de marché à long et à court terme

EXIGENCES:

- Baccalauréat en commerce, option marketing ou l'équivalent
- 2 ans d'expérience dans l'analyse de marché

RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES:

- Salaire selon qualifications et expérience
- Rémunération au mérite
- Avantages sociaux

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

Québec-Téléphone,
Service du personnel,
6, rue St-Jean,
RIMOUSKI, P.Q.

Faites carrière

dans la Fonction publique du Québec

AGENT DE RECHERCHE SOCIO-PÉDAGOGIQUE

- Traitement initial pouvant atteindre \$16,100 selon la compétence. Conseil Supérieur de l'Éducation; poste à Québec.
- Effectuer des recherches spécialisées de caractère sociologique ou pédagogique pour le Conseil Supérieur de l'Éducation, ses Comités confessionnels et ses Commissions.
- Diplôme universitaire en sciences sociales ou en sciences de l'éducation et plusieurs années d'expérience de la recherche reliée aux problèmes de l'éducation.
- Concours 69SE-2105. Échéance de l'inscription: 26 septembre 1969.

SECRÉTAIRES DE COMMISSIONS

- Traitement initial pouvant atteindre \$15,650 selon la compétence. Conseil Supérieur de l'Éducation; deux postes à Québec.
- Agir à titre de secrétaire de commission d'études pertinentes à l'enseignement élémentaire et l'enseignement secondaire, ou à l'enseignement collégial et l'enseignement supérieur. Dresser les ordres du jour, préparer les documents de travail des réunions, rédiger les procès-verbaux, obtenir et analyser la documentation nécessaire à ces organismes.
- Diplôme universitaire et plusieurs années d'expérience dans les domaines de l'administration scolaire et du secrétariat.
- Concours 69PF-2111. Échéance de l'inscription: 30 septembre 1969.

ANALYSTE DES PROCÉDES ADMINISTRATIFS

- Traitement initial pouvant atteindre \$16,120 selon la compétence. Sûreté du Québec; postes à Montréal.
- Relever les renseignements requis pour l'identification, l'analyse et l'élaboration de solutions alternatives à des problèmes d'organisation et d'administration et appliquer les techniques spécialisées d'organisation et d'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles.
- Diplôme universitaire en sciences appliquées ou en sciences de l'administration et expérience pertinente à cette fonction.
- Concours 69PP-2108. Échéance de l'inscription: 26 septembre 1969.

ANALYSTES FINANCIERS

- Traitement initial pouvant atteindre \$15,600 selon la compétence. Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives.
- 1 - Analyser les opérations et la situation financière des compagnies de fiducie et de finance et s'assurer qu'elles se conforment aux lois et règlements en vigueur. Poste à Québec.
- 2 - Évaluer la rentabilité des compagnies industrielles et minières. Étudier les implications de leur fusion et de leur réorganisation. Analyser leurs prospectus et autres documents d'ordre contractuel et financier en vue d'autoriser l'émission de valeurs mobilières. - Postes à Montréal.
- Diplôme universitaire en sciences commerciales ou économiques, expérience progressive des institutions financières, connaissance des opérations de courtage en valeurs mobilières, des compagnies de fiducie et de finance et des marchés de capitaux. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce domaine peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours 69S-2103. Échéance de l'inscription: 26 septembre 1969.

SPECIALISTES EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Traitement initial pouvant atteindre \$13,700 selon la compétence. Ministère de l'Éducation; postes à Québec.
- Coordonner l'élaboration de programmes d'études et participer à leur mise en application.
- A. - Chimie - Concours 69P-2123J.
- Diplôme universitaire en sciences pures ou appliquées et expérience dans l'enseignement de la chimie.
- B. - Éducation pré-scolaire - Concours 69P-2123K.
- Diplôme universitaire terminal en sciences de l'éducation pré-scolaire et expérience de l'enseignement à ce niveau.
- Échéance de l'inscription: 26 septembre 1969.

BIOLOGISTES

- Traitement initial pouvant atteindre \$12,610 selon la compétence. Ministère de l'Industrie et du Commerce; postes à Québec.
- Recherches et travaux d'analyse sur la faune marine, plus particulièrement sur les groupes suivants: zooplancton, poissons pélagiques, mollusques commerciaux et population du homard.
- Diplôme universitaire en biologie au niveau de la maîtrise ou du doctorat et, de préférence, quelques années d'expérience dans un de ces secteurs d'activités.
- Concours 69SI-2113. Échéance de l'inscription: 24 septembre 1969.

AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

- Traitement initial pouvant atteindre \$13,700 selon la compétence. Ministère des institutions financières, compagnies et coopératives; postes à Québec.
- Procéder à des analyses économiques et statistiques afin d'évaluer le dynamisme des institutions financières, compagnies et coopératives et de proposer des mesures propres à favoriser leur développement. Effectuer des études et recherches qui permettront l'établissement de politiques administratives en vue de l'application et de la modification des lois régissant les secteurs ci-haut mentionnés.
- Diplôme universitaire en économie, statistique, économétrie ou en sciences commerciales et, de préférence, quelques années d'expérience reliée aux fonctions des postes.
- Concours 69SIF-2105. Échéance de l'inscription: 25 septembre 1969.

AGENTS DE LA GESTION FINANCIÈRE

- Traitement initial pouvant atteindre \$12,610 selon la compétence.
- Ministère de l'Éducation (Québec) - Travail de comptabilité générale, d'analyse et de contrôle budgétaire. Vérification et enquête sur l'utilisation des subventions.
- Ministère des Finances (Québec) - Élaboration des règles budgétaires et étude des projections financières. Contrôle de l'exécution des budgets.
- Ministère de l'Industrie et du Commerce (Québec) - En regard de la Loi de l'aide au développement industriel régional (Bill 23), déterminer l'éligibilité et établir la rentabilité des projets. Sélectionner les investissements admissibles et en vérifier sur place la réalisation.
- Ministère de la Justice (Québec) - Travail de vérification et d'enquête comptable dans les cas de fraude. Vérification et contrôle interne.
- Régie des Rentes (Québec) - Travail de vérification et de contrôle interne. Étude et analyse des systèmes comptables et administratifs.
- Ministère du Revenu (Québec et Montréal) - Vérification ou cotisation des impôts, taxes et droits fiscaux.
- Ministère de la Santé, Famille et Bien-être (Québec) - Étude, programmation et contrôle budgétaire des institutions subventionnées. Analyse des états financiers et vérification des livres comptables.
- Ministère des Terres et Forêts (Québec) - Préparation, analyse et contrôle des budgets des divisions territoriales. Élaboration de règles et procédures budgétaires. Étude des projections financières.
- QUALITÉS REQUISES: Licence ou maîtrise en sciences commerciales; OU baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience professionnelle; OU membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Concours 69P-2103. S'inscrire immédiatement.

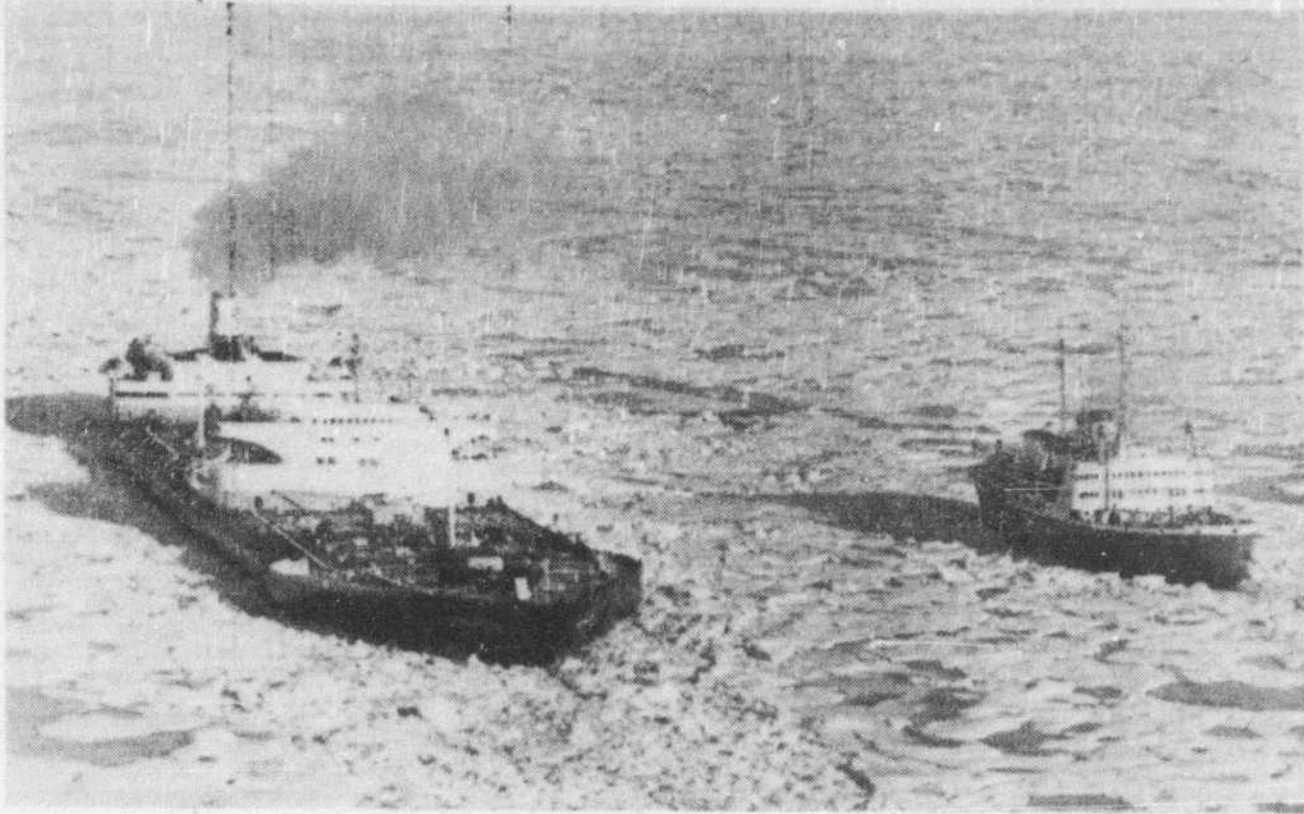
Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4 (Québec) 255, est, boulevard Crémazie, Montréal 354 (Montréal) et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une demande d'emploi distincte dans chaque cas.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



À la recherche du passage du Nord-Ouest

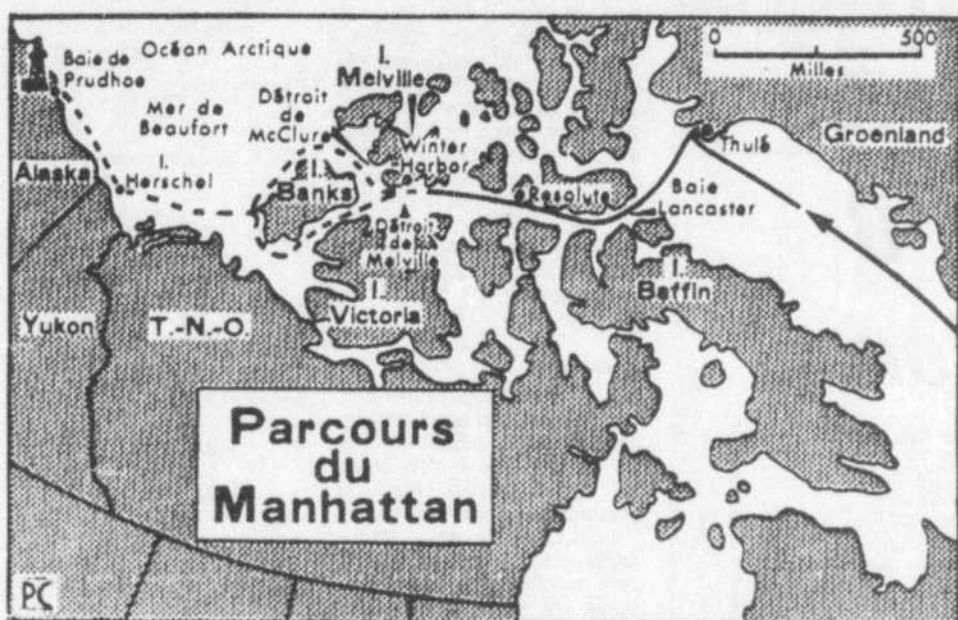
Le pétrolier géant Manhattan, affrété par la Humble Oil au coût de \$36 millions, devrait changer sous peu le tracé du parcours qu'il entend compléter dans le "passage du Nord-Ouest". Les porte-parole de la compagnie américaine ont fait savoir hier qu'ils avaient prévu les difficultés rencontrées par le pétrolier dans le détroit de McClure et qu'il faudra sans doute se résoudre à emprunter le détroit du Prince de Galles, plus facile pour la navigation. L'expérience



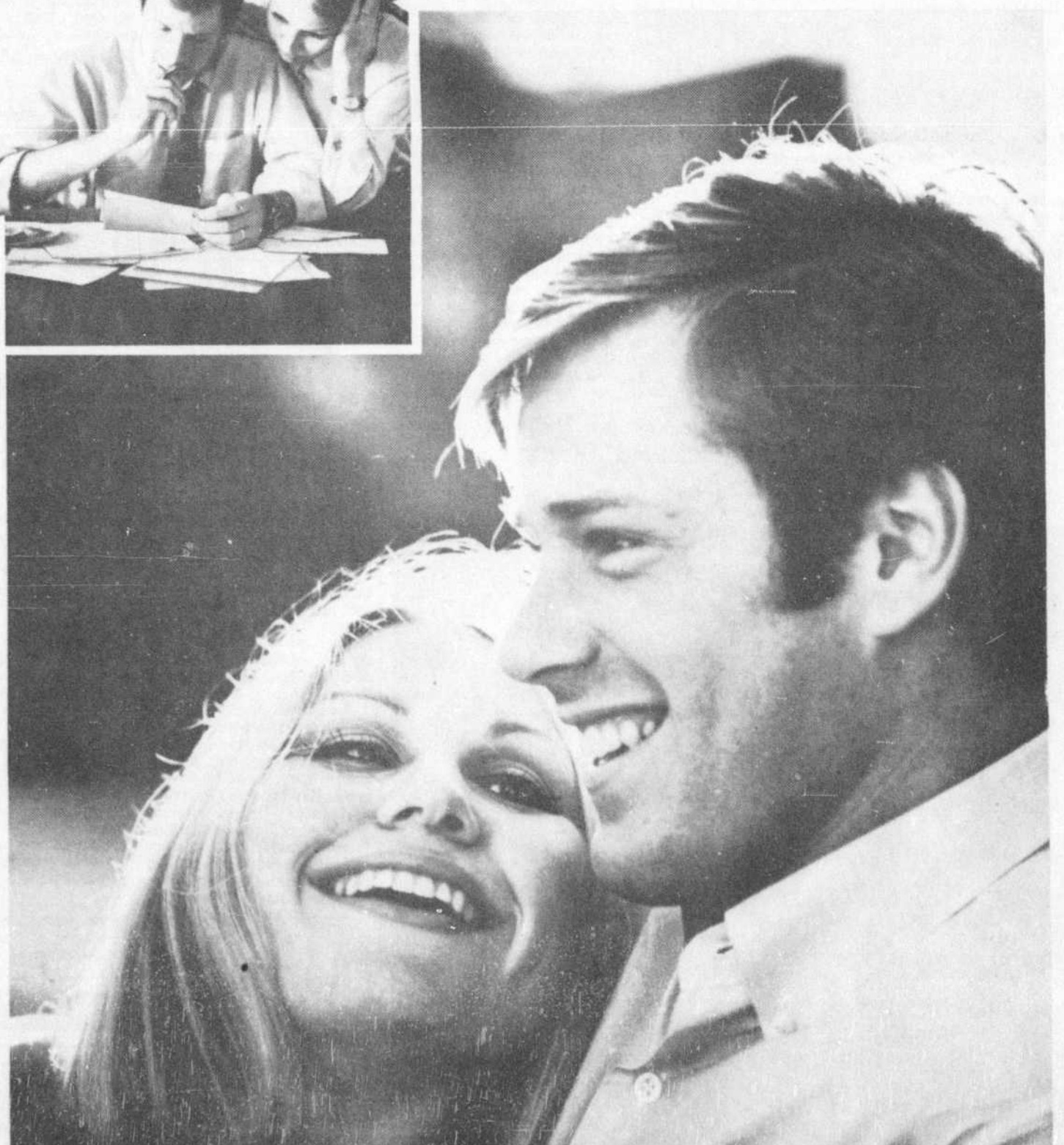
en cours vise à recueillir suffisamment de données pour déterminer les dimensions maximales des pétroliers qui pourraient éventuellement prendre le contrôle de l'Alaska et lui faire gagner les marchés de l'est américain. Le document de gauche illustre les moments où le Manhattan fut enserré dans les glaces, tandis que le brise-glace canadien John A. MacDonald tentait de lui ouvrir un passage, dans le bras de mer connu sous le nom de "Viscount Melville". Sur

la photo de droite, prise depuis le pont du brise-glace canadien, l'on voit quelques membres d'équipage examinant l'état des glaces et la position de la coque du navire emprisonné dans les glaces. La cie Humble poursuit donc l'expérience et affirme qu'il ne s'agit que d'un "test" qui a prouvé ce que l'on soupçonnait: le détroit de McClure n'est pas praticable à cette époque de l'année.

(Téléphoto CB).



La différence entre soucis et répit...



un Compte Jumelé chez nous.

Il s'agit de deux comptes séparés. Un pour les chèques; un pour l'épargne. En ouvrant un **Compte de Chèques Personnels** peu coûteux à la banque Toronto Dominion, vous obtenez gratuitement des chèques personnalisés pour payer vos comptes, un porte-chèques et un relevé de compte tous les 30 jours.

Notre **Compte Prime-Épargne** vous accorde un intérêt très élevé de 6 1/2 % sur vos épargnes.

Rendez-vous à la succursale Toronto Dominion la plus rapprochée. Ouvrez un Compte Jumelé dès aujourd'hui, la façon moderne d'administrer votre argent sans soucis.

TORONTO DOMINION
la banque où le personnel crée toute la différence

L'ÉDUCATION à votre service

ÉTUDIANTS

Avez-vous fait votre demande de PRÊT-BOURSE?

Ne tardez pas:
la date limite est
le 30 septembre!

Le ministère de l'Éducation du Québec, service de l'Aide aux étudiants, accorde chaque année une aide pécuniaire aux étudiants désireux d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures et dont les moyens financiers sont limités.

Cette aide est attribuée aux étudiants sous forme d'un prêt garanti et d'une bourse en rapport avec les besoins de chacun.

Comment procéder

Si c'est la première fois que vous demandez un prêt-bourse, remplissez une carte d'inscription et faites-la parvenir au ministère de l'Éducation avant le 30 septembre.

Une formule vous sera envoyée sur réception de la carte d'inscription.

Les étudiants qui font une demande de prêt-bourse recevront automatiquement une formule l'année suivante, à l'adresse indiquée dans leur demande.

La date limite de retour est indiquée sur la formule adressée personnellement à chaque étudiant.

Pour vous procurer votre carte d'inscription, adressez-vous

- * aux institutions d'enseignement reconnues
- * aux bureaux régionaux du ministère de l'Éducation
- * au Service de l'Aide aux étudiants du ministère de l'Éducation, 1005 chemin Sainte-Foy, Québec 6, Québec.

N.B. Toute demande d'inscription reçue après la date limite prescrite dans chaque cas sera automatiquement refusée.

 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La Sun Life du Canada annonce la création d'un fonds d'investissements "Fonds Soleil"

Achat par unités

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, a annoncé hier la création d'un fonds d'investissements reposant sur des actions ordinaires et dont les particuliers peuvent acheter des unités. Le Président, M. Alistair M. Campbell, a fait cette déclaration à l'occasion d'une conférence de presse tenue hier à l'hôtel Reine Elizabeth.

M. Campbell a précisé que la Sun Life a mis sur pied le "Fonds Soleil" dans le but de servir les gens qui "disposent de dollars d'épargne facultative", en supplément de l'argent requis pour garantir la sécurité financière de base sous forme d'assurance-vie.

Contrats de placements

Les polices Fonds Soleil sont des contrats de placements individuels, comportant des options de rente, reposant sur un fonds comprenant des actions ordinaires.

Il y a trois polices Fonds Soleil:

- (1) LA POLICE DE RENTE FONDS SOLEIL A PRIMES PÉRIODIQUES: un régime dont les primes mensuelles, de \$25 à \$208,33, servent à acheter des unités du Fonds Soleil. On peut investir des montants supplémentaires après la première année.

(2) LA POLICE DE RENTE FONDS SOLEIL A PRIME UNIQUE: un régime permettant d'investir dans le fonds une prime initiale minimum de \$1.500. On peut également investir des montants supplémentaires en tout temps.

(3) LA POLICE DE RENTE-DEPOTS FONDS SOLEIL: un régime semblable à la police de rente Fonds Soleil à prime unique par lequel les détenteurs de polices Sun Life ou les bénéficiaires peuvent investir des montants tels les échéances et les dividendes de polices provenant des polices Sun Life.

Encaissement en tout temps

Les primes de ces polices sont affectées à l'achat d'unités d'accumulation du Fonds Soleil. Ces unités, comme tout placement en actions ordinaires, varient selon le rendement du fonds sur le marché des valeurs mobilières. En tout temps, on peut encaisser la pleine valeur unitaire courante d'une police, sans frais. Si on conserve la police, elle peut servir à constituer une rente.

M. Campbell a ajouté que la Sun Life est l'un des plus importants investisseurs en actions ordinaires parmi les sociétés d'assurance-vie nord-américaines, et possède par conséquent toute l'expérience et la compétence nécessaires pour offrir ce nouveau service d'investissements.

Il a donné les raisons pour lesquelles la Sun Life est entrée dans ce nouveau secteur d'investissements.

"Tout le long de son histoire, la Sun Life du Canada s'est appliquée à fournir des régimes fondamentaux de sécurité, et ceci continuera de constituer notre rôle principal. En raison de l'opulence de la société d'aujourd'hui, beaucoup de gens ont plus d'argent qu'ils n'en ont besoin pour pourvoir à leur sécurité financière fondamentale.

Aujourd'hui, les gens mettent de côté une partie de leur argent espérant réaliser un profit de capital; ils se jugent capables de courir un certain risque touchant leurs nouvelles épargnes facultatives. La Sun Life du Canada, soutenue par ses experts en placements et par un organisme de ventes et de service à l'échelle nationale, est en mesure de servir ceux qui disposent de telles épargnes. C'est là l'objet de notre Fonds Soleil.

"Les polices Fonds Soleil sont structurées de façon à compléter un programme d'assurance-vie permanente garantie. Elles offrent l'occasion de participer à un fonds d'investissements qui est programmé pour croître. Nous estimons qu'elles sont le prolongement logique du service financier que nous procurons."



Hydro-Québec installe la plus grosse vanne fourreau du monde, aux Outardes

La plus grosse vanne fourreau du monde a été installée et fonctionnant parfaitement dans la centrale souterraine Outardes 3 du complexe Manicouagan-Les Outardes.

Les ingénieurs de l'Hydro-Québec, à la suite d'études, en sont venus à la conclusion que les vannes fourreaux appelées aussi vannes cylindriques seraient préférables à toutes sortes d'autres vannes dans la centrale souterraine Outardes 3. La vanne

fourreau a permis de réduire de 10 pieds de largeur de la centrale qu'aurait nécessitée l'installation d'un autre type de vanne. Les conséquences appréciables de cette modification se traduisent par une réduction des frais d'excavation, de construction de la structure, d'exécution des travaux de mécanique; diminution du temps de montage durant la construction et d'entretien au cours des années à venir et une économie intéressante à l'achat de la vanne.

De plus, en position ouverte la vanne fourreau laisse couler l'eau à plein débit, ce qui permet une utilisation de toute la force hydraulique pour actionner la turbine. Ces avantages ont permis une économie de l'ordre de \$2.000.000 en construisant Outardes 3.

La vanne fourreau se compose d'un anneau cylindrique placé entre les directrices et les avant-directrices de la turbine. A Outardes 3, la vanne a 4 pouces d'épaisseur, un diamètre de 19 pieds 4 pouces et une hauteur de 3 pieds 4 pouces.

La mobilité de la vanne est assurée par des moteurs hydrauliques qui s'usent moins vite, tout en étant plus faciles à entretenir et à opérer que les autres genres de moteurs.

La vanne fourreau maintient la conduite forcée en eau prête à produire de l'électricité en tout temps. Elle peut, en plus de garantir le distributeur étanche à l'arrêt, couper le plein débit de la turbine en cas d'urgence. Récemment, lors d'essais, la vanne fourreau a pratiquement coupé le débit nominal 5,065 p.s.e. (160 tonnes d'eau à la seconde) en un temps de 80 secondes, sans accrochage. La vanne fourreau d'Outardes 3 est présentement la plus grosse au monde qui assurera l'étanchéité du distributeur et l'arrêt du plein débit en cas d'urgence.

Bourse de Montréal

Mouvements de faible amplitude hier sur la place locale

La Bourse de Montréal a enregistré une légère baisse au cours d'une séance modérément active, jeudi, mettant fin à deux jours de progrès. L'indice général a perdu 0,6 à 175,08 et les pertes l'ont emporté sur les gains par 98 à 80. Seuls les services publics et les papiers étaient en hausse.

Pour la troisième journée consécutive, des annus d'ordinateur ont retardé le calcul des cotes.

Parmi les banques, Royale, Montréal, Canadienne Nationale et Commerce ont toutes perdu 1-8 à 20-12, 15-18, 10-7-8 et 19-3-8 respectivement. Nouvelle-Écosse a monté de 3-4 à 23-14.

Dans les industrielles, Falconbridge a avancé de 3-8 à 135, Canada Maltin de 3-4 à 20, Brascan de 1-2 à 16-1-4 et Moore Corp. de 1-2 à 33-1-2. Consolidated-Bathurst a regagné de 1 à 22 et Dominion Textile de 3-4 à 13-1-4.

Bell Telephone a reculé de 1-2 à 46-1-2.

Parmi les papiers, Fraser a gagné 1-2 à 24.

Dans les mines et pétroles, Aquitaine a reculé de 3-4 à 23-1-4, French-Pete de 5-8 à 10-1-4, Texaco de 1-2 à 27-1-2 et Cominco de 1-2 à 29.

Shell a progressé de 5-8 à 29-1-8 et Pacific Pete de 1-2 à 35.

Dans les mines et pétroles spéculatifs, Pessco a perdu 29 cents à 1-16, Castle Oil 35 cents à 3-15 et Crusade 20 cents à 3-35.

A l'indice, les services publics ont reculé de 24 à 146,98, les banques de 11 à 170,98 et les industrielles de 02 à 132,41. Les papiers ont grimpé de 1 à 114,61.

Indices Dow Jones

	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.
30 Ind.	801,90	808,50	821,34	825,77	2,24
30 Ind.	198,32	199,96	196,34	197,72	0,32
15 Ind.	114,14	115,35	112,92	114,33	0,38
65 Stocks	279,80	280,29	276,76	278,94	0,42

potins financiers

Les valeurs étaient, hier, moins bien orientées sur la Bourse de N.Y. et l'indice des industriels de DJ, qui avait avancé durant les 2 séances précédentes, clôturait hier 2.24 points plus bas à 825,77. Certaines valeurs françaises présentaient hier des points de franchise fermetés sur la Bourse de Paris. Il y eut bien des avances, hier, sur la Bourse de Londres, dans un marché inactif. Sur la Bourse de Toronto, les pétroles avaient perdu hier leur popularité de la veille, tandis que sur la Bourse de Montréal, les mouvements étaient de faible amplitude.

Certains observateurs de Wall Street semblent d'opinion qu'il ressortira de l'assemblée que Nixon tiendra que les pourparlers pacifiques reprendront à Paris. L'accalmie récente dans la guerre au Vietnam influa heureusement sur le sentiment spéculatif à N.Y. et sur nos marchés. En résultera-t-il des retraits plus considérables des soldats américains du sud de ce pays? Nous en doutons, mais dans l'affirmative, ce serait une contraction considérable des dépenses publiques, un facteur primordial dans la lutte de Washington pour freiner l'inflation.

Selon le président du Federal Reserve Board, des E.-U. il y aurait des indices que "nous approchons de la fin de la hausse du dollar élevé de l'argent." Qu'il en soit ainsi et les cours des obligations récentes monteront. A son dire, on serait à la veille de freiner pour de bon l'inflation, d'où son opposition hier au bill gelant les frais chargés sur les intérêts bancaires aux E.-U.

Les ventes de terrains renfermant du pétrole (ou noir) en Alaska ont rapporté ces jours-ci \$900.000.000 et Home Oil est l'entreprise canadienne la plus intéressée, avec maintes autres américaines.

General Motors a augmenté ses prix, en moyenne de \$80 sur ses nouveaux modèles de 1970.

Ronalds-Federated a gagné 56 cents l'action durant le 1er semestre vs 50 cts l'an dernier.

La vogue récente des actions de Patino serait attribuable à la rumour que le gouvernement français donnerait une licence à cette

entreprise pour exploiter des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie.

10.000.000 d'actions de American Qstar Petroleum Co. viennent d'être inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Toronto.

Le fait que la Banque Fédérale de l'Allemagne vient de relever son taux d'escompte de 3 à 6 p.c. sera-t-il suivi par d'autres institutions bancaires centrales de l'Europe ou préserve-t-il une réévaluation du mark?

Un syndicat, dirigé par A.E. Ames & Co. Limited, offrirait sous peu une émission de \$6.000.000 de billets seniors garantis d'United Dominion Corporation (Canada) Ltd. à 9%. Ils seront datés du 30 septembre 1969 et ils écherront le 30 septembre 1974, mais leurs détenteurs auront le privilège de les conserver un autre 5 ans, s'ils en donnent avis à la direction le 30 septembre 1973.

Les ventes de baux pétroliers dans l'Alaska furent mal interprétées hier par certains stocks de bûle, bien que ces derniers avaient connu la veille leur meilleure avance depuis 3 semaines. Selon certains observateurs ces stocks avaient escompté les ventes précitées.

Silknet Ltd a acheté Reeves Brothers Inc., mais le prix n'a pas été divulgué.

John Labatt Limited réunira ses actionnaires ce midi à London, Ontario pour la tenue de son assemblée annuelle.

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende tant par action ordinaire ou privilégiée: British Columbia Telephone Company, ordinaire - 75c l'action, 3 1/2% privilège; \$1,44 l'action, 4,84% privilège; 30%ac l'action, 4 1/2% privilège; \$1,13 l'action; Financial Collection Agencies Ltd, ordinaire - 0,4c l'action; The Great-West Life Assurance Company, ordinaire - 60c l'action; Levy Industries Limited, Classe "A" privilégiée - 18c l'action; Maritime Electric Company Limited, ordinaire - 30c l'action; Sward Inc., 6% privilégiée - 30c l'action.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

En marge d'un transfert d'approximativement \$175.000.000

INA Corporation nous fait savoir qu'un transfert entre compagnies d'environ \$175.000.000 vient d'avoir lieu entre Insurance Company of North America à sa compagnie parente, INA Corporation. Ce transfert s'est fait sous la forme d'un dividende et de valeurs en portefeuille, payables le 10 septembre 1969. Cette décision fut prise lors d'une assemblée spéciale des membres du conseil d'administration de l'Insurance Company of North America, tenue au début du mois, selon ce que M. Bradford Smith, jr., président du conseil et exécutif en chef de l'INA Corporation rapporte. Cette dernière institution fut fondée en 1968, comme entreprise générale, au moyen d'un échange d'actions. Après le paiement des dividendes aux assurés, le surplus de l'Insurance Company of North America excédera les \$500.000.000, ce qui signifie qu'elle dispose de fonds suffisants pour l'avenir. Comme on sait, INA possède un important bureau dans l'édifice de la Place Victoria, dans notre ville, sous gérance active de M. J.S. McDowell.

Churchill Falls (Labrador) Corp. adjudge un contrat de \$6.800.000,00, à Aluminium du Canada, Ltée

Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited a annoncé hier l'octroi à l'Aluminium du Canada, Ltée d'un contrat de \$6.800.000 pour la fourniture de plus de 100.000 pieds de conducteurs en aluminium; ces câbles sont destinés aux deux premières des trois lignes de transport d'énergie à 735.000 volts de la centrale hydro-électrique. Les conducteurs du type "Carillon" (à armé d'acier), seront fabriqués à la nouvelle câblerie de l'Alcan à Stephenville (Terre-Neuve), à partir de fil-machine produit à l'usine d'aluminium de la compagnie à Arvida (Québec).

On vient de terminer le déboisement de l'emprise de 170 pieds de largeur sur une distance de 126 milles environ; la construction des fondations des deux premières lignes y commencera avant la fin de l'année, alors que le montage des câbles débutera l'an prochain.

Chacune des lignes comptera trois ou quatre pylônes par mille; pour la plupart, ces pylônes seront de type en V, à haubanage; leur hauteur atteindra 170 pieds et leur poids 37.000 livres.

D'une puissance de 7.000.000 de HP, la centrale de Churchill Falls doit commencer ses livraisons d'énergie au début de 1972; les travaux seront terminés en 1976.

Inscription, ce matin, sur la Bourse de Montréal de 10.000.000 d'actions de Kaiser Resources Limited

10.000.000 d'actions ordinaires, d'une valeur au pair de \$1,00 chacune du capital-actions, de Kaiser Resources Ltd, toutes émises et en circulation, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture vendredi le 12 septembre 1969. Ces actions sont classées parmi les valeurs industrielles. Leur symbole au téléscripteur sera "K S R". Le capital-actions autorisé de la compagnie comprend 15.000.000 d'actions ordinaires. Le bureau d'enregistrement de l'entreprise se trouve au 17e étage, au 1075 ouest rue George, à Vancouver B+C+, tandis que son siège social est situé à Sparwood, C-B. La compagnie possède, aussi, une succursale à 1535 Benthall Centre Two, 555 Burrard Street, Vancouver, B-C.

La compagnie a été incorporée comme entreprise privée sous le nom de Kaiser Coal Ltd, le 31 juillet 1967, en vertu de la Loi des compagnies de la province de C-B au moyen de la livraison du registre des compagnies d'un mémorandum de l'Association. En vertu d'une résolution spéciale, enregistrée avec le registraire le 10 avril 1969, le nom de l'entreprise fut changé en celui de Kaiser Resources Ltd. Cette entreprise procède au développement et à l'exploitation de dépôts de charbon de coke de haute teneur dans la région de Crows Nest, au sud-est de la C-B, possédés antérieurement par Crows Nest Industries Ltd. On a commencé le développement et le creusage d'une mine à ciel ouvert, où il est utilisé une importante machinerie mobile minière, capable de produire 6.220.000 tonnes par année de charbon de coke métallurgique. On se prépare à porter la production à 6.750.000 tonnes par année, grâce à des services de génie et d'un personnel adéquat. Par l'intermédiaire d'une filiale, la Westshore Terminals Ltd, la compagnie a aussi commencé la construction de facilités, susceptibles de manipuler de grandes quantités de charbon dans le port à eau profonde, en train d'être développé par le Gouvernement Fédéral à Roberts Bank, C-B.

La compagnie a été incorporée par Kaiser Steel Corporation, d'Oakland, Californie, qui est considérée comme son promoteur. En outre 59% des actions en circulation de Kaiser Steel sont possédées par Kaiser Industries Corporation et Kaiser Steel détient les intérêts de contrôle dans Kaiser Aluminium & Chemical Corporation et dans Kaiser Cement & Gypsum Corporation. Kaiser Industries Corporation, par l'intermédiaire de ses divisions et de ses filiales, fabrique et vend des véhicules "Jeep", à conduite sur les 4 roues, ainsi que des camions militaires. Elle est, aussi, engagée dans des activités internationales de génie et de construction. Elle produit et vend des parties composantes ainsi que des réseaux, se rapportant aux industries électronique et aérospatiale. Elle possède, en outre, des intérêts dans et voit au fonctionnement de la télévision UHF ainsi que des postes de radio AM et FM dans six régions métropolitaines. Elle produit et voit à la distribution de sable, de gravier, et de produits de béton dans la région de la baie de San Francisco et, enfin, elle est engagée dans des développements immobiliers à Hawaii, dans le sud de la Californie et ailleurs et, enfin, elle détient un intérêt dans une entreprise engagée dans la construction de navires et leurs réparations à San Diego, en Californie.

Marcel CLEMENT

Bourse de Toronto

Les pétroles ont perdu pied hier sur le marché minier

TORONTO (PC) — Des prises de bénéfices chez les pétroliers de l'Ouest ont suffi jeudi à enrayer une légère avance à la Bourse de Toronto qui a finalement clôturé avec un léger repli.

Les ventes de concessions de pétroles en Alaska mercredi ont marqué la fin d'une spéculation qui avait fait monter les prix des pétroles de l'Ouest de façon constante depuis la découverte de pétrole dans la région de North Slope, en 1968.

La poignée de compagnies pétrolières canadiennes qui possèdent des intérêts dans la région de North Slope ont vu leurs stocks baisser jeudi alors qu'il devenait de plus en plus apparent que les profits provenant du forage ne se matérialiseraient pas avant peut-être deux ans.

Home A a perdu 10-1-4 à 60-1-2, Home B 9-1-8 à 83-3-8, Cynus A 2-3-8 à 10-3-8, Cynus B 2-1-4 à 10-3-4, Western Decalta \$1,40 à \$8,60 et Petrol 26 cents à \$1,88, tandis que Ranger demeurait inchangé à 17.

L'indice des industrielles a clôturé à 176,88 en baisse de 0,3 après avoir gagné 64 au cours des 150 premières minutes d'ouverture.

Le volume d'actions transigées s'élevait à 2.225.000 au regard de 2.287.000, mercredi.

Falconbridge a acquis 1-1-4 à 133 et Inco 1-8 à 39-3-8.

Algoma Steel était en hausse de 3-8 à 16-1-4 tandis que Stelco glissait de 1-8 à 23-3-8. Les métallurgistes sont en grève chez Gulf Canada à perdu 1-4 à 18-1-4. Gulf a reçu la permission de commencer des explorations sismiques pour du pétrole et du gaz naturel sur plus d'un million d'acres dans le détroit de Georgie, en Colombie-Britannique.

Voir autres nouvelles de finance en page 11

Responsabilité des comptables agréés

Dans leur fonction de conseillers fiscaux



M. D. J. GRIFFITHS

LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE annonce la nomination de M. D. J. Griffiths au poste de directeur général régional de la région du Québec. Membre de l'Institut des banquiers canadiens, M. Griffiths est également membre de l'Institut of Bankers de Londres. Pendant les trois dernières années, il a été directeur de la succursale de 265, rue Saint-Jacques, à Montréal. C'est en Angleterre que M. Griffiths fit ses débuts dans la carrière bancaire en travaillant pour la Barclays Bank Limited et, en 1947, il vint au Canada pour travailler à la Barclays Bank (Canada). Depuis ce temps, il a occupé un bon nombre de postes importants à Montréal.

Bourse de N-Y

Wall Street, affecté hier par les prises de profits

(AFP) — La hausse n'aura duré que deux séances à Wall Street. La reprise s'est bien poursuivie à l'ouverture, jeudi, mais les dégagements et prises de bénéfices se sont ensuite fait plus nombreux, provoquant un repli de la cote, qui termine légèrement en-dessous du niveau de la veille. La reprise des combats au Vietnam, l'accroissement des hostilités au Moyen-Orient, ont renvoyé les opérateurs dans une prudente réserve dans l'attente du "conseil de guerre" qui présidera vendredi à la Maison Blanche, le président Nixon. Les affaires ont été actives.

La plupart des compartiments ont enregistré des fluctuations irrégulières. C'est le cas des cuprifères, cinémas, radio-télévisions où Motorola poursuit son mouvement de hausse, aérospatiales, matériaux de construction, magasins, caoutchoutiers, sidérurgiques et tabacs. Les mécaniques, les automobiles, notamment Chrysler, et les Papeteries sont en progrès. Ailleurs, les replis l'emportent largement, notamment aux pharmaceutiques et aux pétroliers, lourdes. Parmi les baisses les plus importantes on relève American Airlines, aux compagnies aériennes, Syntex aux Pharmaceutiques, Atlantic Richfield aux Pétroliers, et Litton Industries aux électroniques.

Expéditions d'or du Québec au premier semestre 1969

(OIPQ) — Les expéditions d'or des mines du Québec pendant le premier semestre de 1969 ont atteint une valeur de \$14.005.264 d'après un bulletin du bureau de la statistique du Québec sur la production minière.

On peut diviser en deux catégories les mines qui produisent ce minerai: les mines d'or proprement dites et les mines de métaux usuels, dont l'or est un sous-produit.

La valeur de la production des mines d'or est le double de celle des métaux usuels: \$9.236.115 pour les premières, contre \$4.769.149 pour les secondes.

Les quantités de minerai traitées, provenant des mines d'or, se sont élevées à 141.879 tonnes courtes, qui ont fourni 245.250 onces d'or. Quant aux métaux usuels, on a extrait 126.637 onces d'or de 5.803 tonnes courtes de minerai.

Cours du dollar

Le dollar canadien était en baisse de 1-64 et cotait à 92-3-4 en devises américaines. Il était à 92-49-64 il y a une semaine.

La livre sterling était en baisse de 3-32 et cotait à \$2,38 33-64.

Le dollar américain était en recul de 1-32 et cotait à \$1,07 25-32 en devises canadiennes.

La livre sterling était en baisse de 3-16 et cotait à \$2,37 1-16.

Cours des changes

	151
Afrique du Sud	2716
Allemagne	25713
Angleterre	1001
Argentine	1001
Australie	1001
Autriche	1001
Belgique	1001
Bresil	1001
Chili	1001
Danemark	1001
Espagne	1001
France	1001
Hollande	1001
Italie	1001
Japon	1001
Mexique	1001
Norvège	1001
Nouvelle Zélande	1001
Pérou	1001
Suède	1001
Suisse	1001
Thaïlande	1001
Venezuela	1001

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
385 est, rue Sherbrooke
MONTREAL
DIVIDENDE NO 179
un dividende de cinq cents et trois quarts (5¢) par action "A" et "B" du capital versé de cette Société a été déclaré pour le trimestre courant, payable le 30 septembre 1969, aux actionnaires inscrits le vendredi 12 septembre 1969.
Par ordre du conseil d'administration
GERARD BOYER
Le Secrétaire
Montréal, le 12 septembre 1969

Taux d'escompte de la Banque Fed. d'Allemagne, haussé

FRANCFORT (AFP) — Le Conseil central de la Banque fédérale d'Allemagne a relevé le taux de l'escompte de 5 à 6 pour cent.

COMMUNIQUE

aux médecins et dentistes du Québec

Face à l'instauration du plan gouvernemental d'Assurance-Santé, seul un spécialiste en administration de comptes d'honoraires peut apporter une solution à ce problème.

Vous êtes invités à nous consulter, sans délai. Notre bureau est reconnu et respecté de la profession médicale du Québec.



Secrétariat Medical Dostaler Inc.
Siège Social: suite 418, 110 Place Crémazie, Montréal 351
Au téléphone: code régional 514 384-9050
Succursales - Québec, Lévis, Shawinigan

THE ALBERTA GAS TRUNK LINE COMPANY LIMITED

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés, payables le 15ième jour de novembre 1969, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 1er jour de novembre 1969.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

SERIES C, DIVIDENDE NO 17
Dividende de \$1,1875 par action sur les actions privilégiées Série C, en circulation, rachetables, 4 1/2% cumulatif.

SERIES D, DIVIDENDE NO 4
Dividende de \$1,34375 par action sur les actions privilégiées Série D, en circulation, convertibles, rachetable, 53/8% cumulatif.

ACTIONS ORDINAIRES

CLASSE "A" ET "B" DIVIDENDE NO 29
Dividende de \$0,375 par action sur les actions ordinaires en circulation de Classe "A" et de Classe "B".

Par ordre du conseil,
J.M. BALLACHEY, vice-président et secrétaire
Calgary, Alberta, 4 septembre 1969

mais qui vous pouvez vous payer un
3M COPYMITE
Même si vous n'êtes pas parmi les géants
\$249.50
COPYMITE COÛTE SI PEU...
C'est une révolution dans les copieurs! Bas prix... petite machine... et des copies nettes et sèches, blanc et noir... copie tout: des photos... les pages d'un livre... des sections de cartes, sans rien découper ni plier à l'original! Vous pouvez même faire des transparences pour projeter lors de vos réunions.

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'EQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE.
Office Equipment Co. of Canada Ltd.,
600 W. LaSalle, Montréal.
GE
Pour une démonstration gratuite, appelez "O.E." à 861-9401

COMETT AUTO INC.
2619, Boul. Rosemont, Montréal 408. 721-4975
Service après vente
i-r-r-é-p-r-o-c-h-a-b-l-e
FIAT
Excellence... Confort
Anti-rouille très efficace
Brio... Élégance... Dynamisme
COMETT AUTO INC.
2619, Boul. Rosemont, Montréal 408. 721-4975

Espace à louer!

6,000,000 pi. ca. en espace à bureaux et parc industriel à l'Île des Soeurs.

Les édifices à bureaux et le parc industriel font partie du plan d'ensemble

Le plan d'urbanisme de l'Île des Soeurs, tel qu'il a été conçu, fait de cette entreprise un complexe unique parmi tous les complexes "nouveau genre" d'Amérique du Nord. Alors que la plupart des "villes nouvelles" sont construites en banlieue des grands centres urbains, l'Île des Soeurs est située à environ quatre minutes du centre de Montréal. L'Île des Soeurs est un site naturel demeuré intact, parsemé d'îlots de verdure et entretenu suivant un minutieux programme de planification urbaine qui assure la parfaite harmonie des zones résidentielle, commerciale et industrielle.

Le plan du terrain prévoit 400 acres d'espace résidentiel, 362 acres d'espace dit public et 218 acres d'espace commercial, comprenant de l'espace à bureaux et un parc industriel ainsi qu'un centre d'établissements commerciaux et de services divers. Chacun des cinq quartiers résidentiels prévus comporte un petit centre commercial et communautaire situé à quelques minutes de marche des appartements et maisons de ville.

Dans la zone commerciale/industrielle seront érigés dans un décor de parc au bord de l'eau, des édifices à l'allure exceptionnelle. On trouvera, tout près, le premier restaurant/auberge Howard Johnson au Québec et Esso Centre Service.

Le premier édifice commercial à bureaux aura cinq étages, offrant une superficie de 14,000 pi. ca. par étage. Les taux de location seront d'au moins \$1.00 meilleur marché le pi. ca. que dans les édifices neufs du centre-ville. Le vaste stationnement sera gratuit.

L'Île des Soeurs, un investissement de \$350,000,000

L'Île des Soeurs est un ensemble administré par Les Structures Métropolitaines selon un plan d'urbanisme. Chaque phase de son développement est réalisée suivant un plan d'exécution résultant de nombreuses expériences passées, vécues par Les Structures Métropolitaines dans plusieurs villes importantes d'Amérique du Nord.

Un restaurant/ auberge Howard Johnson s'installe au Québec

La chaîne Howard Johnson, dont les établissements furent longtemps considérés comme des oasis de détente pour le voyageur en Amérique du Nord, installe son premier restaurant/auberge québécois à l'Île des Soeurs.

Situé près de l'autoroute Bonaventure, en bordure du terrain de golf, le Howard Johnson sera l'un des principaux locataires de la zone commerciale/industrielle. A seulement quelques minutes du centre-ville, il pourra tout aussi bien desservir la population en route vers les États-Unis que celle de la région métropolitaine.

Dès le début, en plus du restaurant, le Howard Johnson disposera de 150 chambres, de salles de banquet, de salles de conférence et de commodités de congrès.

Nomination à l'Île des Soeurs



JEAN J. BARUCHEL,
F.R.I., C.P.M.

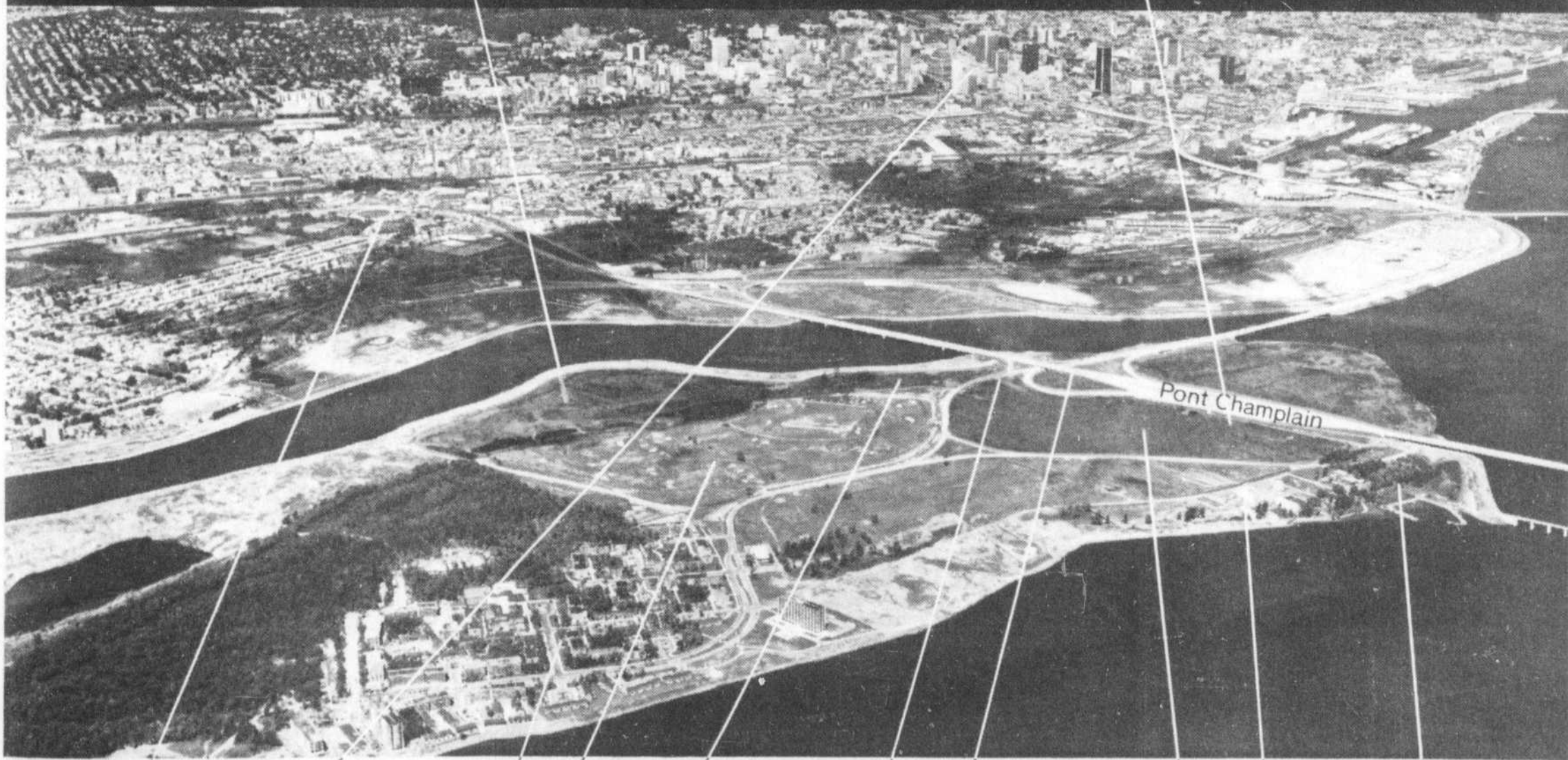
Les Structures Métropolitaines du Canada Ltée annoncent la nomination de Jean J. Baruchel, F.R.I., C.P.M., au poste de directeur général de la location. M. Baruchel possède une vaste expérience dans la location et la gestion d'immeubles résidentiels et commerciaux. Il est "Certified Property Manager" et "Fellow of the Realtor's Institute". Les Structures Métropolitaines du Canada Ltée sont les promoteurs de ce complexe unique qu'est l'Île des Soeurs, un ensemble résidentiel et commercial de \$350 millions de dollars, comprenant des zones commerciale et industrielle.

Édifices à bureaux

4,000,000 pi. ca. de terrain entretenu et doté des services publics. Le premier édifice à bureaux avec air climatisé sera construit bientôt. Les taux de location seront \$1. moins cher au pi. ca. qu'au centre-ville et le stationnement sera gratuit.

Parc industriel

2,000,000 pi. ca. de terrain entretenu et doté des services publics. Mise en exploitation immédiate. Vous pouvez louer un bâtiment construit selon vos spécifications ou louer le terrain à long terme et construire vous-même.



A proximité du centre-ville

A seulement 4 minutes de la Place Ville-Marie. Service d'autobus rapide partant du centre-ville et du métro.

Première au Québec! Howard Johnson Motel Inn!

Terrain de golf-18 trous. Terrain le plus moderne comprenant "Club-House", champ d'exercice et terrain de golf miniature.

Accès facile

Accès sans péage de Montréal par le pont Champlain et l'autoroute Bonaventure.

Site du premier hôtel de villégiature de Montréal and on the river.

La réputée École Nationale d'Équitation.

Site de la Esso Centre Service.

Site du centre commercial avec grande allée de boutiques.

Taxes foncières les plus basses. L'Île des Soeurs fait partie de la Cité de Verdun, là où les taxes foncières sont les plus basses du Montréal métropolitain.

Relié directement à la Transcanadienne et aux autoroutes menant aux États et aux cantons de l'Est.

Zone résidentielle. Une zone résidentielle unique en son genre à Montréal - séparée du Parc industriel et de la zone commerciale par des îlots de verdure bien répartis.

Avantageux pour le personnel. Accès facile de n'importe quelle région de Montréal pour tous les employés.

A proximité de l'aéroport. A 15 minutes de l'aéroport de Dorval.

Aux intéressés

Téléphonez à Jean Baruchel au 769-9614 ou écrivez-lui à: Les Structures Métropolitaines du Canada Ltée, Île des Soeurs, Verdun, Québec. Il se fera un plaisir de vous donner tous les détails nécessaires ou de vous rencontrer.

Île des Soeurs

arts

et

spectacles

Entrevue / Gisèle Freund

Connaissez-vous le photographe ?

par Jean Basile

"La différence qu'il y a entre un peintre et un photographe, c'est que l'un connaît mieux le peintre que les peintures, et que l'autre connaît mieux les photographies que le photographe".

C'est Gisèle Freund qui parle. Elle est précisément photographe et presque personne

ne connaît son visage. Il est vrai que son travail est de faire mieux connaître le visage des autres. Les plus beaux portraits de Virginia Woolf sont d'elle; de même que les plus beaux portraits de Joyce, Joyce inaugura d'ailleurs sa carrière de reporter-photographe puisque le portrait qu'elle en fit inaugura la se-

rie de photographies en couleur du "Time Magazine" en 1936.

Gisèle Freund est actuellement à Montréal. Pour ne pas faire mentir sa profession, elle s'y promène appareil en main. Paris vient de lui consacrer un hommage en organisant une exposition au Musée d'art moderne, sous le titre "Trente ans d'art et de littérature à travers une caméra". Il faut retenir ce "trente ans" et cette "littérature". Les années qui passent lui ont permis de réunir la plus prestigieuse collection d'écrivains qui, aujourd'hui, sont la gloire de l'esprit humain. Par une chance extraordinaire, ou par une volonté d'être "à la page", certaines et parmi les plus vieilles sont déjà en couleurs car Gisèle Freund commença sa carrière polychrome au moment même où le kodachrome et l'agafacolor n'étaient pas encore entrés sur le grand marché de l'amateur.

L'intérêt de rencontrer Gisèle Freund est double, même triple. C'est l'auteur, parfois génial, des photographies d'écrivains, que l'on voit pourtant sans savoir qui les a faites; ses souvenirs sur les grands hommes sont nombreux, amusants, inédits et humains; quant à la femme, elle est charmante, le contraire de vaniteuse puisqu'elle dit que "la photographie ce n'est pas un art; nous sommes des traducteurs". Elle ajoute pourtant cette réserve: "Les traducteurs doivent savoir écrire".

Pour les plus jeunes, le nom d'Adrienne Monnier ne signifie rien. Pour les plus âgés, ceux qui ont lu le journal de Gide, ce nom signifie la cristallisation d'une École autour d'une femme dont le nom de libraire cachait mal un esprit critique capable de déceler en herbe les génies de demain. Adrienne Monnier connue et connue par la NRF. Elle connaissait aussi tous les écrivains étrangers qui se journaient, plus ou moins longtemps, dans un Paris qui était alors une sorte de Mecque littéraire.

Adrienne Monnier, nous dit Gisèle Freund, m'a beaucoup aidée à rencontrer les écrivains que je voulais connaître parce que, par nature, la littérature m'intéressait avant tout. J'étais la première à photographier en couleur; comme les écrivains aiment le nouveau, ils acceptèrent volontiers de poser pour moi. J'allais chez eux, je parlais et, clic, je faisais des reportages le plus complets possible. Je crois bien que presque tous les grands noms y sont passés.



Deux célèbres portraits de Gisèle Freund: Malraux et Virginia Woolf

Ainsi, je crois avoir la collection la plus complète des portraits de Joyce, quelque cent clichés.

Mais pourquoi choisir les écrivains?

Parce que je crois que l'intérieur se projette sur l'extérieur. Les écrivains ont souvent des têtes exceptionnelles. Si je dis "tête", il ne faut pas croire que je fais des portraits. Seuls les amateurs font maintenant des portraits. Je connaissais l'œuvre des écrivains, je les photographiais avec leur œuvre sur le visage.

Cette œuvre sur un visage, c'est le portrait en couleur de Romain Rolland, Gide, Colette, Sartre, Supervielle et tant d'autres. D'ailleurs, les écrivains ne sont pas les seuls. On retrouve dans la collection de Gisèle Freund des peintres: Bonnard, Matisse; des sculpteurs comme Giacometti, etc.

L'exposition de Paris fut un énorme succès. On y voyait cent diapositives "sonorisées" encadrées de 50 énormes portraits de 4 pieds de hauteur. L'hebdomadaire Paris Match consacra une dizaine de pages de reproductions à Gisèle Freund, ainsi que la plupart des grands journaux français. "Ce succès m'aura beaucoup étonnée", dira le photographe. Seront moins tous ces yeux qu'elle ne connaît pas et qui ont vu de ses images un peu partout, reproduites souvent sans qu'elle n'en sache rien. Ainsi va la carrière des photographes: toujours un peu anonyme et un peu volée.

On peut parler pendant des heures des écrivains avec Gisèle Freund. Elle les connaît; elle les aime. Voici donc quelques impressions verbales après tant d'impressions photographiques.

Virginia Wolfe: elle était extraordinaire, très mince, très grande; quand je l'ai rencontrée, elle ne voulait rien savoir de la photographie. Je l'ai séduite par le côté psychologique de l'affaire mais, des le lendemain, elle m'écrivait un mot pour me demander de ne pas publier ses photos. Elle est morte avant de les voir. Je crois pourtant qu'elle les aurait aimées.

Joyce: Il avait horreur d'être photographié car, étant presque aveugle, la lumière lui blessait les yeux. La première fois que je l'ai pris, il portait une veste rouge; la seconde une veste noire. Les deux fois ses mains étaient couvertes de bagues car il les adorait.

Cocteau: la première phrase qu'il m'a dite, c'est "Ne venez pas avant trois heures, je ne me lève pas avant". Il posait très bien; presque aussi bien que Gide.

Il y a aussi ceux qui n'aiment pas du tout poser. Parmi ceux-ci, Gisèle Freund cite Genet, Bonnefoy et Michaud dont elle possède pourtant de nombreux portraits. A ce sujet, voici ce qu'elle déclare: "Pour faire de bons portraits, il faut que le modèle ait confiance; il faut détruire ce qu'il n'aime pas; il ne faut pas exposer quand ils ne veulent pas être exposés. La photographie est un art dangereux; il faut respecter ceux que l'on photographie".

Il est vrai que la vérité photographique ne plaît souvent pas. Témoin cette petite anecdote. Il y a déjà longtemps,

Au Patriote

La "Tabarnouche de varlope"

par André Major

Je ne sais pourquoi, mais le spectacle que présente Raymond Lévêque au Patriote cette semaine me semble moins bon que celui qu'il avait donné à la Comédie-Canadienne il y a plus d'un an. Est-il à bout de souffle? Ou bien est-il forcé de se répéter? En tout cas, on ne peut pas dissimuler le malaise qui nous saisissait à l'entendre reprendre des thèmes usés de sa voix molle.

Lévêque reste ce qu'il a toujours été: un chansonnier au sens français du mot, et il est sans doute le seul artiste québécois de ce genre. Il cherche à provoquer, il y parvient une fois sur deux. Quand il moque les dévots et les fédéralistes, il fait rire. Il commence par un monologue pour ensuite chanter. La tabarnouche de varlope, c'est Lévêque, bien sûr, mais aussi Claude Michaud (souvent très drôle, rien qu'à le voir), Manon Bernard et Gilles Fecteau, qui forment une équipe plus ou moins homogène. Mais enfin, en deuxième partie, on nous a amusé en nous présentant des scènes de famille assez cocasses. Malgré cela, on a l'impression que l'équipe travaille dans le démodé, taillant grossièrement des habits que nous n'osons plus porter. C'est le problème de Clémence Desrochers.

Horaire des théâtres

ARENA MAURICE-RICHARD - Revue viennoise sur glace - 20h.30
COMÉDIE-CANADIENNE - "Frison", revue de Muriel Millard à 20h.30
LA POUBRIÈRE - "That Spring Thing", comédie de Jack Crip, 20h.30 au vendredi, 20h.30 samedi 18h30 et 21h.30 dimanche
LE PATRIOTE - Alexandre Zekine
LE PATRIOTE A CLEMENCE - "La tabarnouche de varlope" de Raymond Lévêque

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID-PELLETIER, reliquaire
THEATRE MAISONNEUVE - Jean-Pierre Forland, 20h.30
THEATRE POIT-ROYAL Jacques Brel is Alive and Well and Living in Paris, à 20h.30

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN - "L'Étranger de Boston et le Dernier bastion"
BOULVARD - "Ez ché Guevara", 12.30 - 2.00 - 4.15 - 6.15 - 8.21 et 10.06
CANADIEN - "Ingrid", 12.30 - 3.30 - 6.35 - 10.00 Le crime de David Levinstein, 3.10 - 6.30 - 9.45
CHAMPLAIN - "Les ténis, les miens, les tiens" et "Set, point et diamant"
CHATEAU - "Je suis une fille" et "Sexy Girls"
CINEMA DE PARIS - Même horaire que le Fleuve de Lys
CREMAZIE - "Fanny Get" (français) 8.00 - 10.00 - 12.00 - 14.00 - 16.00 - 18.00 - 20.00
DAUPHIN - Salle Renoir - Le Diable par la queue, 7.30 - 9.30 - 11.30 - 13.30 - 15.30 - 17.30 - 19.30 - 21.30 - 23.30 - 25.30 - 27.30 - 29.30 - 31.30 - 33.30 - 35.30 - 37.30 - 39.30 - 41.30 - 43.30 - 45.30 - 47.30 - 49.30 - 51.30 - 53.30 - 55.30 - 57.30 - 59.30 - 61.30 - 63.30 - 65.30 - 67.30 - 69.30 - 71.30 - 73.30 - 75.30 - 77.30 - 79.30 - 81.30 - 83.30 - 85.30 - 87.30 - 89.30 - 91.30 - 93.30 - 95.30 - 97.30 - 99.30 - 101.30 - 103.30 - 105.30 - 107.30 - 109.30 - 111.30 - 113.30 - 115.30 - 117.30 - 119.30 - 121.30 - 123.30 - 125.30 - 127.30 - 129.30 - 131.30 - 133.30 - 135.30 - 137.30 - 139.30 - 141.30 - 143.30 - 145.30 - 147.30 - 149.30 - 151.30 - 153.30 - 155.30 - 157.30 - 159.30 - 161.30 - 163.30 - 165.30 - 167.30 - 169.30 - 171.30 - 173.30 - 175.30 - 177.30 - 179.30 - 181.30 - 183.30 - 185.30 - 187.30 - 189.30 - 191.30 - 193.30 - 195.30 - 197.30 - 199.30 - 201.30 - 203.30 - 205.30 - 207.30 - 209.30 - 211.30 - 213.30 - 215.30 - 217.30 - 219.30 - 221.30 - 223.30 - 225.30 - 227.30 - 229.30 - 231.30 - 233.30 - 235.30 - 237.30 - 239.30 - 241.30 - 243.30 - 245.30 - 247.30 - 249.30 - 251.30 - 253.30 - 255.30 - 257.30 - 259.30 - 261.30 - 263.30 - 265.30 - 267.30 - 269.30 - 271.30 - 273.30 - 275.30 - 277.30 - 279.30 - 281.30 - 283.30 - 285.30 - 287.30 - 289.30 - 291.30 - 293.30 - 295.30 - 297.30 - 299.30 - 301.30 - 303.30 - 305.30 - 307.30 - 309.30 - 311.30 - 313.30 - 315.30 - 317.30 - 319.30 - 321.30 - 323.30 - 325.30 - 327.30 - 329.30 - 331.30 - 333.30 - 335.30 - 337.30 - 339.30 - 341.30 - 343.30 - 345.30 - 347.30 - 349.30 - 351.30 - 353.30 - 355.30 - 357.30 - 359.30 - 361.30 - 363.30 - 365.30 - 367.30 - 369.30 - 371.30 - 373.30 - 375.30 - 377.30 - 379.30 - 381.30 - 383.30 - 385.30 - 387.30 - 389.30 - 391.30 - 393.30 - 395.30 - 397.30 - 399.30 - 401.30 - 403.30 - 405.30 - 407.30 - 409.30 - 411.30 - 413.30 - 415.30 - 417.30 - 419.30 - 421.30 - 423.30 - 425.30 - 427.30 - 429.30 - 431.30 - 433.30 - 435.30 - 437.30 - 439.30 - 441.30 - 443.30 - 445.30 - 447.30 - 449.30 - 451.30 - 453.30 - 455.30 - 457.30 - 459.30 - 461.30 - 463.30 - 465.30 - 467.30 - 469.30 - 471.30 - 473.30 - 475.30 - 477.30 - 479.30 - 481.30 - 483.30 - 485.30 - 487.30 - 489.30 - 491.30 - 493.30 - 495.30 - 497.30 - 499.30 - 501.30 - 503.30 - 505.30 - 507.30 - 509.30 - 511.30 - 513.30 - 515.30 - 517.30 - 519.30 - 521.30 - 523.30 - 525.30 - 527.30 - 529.30 - 531.30 - 533.30 - 535.30 - 537.30 - 539.30 - 541.30 - 543.30 - 545.30 - 547.30 - 549.30 - 551.30 - 553.30 - 555.30 - 557.30 - 559.30 - 561.30 - 563.30 - 565.30 - 567.30 - 569.30 - 571.30 - 573.30 - 575.30 - 577.30 - 579.30 - 581.30 - 583.30 - 585.30 - 587.30 - 589.30 - 591.30 - 593.30 - 595.30 - 597.30 - 599.30 - 601.30 - 603.30 - 605.30 - 607.30 - 609.30 - 611.30 - 613.30 - 615.30 - 617.30 - 619.30 - 621.30 - 623.30 - 625.30 - 627.30 - 629.30 - 631.30 - 633.30 - 635.30 - 637.30 - 639.30 - 641.30 - 643.30 - 645.30 - 647.30 - 649.30 - 651.30 - 653.30 - 655.30 - 657.30 - 659.30 - 661.30 - 663.30 - 665.30 - 667.30 - 669.30 - 671.30 - 673.30 - 675.30 - 677.30 - 679.30 - 681.30 - 683.30 - 685.30 - 687.30 - 689.30 - 691.30 - 693.30 - 695.30 - 697.30 - 699.30 - 701.30 - 703.30 - 705.30 - 707.30 - 709.30 - 711.30 - 713.30 - 715.30 - 717.30 - 719.30 - 721.30 - 723.30 - 725.30 - 727.30 - 729.30 - 731.30 - 733.30 - 735.30 - 737.30 - 739.30 - 741.30 - 743.30 - 745.30 - 747.30 - 749.30 - 751.30 - 753.30 - 755.30 - 757.30 - 759.30 - 761.30 - 763.30 - 765.30 - 767.30 - 769.30 - 771.30 - 773.30 - 775.30 - 777.30 - 779.30 - 781.30 - 783.30 - 785.30 - 787.30 - 789.30 - 791.30 - 793.30 - 795.30 - 797.30 - 799.30 - 801.30 - 803.30 - 805.30 - 807.30 - 809.30 - 811.30 - 813.30 - 815.30 - 817.30 - 819.30 - 821.30 - 823.30 - 825.30 - 827.30 - 829.30 - 831.30 - 833.30 - 835.30 - 837.30 - 839.30 - 841.30 - 843.30 - 845.30 - 847.30 - 849.30 - 851.30 - 853.30 - 855.30 - 857.30 - 859.30 - 861.30 - 863.30 - 865.30 - 867.30 - 869.30 - 871.30 - 873.30 - 875.30 - 877.30 - 879.30 - 881.30 - 883.30 - 885.30 - 887.30 - 889.30 - 891.30 - 893.30 - 895.30 - 897.30 - 899.30 - 901.30 - 903.30 - 905.30 - 907.30 - 909.30 - 911.30 - 913.30 - 915.30 - 917.30 - 919.30 - 921.30 - 923.30 - 925.30 - 927.30 - 929.30 - 931.30 - 933.30 - 935.30 - 937.30 - 939.30 - 941.30 - 943.30 - 945.30 - 947.30 - 949.30 - 951.30 - 953.30 - 955.30 - 957.30 - 959.30 - 961.30 - 963.30 - 965.30 - 967.30 - 969.30 - 971.30 - 973.30 - 975.30 - 977.30 - 979.30 - 981.30 - 983.30 - 985.30 - 987.30 - 989.30 - 991.30 - 993.30 - 995.30 - 997.30 - 999.30 - 1001.30 - 1003.30 - 1005.30 - 1007.30 - 1009.30 - 1011.30 - 1013.30 - 1015.30 - 1017.30 - 1019.30 - 1021.30 - 1023.30 - 1025.30 - 1027.30 - 1029.30 - 1031.30 - 1033.30 - 1035.30 - 1037.30 - 1039.30 - 1041.30 - 1043.30 - 1045.30 - 1047.30 - 1049.30 - 1051.30 - 1053.30 - 1055.30 - 1057.30 - 1059.30 - 1061.30 - 1063.30 - 1065.30 - 1067.30 - 1069.30 - 1071.30 - 1073.30 - 1075.30 - 1077.30 - 1079.30 - 1081.30 - 1083.30 - 1085.30 - 1087.30 - 1089.30 - 1091.30 - 1093.30 - 1095.30 - 1097.30 - 1099.30 - 1101.30 - 1103.30 - 1105.30 - 1107.30 - 1109.30 - 1111.30 - 1113.30 - 1115.30 - 1117.30 - 1119.30 - 1121.30 - 1123.30 - 1125.30 - 1127.30 - 1129.30 - 1131.30 - 1133.30 - 1135.30 - 1137.30 - 1139.30 - 1141.30 - 1143.30 - 1145.30 - 1147.30 - 1149.30 - 1151.30 - 1153.30 - 1155.30 - 1157.30 - 1159.30 - 1161.30 - 1163.30 - 1165.30 - 1167.30 - 1169.30 - 1171.30 - 1173.30 - 1175.30 - 1177.30 - 1179.30 - 1181.30 - 1183.30 - 1185.30 - 1187.30 - 1189.30 - 1191.30 - 1193.30 - 1195.30 - 1197.30 - 1199.30 - 1201.30 - 1203.30 - 1205.30 - 1207.30 - 1209.30 - 1211.30 - 1213.30 - 1215.30 - 1217.30 - 1219.30 - 1221.30 - 1223.30 - 1225.30 - 1227.30 - 1229.30 - 1231.30 - 1233.30 - 1235.30 - 1237.30 - 1239.30 - 1241.30 - 1243.30 - 1245.30 - 1247.30 - 1249.30 - 1251.30 - 1253.30 - 1255.30 - 1257.30 - 1259.30 - 1261.30 - 1263.30 - 1265.30 - 1267.30 - 1269.30 - 1271.30 - 1273.30 - 1275.30 - 1277.30 - 1279.30 - 1281.30 - 1283.30 - 1285.30 - 1287.30 - 1289.30 - 1291.30 - 1293.30 - 1295.30 - 1297.30 - 1299.30 - 1301.30 - 1303.30 - 1305.30 - 1307.30 - 1309.30 - 1311.30 - 1313.30 - 1315.30 - 1317.30 - 1319.30 - 1321.30 - 1323.30 - 1325.30 - 1327.30 - 1329.30 - 1331.30 - 1333.30 - 1335.30 - 1337.30 - 1339.30 - 1341.30 - 1343.30 - 1345.30 - 1347.30 - 1349.30 - 1351.30 - 1353.30 - 1355.30 - 1357.30 - 1359.30 - 1361.30 - 1363.30 - 1365.30 - 1367.30 - 1369.30 - 1371.30 - 1373.30 - 1375.30 - 1377.30 - 1379.30 - 1381.30 - 1383.30 - 1385.30 - 1387.30 - 1389.30 - 1391.30 - 1393.30 - 1395.30 - 1397.30 - 1399.30 - 1401.30 - 1403.30 - 1405.30 - 1407.30 - 1409.30 - 1411.30 - 1413.30 - 1415.30 - 1417.30 - 1419.30 - 1421.30 - 1423.30 - 1425.30 - 1427.30 - 1429.30 - 1431.30 - 1433.30 - 1435.30 - 1437.30 - 1439.30 - 1441.30 - 1443.30 - 1445.30 - 1447.30 - 1449.30 - 1451.30 - 1453.30 - 1455.30 - 1457.30 - 1459.30 - 1461.30 - 1463.30 - 1465.30 - 1467.30 - 1469.30 - 1471.30 - 1473.30 - 1475.30 - 1477.30 - 1479.30 - 1481.30 - 1483.30 - 1485.30 - 1487.30 - 1489.30 - 1491.30 - 1493.30 - 1495.30 - 1497.30 - 1499.30 - 1501.30 - 1503.30 - 1505.30 - 1507.30 - 1509.30 - 1511.30 - 1513.30 - 1515.30 - 1517.30 - 1519.30 - 1521.30 - 1523.30 - 1525.30 - 1527.30 - 1529.30 - 1531.30 - 1533.30 - 1535.30 - 1537.30 - 1539.30 - 1541.30 - 1543.30 - 1545.30 - 1547.30 - 1549.30 - 1551.30 - 1553.30 - 1555.30 - 1557.30 - 1559.30 - 1561.30 - 1563.30 - 1565.30 - 1567.30 - 1569.30 - 1571.30 - 1573.30 - 1575.30 - 1577.30 - 1579.30 - 1581.30 - 1583.30 - 1585.30 - 1587.30 - 1589.30 - 1591.30 - 1593.30 - 1595.30 - 1597.30 - 1599.30 - 1601.30 - 1603.30 - 1605.30 - 1607.30 - 1609.30 - 1611.30 - 1613.30 - 1615.30 - 1617.30 - 1619.30 - 1621.30 - 1623.30 - 1625.30 - 1627.30 - 1629.30 - 1631.30 - 1633.30 - 1635.30 - 1637.30 - 1639.30 - 1641.30 - 1643.30 - 1645.30 - 1647.30 - 1649.30 - 1651.30 - 1653.30 - 1655.30 - 1657.30 - 1659.30 - 1661.30 - 1663.30 - 1665.30 - 1667.30 - 1669.30 - 1671.30 - 1673.30 - 1675.30 - 1677.30 - 1679.30 - 1681.30 - 1683.30 - 1685.30 - 1687.30 - 1689.30 - 1691.30 - 1693.30 - 1695.30 - 1697.30 - 1699.30 - 1701.30 - 1703.30 - 1705.30 - 1707.30 - 1709.30 - 1711.30 - 1713.30 - 1715.30 - 1717.30 - 1719.30 - 1721.30 - 1723.30 - 1725.30 - 1727.30 - 1729.30 - 1731.30 - 1733.30 - 1735.30 - 1737.30 - 1739.30 - 1741.30 - 1743.30 - 1745.30 - 1747.30 - 1749.30 - 1751.30 - 1753.30 - 1755.30 - 1757.30 - 1759.30 - 1761.30 - 1763.30 - 1765.30 - 1767.30 - 1769.30 - 1771.30 - 1773.30 - 1775.30 - 1777.30 - 1779.30 - 1781.30 - 1783.30 - 1785.30 - 1787.30 - 1789.30 - 1791.30 - 1793.30 - 1795.30 - 1797.30 - 1799.30 - 1801.30 - 1803.30 - 1805.30 - 1807.30 - 1809.30 - 1811.30 - 1813.30 - 1815.30 - 1817.30 - 1819.30 - 1821.30 - 1823.30 - 1825.30 - 1827.30 - 1829.30 - 1831.30 - 1833.30 - 1835.30 - 1837.30 - 1839.30 - 1841.30 - 1843.30 - 1845.30 - 1847.30 - 1849.30 - 1851.30 - 1853.30 - 1855.30 - 1857.30 - 1859.30 - 1861.30 - 1863.30 - 1865.30 - 1867.30 - 1869.30 - 1871.30 - 1873.30 - 1875.30 - 1877.30 - 1879.30 - 1881.30 - 1883.30 - 1885.30 - 1887.30 - 1889.30 - 1891.30 - 1893.30 - 1895.30 - 1897.30 - 1899.30 - 1901.30 - 1903.30 - 1905.30 - 1907.30 - 1909.30 - 1911.30 - 1913.30 - 1915.30 - 1917.30 - 1919.30 - 1921.30 - 1923.30 - 1925.30 - 1927.30 - 1929.30 - 1931.30 - 1933.30 - 1935.30 - 1937.30 - 1939.30 - 1941.30 - 1943.30 - 1945.30 - 1947.30 - 1949.30 - 1951.30 - 1953.30 - 1955.30 - 1957.30 - 1959.30 - 1961.30 - 1963.30 - 1965.30 - 1967.30 - 1969.30 - 1971.30 - 1973.30 - 1975.30 - 1977.30 - 1979.30 - 1981.30 - 1983.30 - 1985.30 - 1987.30 - 1989.30 - 1991.30 - 1993.30 - 1995.30 - 1997.30 - 1999.30 - 2001.30 - 2003.30 - 2005.30 - 2007.30 - 2009.30 - 2011.30 - 2013.30 - 2015.30 - 2017.30 - 2019.30 - 2021.30 - 2023.30 - 2025.30 - 2027.30 - 2029.30 - 2031.30 - 2033.30 - 2035.30 - 2037.30 - 2039.30 - 2041.30 - 2043.30 - 2045.30 - 2047.30 - 2049.30 - 2051.30 - 2053.30 - 2055.30 - 2057.30 - 2059.30 - 2061.30 - 2063.30 - 2065.30 - 2067.30 - 2069.30

condition

L'ACC (Québec) s'élève contre la lenteur à appliquer les règlements protégeant les consommateurs

L'Association des consommateurs du Canada (Québec) a demandé, hier après-midi, au ministère de l'Agriculture du Québec de mettre en vigueur certains règlements contenus dans l'arrêté en conseil 683 dont la mise en application généralisée semble être indûment retardée. Ces règlements concernent en particulier les produits congelés, la présentation du produit, les abattoirs et les produits curatifs.

Mmes Thérèse Casgrain, présidente provinciale de l'association, Pierre Lemerise et J. Aziz ont rencontré à son bureau de Montréal le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Clément Vincent, et lui ont présenté un mémoire dans lequel l'association note que certaines marques, produits ou même branches de l'industrie alimentaire ne rencontrent pas les normes recommandées par l'arrêté en conseil no. 683 publié le 15 avril 1967.

Chacun en souffre: le consommateur parce qu'il est lésé dans son évaluation des produits faute de renseignements suffisants avant l'achat, ou encore, parce qu'il est lésé par l'acquisition d'un produit ne rencontrant pas la qualité ou la quantité annoncée; le marchand détaillant parce qu'il doit rembourser ou remplacer un mauvais produit, ce qui entraîne une perte de temps, de clients et de revenu; le fabricant qui se soumet aux normes et qui, de ce fait, doit faire face à la compétition déloyale des "pirates de l'industrie".

pour reprendre l'expression même de l'Association des consommateurs du Canada (Québec).

Un étiquetage adéquat

Le mémoire demande au gouvernement du Québec de recommander à l'industrie alimentaire que la date de fabrication apparaisse d'une façon évidente au consommateur sur chaque produit périssable tels que: fromages, viandes, appretées, beurre et autres du genre; que les oeufs d'entreposage soient différenciés des oeufs frais mis en marché par les mots "entreposés" et "frais" et que le terme "frais" soit limité quant au nombre de jours applicables; que les qualités des fruits et légumes en boîte soient identifiées par les sigles A.B.C. ou 1, 2, 3 plutôt que le nomenclature actuelle; que les qualités des fruits et légumes frais soient spécifiées et évidentes aux consommateurs; que le poids des produits apparaisse en caractères lisibles sur la face principale de l'étiquette, sauf dans le cas où l'indication du poids fait partie intégrante du contenant, tels que les pots en verre; qu'après entente avec l'industrie, une date limite soit fixée pour l'usage prioritaire du français sur l'étiquetage des produits.

L'inspection des abattoirs

L'association recommande au gouvernement du Québec

d'imposer sa juridiction sur tout abattoir établi au Québec pour fin de consommation québécoise et d'augmenter le nombre d'inspections des établissements non-enregistrés auprès du ministère de l'Agriculture. Elle demande qu'on utilise les mêmes barèmes qu'Ottawa: "Canada approuvé". Les abattoirs devraient être inspectés par des inspecteurs fédéraux, mais travaillant sous contrat pour Québec.

Les produits curatifs douteux

Le mémoire souligne par ailleurs que certains produits douteux quant à leurs propriétés curatives sont encore distribués, particulièrement dans les campagnes. D'autre part, le consommateur peut difficilement s'enquérir si c'est un produit autorisé ou non. L'Association des consommateurs demande au gouvernement qu'une telle autorisation soit clairement indiquée sur l'étiquette du produit, en toutes lettres ou par un signe facilement identifiable.

Au terme de son mémoire, l'association réclame que Québec amende l'article 69 de l'arrêté en conseil 683 de façon que toute infraction à l'un quelconque des règlements du dit arrêté soit couverte et que la liste de ces condamnations soit mise à la disposition de quiconque en fera la demande.

R.R.

féminine



Chacun, cet hiver, voudra son manteau de fourrure. Non seulement vous, madame, mais votre mari et vos enfants. Le modéliste Jacques Kaplan offre pour les petites filles des manteaux mini, midi ou maxi en mouton de Perse gris, en taupe, en vison ou en lapin à motifs imprimés. Les prix vont de \$185 pour le modèle en lapin (à droite) à \$895 pour le manteau pleine longueur en vison. Mais ce n'est là qu'un détail. Ces créations sont destinées à des enfants de deux ans et plus. A New-York, un porte-parole de Kaplan a déclaré que le modéliste ne prévoit pas vendre beaucoup de manteaux; en fait, il ne préconise pas tellement la fourrure pour les enfants. Les manteaux, avoue-t-il, ont été conçus principalement dans un but publicitaire.

(Téléphoto PA)

Se mettre à table

Les bons restaurants de fruits de mer sont peu nombreux à Montréal et plusieurs d'entre nous se souvenaient avec nostalgie du restaurant du Pavillon de l'Atlantique à l'Expo et à Terre des hommes l'an dernier. Pour pallier à cette lacune, Maurice Novek et Maurice Dubois, deux personnages familiers dans le monde de la restauration, ouvraient il y a six semaines environ, au coeur même de Montréal, rue Peel, face à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, le restaurant du pavillon de l'Atlantique.

Dès que l'on y pénètre, on a véritablement l'impression d'être à bord d'un navire, un navire bien solide à l'abri de tous les raz de marée. Un navire où l'on a eu le souci de l'authentique dans les moindres détails du décor; gravures anciennes que l'on a fait venir d'Angleterre, lampes que l'on trouvait sur les navires il y a cinquante ans; cloche vieille de 200 ans repérée dans les fonds de la mer près de Cape Cod; tables en chêne massif spécialement traitées, serviettes de toile, fauteuils en cuir particulièrement confortables, etc.

S'il on se sent bien dans le décor, la table est également très bonne. Je vous recommande en particulier l'assiette d'huîtres crues de Malpeque, un véritable délice. Le choix des crustacés et des fruits de mer est grand: palourdes sur coquilles, meys des sables de Gaspésie, moules marinière, escargots à la bourguignonne, sans oublier les homards, crabes, langoustines et crevettes. Des océans, lacs et rivières les poissons abondent: darne de flétan, filet de doré, truite, filet d'omble de l'Arctique, steak de saumon, sole entière, rouget de Floride, plie farcie, oeil doré de Winnipeg, etc.

La carte des vins, sans être très élaborée, est honnête. On y trouve ce qu'il faut pour arroser comme il se doit un délicieux homard farci ou la fondue aux fruits de mer, une spécialité du pavillon. Les prix sont ce qu'il y a de plus raisonnable sur le marché. On peut manger à la table d'hôte un filet d'ailéon fin pour \$1.85 ou un filet de doré grillé amandine pour \$2.25 à l'heure du déjeuner.

Un seul reproche: le service reste à rodé. Mais le patron y voit et est conscient. "Un bon personnel, ça prend du temps à entraîner."

Renée R.

Tu as deux femmes... j'aurai deux maris!

DAR ES-SALAAM (PA) — Les Tanzaniennes veulent obtenir le droit d'avoir plus d'un mari, à la suite d'une annonce d'un projet gouvernemental visant à permettre légalement à un homme d'avoir deux épouses.

Les femmes ont pris cette résolution lors d'une réunion de l'Association féminine de Tanzanie, tenue à Mwanza, sur les rives du lac Victoria, en Afrique.

Le projet de loi, contenu dans un livre blanc, comprend la dissolution du mariage par l'époux qui dira à trois reprises à sa femme: "Je te divorce"; une suggestion voulant que l'homme et la femme ayant fait vie commune pendant deux ans, soient considérés comme des époux; et une nouvelle loi qui permettrait à un musulman ou à un chrétien d'avoir deux épouses, si sa première femme y consent.

Les femmes avaient demandé au gouvernement d'interdire la polygamie pour les hommes, car de cette condition résulte un démembrement dans le cadre de la vie familiale.

Rôle essentiel des parents dans la réadaptation de l'enfant handicapé

Sans la collaboration des parents, toute tentative de réadaptation de l'enfant amputé est vouée à un échec, affirme le Dr Maurice Mongeau, chef du service de médecine physique à l'Institut de réadaptation de Montréal et conférencier au 3e congrès international sur les malformations congénitales qui se tient actuellement à La Haye, aux Pays-Bas.

Depuis le 7 et jusqu'à demain le 13 septembre, des experts venus de tous les coins du monde font part des résultats de leurs plus récents travaux sur les causes et les conséquences des malformations congénitales.

Certains participants ont étudié les effets des radiations sur l'embryon et le fœtus; d'autres se sont penchés sur les effets des médicaments.

"L'expérience nous a démontré à dit le Dr Mongeau qu'il est de toute première importance que les enfants handicapés et leurs parents

soient vus le plus tôt possible par une équipe de médecins et de para-médicaux capables de répondre à tous les besoins de l'enfant et des parents. Cela devient encore plus important si l'enfant souffre de difformités graves et multiples car dans ces cas les parents développent généralement de telles réactions psychiques qu'il importe à tout prix et très tôt qu'ils reçoivent l'appui d'une équipe bien préparée à se pencher sur leurs problèmes et à répondre d'une façon détendue à toutes leurs questions souvent empreintes d'anxiété.

Depuis la tragédie de la thalidomide, les travaux dans ce domaine suscitent le plus vif intérêt non seulement dans le domaine médical, mais chez de nombreux profanes.

L'Institut de réadaptation de Montréal s'intéresse depuis plus d'une quinzaine d'années à tous les problèmes de réadaptation de l'amputé, mais

depuis sept ans, devant le nombre croissant d'amputés congénitaux référés pour réadaptation à l'Institut de réadaptation de Montréal, celui-ci a organisé une clinique spéciale pour la réadaptation des enfants amputés. Durant l'année 1968 seulement, on y a traité 269 enfants amputés dont 170 (63 p.c.) sont des congénitaux. L'âge moyen de ces derniers groupe est de 8 ans; 54 p.c. sont des filles et 46 p.c. des garçons.

L'équipe de réadaptation, a expliqué le Dr Mongeau, a pour première fonction de procéder à un examen et une évaluation positive et fonctionnelle de l'enfant et de mettre en lumière, non pas les déficiences, mais bien le potentiel et les possibilités d'avenir de l'enfant handicapé. On présente ensuite aux parents un programme de réadaptation à long terme, un programme réaliste. "Il faut, a-t-il insisté, s'assurer de la collaboration des parents, les aider à accepter l'enfant tel qu'il est et non pas tel qu'il est vu par eux, les aider à accepter et à participer activement au programme de réadaptation à long terme. Sans la collaboration des parents, toute tentative de réadaptation est vouée à un échec. Les parents par ailleurs doivent être soutenus, dirigés et traités en parallèle avec l'enfant."

Un âge important

L'âge de 5 ou 6 ans est une période importante pour l'amputé congénital qui doit venir à s'intégrer dans un milieu scolaire. Il est important pour n'importe quel handicapé physique, qui est mentalement normal, de commencer le plus tôt possible à rivaliser avec des enfants normaux. Depuis déjà plusieurs années, l'Institut de réadaptation travaille à intégrer l'amputé congénital dans une école régulière de façon à ce qu'il soit accepté tel qu'il est par les enfants normaux si on veut qu'à l'âge adulte il soit accepté par la société où il sera appelé à vivre.

Dans le groupe d'amputés congénitaux vus en 1968, 115 des 170 étaient d'âge scolaire. Des 115, 111 ont étudié dans des écoles régulières et 4 seulement sont allés dans une école d'enfants infirmes parce qu'ils avaient déjà commencé dans une telle école avant d'être vus par l'Institut.

Du soleil sur votre table avec un vin du Portugal!

Rosé pétillant

FAISCA

A.O.C. No 534 G 26 et 19 95

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
3 2 4 - 2 5 8 0

JACQUES CORRIVEAU
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
DESIGNER
1285 ST-ANDRÉ
MONTREAL 132
845-7592

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

COURS POUR LES JEUNES

- PHONÉTIQUE
- EXPRESSION ORALE
- DICTION
- LECTURE

QUAND?

VENDREDI SOIR, 19 HEURES - 12 A 15 ANS
SAMEDI MATIN, 10 HEURES - 6 A 11 ANS

OÙ?

AHUNTSIC
CARTIERVILLE
ROSEMONT

VILLE ST-LAURENT
WESTMOUNT
CENTRE-VILLE

INSCRIPTION DÈS MAINTENANT
ENTRÉE: 12 ET 13 SEPTEMBRE

CONSERVATOIRE LASSALLE

Mme SUZANNE P. GOYETTE, directrice générale
1290, rue St-Denis, suite 99 Tél.: 523-2675 - 861-4114

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES

3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
Longré, Marchand, Goudreau
Dubois, Stewart, Bourde

506 est. rue Ste-Catherine
Montréal 24 - 842-1401

LA COUTURE CHEZ SOI



Ravissante petite jupe... tout aussi pratique en velours, en corduroy qu'en lainage.

Patron No 9009
Le patron imprimé no 9009 est offert pour les tailles 23 - 29.
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est. rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement, avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.
Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

À VOIR... absolument

On n'espère guère trouver un séjour tranquille si près du coeur de la ville et pourtant si délicieusement "loin de tout". Upper Trafalgar Place est quelque chose de tout à fait exceptionnel - ceux qui l'ont déjà découvert (et y vivent) vous le diront avec plaisir.

De charmantes demeures, entourées d'un parc privé coquettement enclavé dans la sérénité du Mont-Royal... A deux minutes de votre porte, la grille du parc s'ouvre sur le sentier ombragé conduisant au Lac des Castors... Il reste fort peu de résidences disponibles. Vous pouvez en LOUER une si vous le désirez, à bien moins cher qu'on ne serait porté à croire.

Tournez à droite, sur Côte des Neiges, juste au nord du Boulevard, et vous y êtes. Offrez-vous au moins le plaisir d'une visite. Tous les jours, sur rendez-vous, de 1 p.m. à 7 p.m.

"Affirmez par l'ancien architecte canadien Hans Schlegel, commandé spécialement pour Upper Trafalgar Place par Canurban Properties Limited"

RENSEIGNEMENTS: CANURBAN PROPERTIES LTD. 937-5220

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE Bonne ménagère, dans la vingtaine, logée, maison moderne, bon salaire et congés. Références exigées. Tél. 747-2684. 15-9-69	CHALET A LOUER VAL-DAVID, chalet neuf, 6 pièces, sous-sol fini, foyer, idéal pour saison-ski, près pentes. Tél. 727-9085. 13-9-69 Chalets et Motel "Christian" Québecois, vue panoramique sur Laurentides et Rivière du Nord, vaste piscine, canotage, \$7 à \$33, jour, \$30 à \$110 semaine. Saison ski \$300 à \$1,200. Route 11, 7 mil. hors autoroute. Tél. Val-Des-Érables 322-2742. 15-9-69	FEMMES DEMANDEES URGENT: personnel féminin demandé, pour conditionnement cosmétique. Se présenter 4895 Fisher, Ville St-Laurent. 15-9-69	MAISON A LOUER PREVILLE EN BAS: cottage avec grand jardin, 8 pièces plus sous-sol, \$250 par mois. POUR AUTRES INFORMATIONS OU RENDEZ-VOUS APPELÉZ 671-5690. 15-9-69
APPARTEMENT A LOUER A mi-chemin entre Université de Montréal et Snowdon, 4897 Queen Mary, 2 appartements de 3 pièces chacun, \$110 et \$100, meublés \$25 de plus. Immeubles Rhenal 484-7575. 15-9-69 COTE DES NEIGES, 4 1/2, tout confort, garage, 1er octobre. Tél. 873-2127 et 733-3572 (soir). 13-9-69	APPARTEMENT A PARTAGER Désire partager appartement meublé 3 1/2 pièces luxueux, près métro Jean-Talon, avec un étudiant. Tél. 773-2183. 13-9-69	CHALET A VENDRE OU A LOUER STE-AGATHE, superbe chalet neuf (style Tyrol) site exceptionnel, flanc montagne, cheminée pierre, 5 1/2 chauf. meubles rustiques, près pentes ski. Aussi terrain à bâtir. 256-6825. 29-9-69	PERSONNEL RENCONTRE, prêt amical, social, matrimonial, célibataires, veufs (ves) ou personnes seules. Venez vous inscrire à l'Agence DU BONHEUR ELVIR, 5365 D'Iberville. Pour rendez-vous 728-0680. 13-9-69
ANTIQUITES A VENDRE Queen Anne, set de 10 chaises, draperies toile de Jouy, imprimées brun sur blanc, table étroite à panneaux acajou, table à thé chinoise. Tél. 733-2471. 17-9-69	APPARTEMENT A LOUER Nouveau-Bordeaux, à louer, cause départ, très bel appartement 5 pièces, chauffées, garage, libre 1er octobre. Tél. 336-3377. 13-9-69	HOMMES OU FEMMES DEMANDES Librairie universitaire cherche vendeurs ou vendeuses qualifiés. Bonnes connaissances et expérience nécessaires. Tél. 861-6321. 15-9-69	OCCASION D'AFFAIRES TV COULEUR ACHETEZ MOINS CHER QUE LE PRIX DU GROS AVEC PLAN UNIQUE EN SON GENRE. Livraison immédiate. 679-1620. 13-9-69
AUTOS A VENDRE Chevelle 1968, 15,000 milles, coupe sport, fille propriétaire, cause études. Tél. 722-6786 (soir) ou 861-7321 (local 30) (jour). 13-9-69 CITROEN DS 19, 1966, état parfait. Tél. 470-7109. Christian 932-3225. 13-9-69	A VENDRE Bicyclette motorisée YAMAHA, 180 c.c., modèle 1967, 5,500 milles, excellente condition. Tél. 739-9581. 15-9-69 Mobilier de cuisine 5 morceaux, réfrigérateur, divan, en parfaite condition. Offre raisonnable acceptée. Tél. 667-7951 après 7 p.m. 15-9-69	COOUTURE Cours de coupe et couture, particulier et groupe de 5, jour et soir. Tél. 276-1383. 13-9-69	PROPRIETE A VENDRE DOLLARD DES ORMEAUX, proximité West Park, villa sur vaste terrain, 4 chambres, 2 salles de bain, 1 salle toilette, salon, salle à dîner, grande entrée, salle séjour, cuisine avec fournaise séparée, salle récréation, foyer, garage double, atelier \$42,000, comptant \$10,000. Tél. 684-2520. 13-9-69
BELOEIL Formidable, une demeure de Montréal, au pied de la Trans-Canada, petit domaine de 100 p.c. de 37,000 p.c. Maison style "Ranch", 7 pièces. Vue exceptionnelle sur montagne, terrasse, piscine, potager, aménagement très raisonnables. Il faut voir. Tél. 467-3745 ou 279-4920. 13-9-69	MARCHÉ AUX PUCES (Achat et vente) Antiquités, vêtements, joailleries, art, bric à brac international. Ouvert vendredi - samedi - dimanche jusqu'à minuit. STASH'S FLEA MARKET 375 rue St-Paul est. 288-1486. 13-9-69	ARTISTE COMMERCIAL DEMANDE Au moins 2 ans d'expérience spécialement dans l'emballage, l'imprimerie, conception de designs, présentation "mechanicals" "last-up". Références et une bonne connaissance de l'anglais exigées. Ecrire Case 60 Le Devoir. 13-9-69	PERSONNEL Ne restez pas seul (e)! Célibataires, veufs (ves) séparés (es). Pour informations: 384-6536. 13-9-69
COURS D'INITIATION à la DÉCORATION INTERIEURE Sous la direction des ARTISANS DU MEUBLE QUEBÉCOIS INC. Les inscriptions doivent être faites au 88 EST, ST-PAUL VIEUX-MONTREAL 866-1836	BUREAUX A LOUER Central, raisonnable, idéal pour docteurs, dentistes, notaires, ingénieurs, etc. 75 ouest, rue Sherbrooke. 842-5818. 13-9-69	LOGEMENT A LOUER Chemin Ste-Catherine coin Darlington, 7 1/2 pièces, ensolées, 2 balcons, chauf. eau chaude, poêle électrique, frigidaire, service de conciergerie. Tél. 739-2268. 13-9-69	TRANSPORT ROUSSILLE TRANSPORT DÉMÉNAGEMENT local, longue distance. Emballage entreposage. 725-2421. 13-9-69
MAISONS A LOUER TOP MART INC. 15 est. rue Ste-Catherine. Tél. 845-0401, métro St-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Habits complets en Worst et Fortrel \$20-\$30. Jaquettes sport \$6-\$15. Manteaux de fourrure "Raccoon" \$45. Imperméables \$10-\$15. Cardigans et pull-over \$6-\$6.50. Pantalons \$3-\$6.50 Etc. J.N.O.	MAISON A LOUER VAL-DAVID, chalet neuf, 6 pièces, sous-sol fini, foyer, idéal pour saison-ski, près pentes. Tél. 727-9085. 13-9-69	GÉRANT SERVICE DES PIÈCES requis immédiatement par un important distributeur de produits de réfrigération et de climatisation. Doit être bilingue et avoir certaines connaissances dans l'expédition, la réception et le contrôle de l'inventaire. Bon salaire et bénéfices de la Compagnie. Répondre en anglais à: Case 62 Le Devoir. 15-9-69	TRAVAIL DEMANDE Travail gardien ou deux enfants, de 10 à 15 p.m. à 5 p.m. dans Outremont seulement. Tél. 725-2617 ou 276-0138. 15-9-69
ARCHITECTES DAVID & BOULVA ARCHITECTES 3 Place Ville-Marie MONTREAL - 866-9854 Les architectes Longré, Marchand, Goudreau Dubois, Stewart, Bourde 506 est. rue Ste-Catherine Montréal 24 - 842-1401	MAISON A LOUER PREVILLE EN BAS: cottage avec grand jardin, 8 pièces plus sous-sol, \$250 par mois. POUR AUTRES INFORMATIONS OU RENDEZ-VOUS APPELÉZ 671-5690. 15-9-69	PERSONNEL RENCONTRE, prêt amical, social, matrimonial, célibataires, veufs (ves) ou personnes seules. Venez vous inscrire à l'Agence DU BONHEUR ELVIR, 5365 D'Iberville. Pour rendez-vous 728-0680. 13-9-69	PROPRIETE A VENDRE DOLLARD DES ORMEAUX, proximité West Park, villa sur vaste terrain, 4 chambres, 2 salles de bain, 1 salle toilette, salon, salle à dîner, grande entrée, salle séjour, cuisine avec fournaise séparée, salle récréation, foyer, garage double, atelier \$42,000, comptant \$10,000. Tél. 684-2520. 13-9-69
BELOEIL Formidable, une demeure de Montréal, au pied de la Trans-Canada, petit domaine de 100 p.c. de 37,000 p.c. Maison style "Ranch", 7 pièces. Vue exceptionnelle sur montagne, terrasse, piscine, potager, aménagement très raisonnables. Il faut voir. Tél. 467-3745 ou 279-4920. 13-9-69	MARCHÉ AUX PUCES (Achat et vente) Antiquités, vêtements, joailleries, art, bric à brac international. Ouvert vendredi - samedi - dimanche jusqu'à minuit. STASH'S FLEA MARKET 375 rue St-Paul est. 288-1486. 13-9-69	ARTISTE COMMERCIAL DEMANDE Au moins 2 ans d'expérience spécialement dans l'emballage, l'imprimerie, conception de designs, présentation "mechanicals" "last-up". Références et une bonne connaissance de l'anglais exigées. Ecrire Case 60 Le Devoir. 13-9-69	PERSONNEL Ne restez pas seul (e)! Célibataires, veufs (ves) séparés (es). Pour informations: 384-6536. 13-9-69
COURS D'INITIATION à la DÉCORATION INTERIEURE Sous la direction des ARTISANS DU MEUBLE QUEBÉCOIS INC. Les inscriptions doivent être faites au 88 EST, ST-PAUL VIEUX-MONTREAL 866-1836	BUREAUX A LOUER Central, raisonnable, idéal pour docteurs, dentistes, notaires, ingénieurs, etc. 75 ouest, rue Sherbrooke. 842-5818. 13-9-69	LOGEMENT A LOUER Chemin Ste-Catherine coin Darlington, 7 1/2 pièces, ensolées, 2 balcons, chauf. eau chaude, poêle électrique, frigidaire, service de conciergerie. Tél. 739-2268. 13-9-69	TRANSPORT ROUSSILLE TRANSPORT DÉMÉNAGEMENT local, longue distance. Emballage entreposage. 725-2421. 13-9-69
MAISONS A LOUER TOP MART INC. 15 est. rue Ste-Catherine. Tél. 845-0401, métro St-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Habits complets en Worst et Fortrel \$20-\$30. Jaquettes sport \$6-\$15. Manteaux de fourrure "Raccoon" \$45. Imperméables \$10-\$15. Cardigans et pull-over \$6-\$6.50. Pantalons \$3-\$6.50 Etc. J.N.O.	MAISON A LOUER VAL-DAVID, chalet neuf, 6 pièces, sous-sol fini, foyer, idéal pour saison-ski, près pentes. Tél. 727-9085. 13-9-69	GÉRANT SERVICE DES PIÈCES requis immédiatement par un important distributeur de produits de réfrigération et de climatisation. Doit être bilingue et avoir certaines connaissances dans l'expédition, la réception et le contrôle de l'inventaire. Bon salaire et bénéfices de la Compagnie. Répondre en anglais à: Case 62 Le Devoir. 15-9-69	TRAVAIL DEMANDE Travail gardien ou deux enfants, de 10 à 15 p.m. à 5 p.m. dans Outremont seulement. Tél. 725-2617 ou 276-0138. 15-9-69
ARCHITECTES DAVID & BOULVA ARCHITECTES 3 Place Ville-Marie MONTREAL - 866-9854 Les architectes Longré, Marchand, Goudreau Dubois, Stewart, Bourde 506 est. rue Ste-Catherine Montréal 24 - 842-1401	MAISON A LOUER PREVILLE EN BAS: cottage avec grand jardin, 8 pièces plus sous-sol, \$250 par mois. POUR AUTRES INFORMATIONS OU RENDEZ-VOUS APPELÉZ 671-5690. 15-9-69	PERSONNEL RENCONTRE, prêt amical, social, matrimonial, célibataires, veufs (ves) ou personnes seules. Venez vous inscrire à l'Agence DU BONHEUR ELVIR, 5365 D'Iberville. Pour rendez-vous 728-0680. 13-9-69	PROPRIETE A VENDRE DOLLARD DES ORMEAUX, proximité West Park, villa sur vaste terrain, 4 chambres, 2 salles de bain, 1 salle toilette, salon, salle à dîner, grande entrée, salle séjour, cuisine avec fournaise séparée, salle récréation, foyer, garage double, atelier \$42,000, comptant \$10,000. Tél. 684-2520. 13-9-69
BELOEIL Formidable, une demeure de Montréal, au pied de la Trans-Canada, petit domaine de 100 p.c. de 37,000 p.c. Maison style "Ranch", 7 pièces. Vue exceptionnelle sur montagne, terrasse, piscine, potager, aménagement très raisonnables. Il faut voir. Tél. 467-3745 ou 279-4920. 13-9-69	MARCHÉ AUX PUCES (Achat et vente) Antiquités, vêtements, joailleries, art, bric à brac international. Ouvert vendredi - samedi - dimanche jusqu'à minuit. STASH'S FLEA MARKET 375 rue St-Paul est. 288-1486. 13-9-69	ARTISTE COMMERCIAL DEMANDE Au moins 2 ans d'expérience spécialement dans l'emballage, l'imprimerie, conception de designs, présentation "mechanicals" "last-up". Références et une bonne connaissance de l'anglais exigées. Ecrire Case 60 Le Devoir. 13-9-69	PERSONNEL Ne restez pas seul (e)! Célibataires, veufs (ves) séparés (es). Pour informations: 384-6536. 13-9-69
COURS D'INITIATION à la DÉCORATION INTERIEURE Sous la direction des ARTISANS DU MEUBLE QUEBÉCOIS INC. Les inscriptions doivent être faites au 88 EST, ST-PAUL VIEUX-MONTREAL 866-1836	BUREAUX A LOUER Central, raisonnable, idéal pour docteurs, dentistes, notaires, ingénieurs, etc. 75 ouest, rue Sherbrooke. 842-5818. 13-9-69	LOGEMENT A LOUER Chemin Ste-Catherine coin Darlington, 7 1/2 pièces, ensolées, 2 balcons, chauf. eau chaude, poêle électrique, frigidaire, service de conciergerie. Tél. 739-2268. 13-9-69	TRANSPORT ROUSSILLE TRANSPORT DÉMÉNAGEMENT local, longue distance. Emballage entreposage. 725-2421. 13-9-69
MAISONS A LOUER TOP MART INC. 15 est. rue Ste-Catherine. Tél. 845-0401, métro St-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Habits complets en Worst et Fortrel \$20-\$30. Jaquettes sport \$6-\$15. Manteaux de fourrure "Raccoon" \$45. Imperméables \$10-\$15. Cardigans et pull-over \$6-\$6.50. Pantalons \$3-\$6.50 Etc. J.N.O.	MAISON A LOUER VAL-DAVID, chalet neuf, 6 pièces, sous-sol fini, foyer, idéal pour saison-ski, près pentes. Tél. 727-9085. 13-9-69	GÉRANT SERVICE DES PIÈCES requis immédiatement par un important distributeur de produits de réfrigération et de climatisation. Doit être bilingue et avoir certaines connaissances dans l'expédition, la réception et le contrôle de l'inventaire. Bon salaire et bénéfices de la Compagnie. Répondre en anglais à: Case 62 Le Devoir. 15-9-69	TRAVAIL DEMANDE Travail gardien ou deux enfants, de 10 à 15 p.m. à 5 p.m. dans Outremont seulement. Tél. 725-2617 ou 276-0138. 15-9-69
ARCHITECTES DAVID & BOULVA ARCHITECTES 3 Place Ville-Marie MONTREAL - 866-9854 Les architectes Longré, Marchand, G			

Lanza del Vasto en tournée au Québec

par Jean-Pierre Proulx

M. Lanza del Vasto et son épouse Chantrelle sont arrivés hier à Montréal pour y apporter de nouveau leur message de la non-violence.

Pendant deux semaines, ils donneront des conférences, dirigeront des stages, feront des rencontres et donneront même un récital musical.

Comme on sait, M. del Vasto dirige en France une communauté tout entière consacrée à la non-violence. Cette communauté, comme il a expliqué hier au cours d'une conférence de presse, groupe des hommes et femmes, célibataires ou mariés, qui s'efforcent de vivre directement du travail de leurs mains. Les hommes travaillent au champ ou aux ateliers, les femmes, au filage et au tissage. En somme, Les Compagnons de l'Arche, c'est le nom de la communauté, tâchent de vivre au plan économique d'une façon indépendante.

Par cette manière de vivre, a dit M. del Vasto, nous voulons montrer qu'il est possible de vivre d'une façon non-violente. "Ce n'est pas extraordinaire, ce qui démontre que tous pourraient le faire. C'est évidemment une contestation dans une société fondée sur la concurrence, la multiplication artificielle des besoins et la recherche du profit ou de la "bonne situation". La violence et la contrainte seront toujours nécessaires sous quelque forme pour défendre les "justes intérêts" des uns et des autres."

"Mais si quelques hommes renoncent à la richesse et s'entendent pour assurer eux-mêmes

les besoins essentiels de leur famille, ils forment une société qui peut vivre et se maintenir sans violence ni exploitation des plus faibles".

On fait des guerres au nom de la légitime défense. Il y a la violence "justifiée", a-t-il poursuivi. C'est cette erreur que la non-violence conteste. Tout pouvoir finit par s'arroger le droit de l'homicide. Il faut prendre à la lettre le commandement "tu ne tueras pas" et n'y souffrir aucune exception.

Nous avons demandé à M. del Vasto comment on réglait les conflits inévitables même dans sa communauté. "Nous devons observer la justice. Si nous l'entendons, nous nous poursuivons nous-mêmes devant nos compagnons. Si je prends mon frère en délit, je ne le dénonce pas, je lui demande ce qu'il entend faire. S'il répare, c'est réglé. S'il m'envoie promener, je fais à sa place ce que je pense qu'il devrait faire et c'est encore réglé, sans force, sans police, sans délation et sans bourreau".

M. del Vasto et son épouse sont aussi des musiciens. "Le vrai travail, a-t-il dit, c'est la fête". Dans la communauté, ils ont fait des recherches sur la danse et la musique du Moyen-Âge. "Souvent, nous a dit Chantrelle, nous présentons l'Arche à travers les chansons". Le récital qu'elle donnera à 10h30 le 22 septembre à la salle de la bibliothèque Nationale s'appelle "Sept siècles de musique vocale inconnue".

Signalons en terminant que M. del Vasto donnera au même endroit et à la même heure mais le 15 septembre une conférence intitulée "Gand-



Lanza del Vasto

hi ou la contestation du sage". Comme au récital, l'entrée est libre.

De plus, deux stages l'un le 13 et 14 septembre, l'autre le 20 et 21 sont organisés pour ceux qui désirent approfondir davantage l'enseignement de Lanza del Vasto. (Renseignements: Mme Vachet: 384-0451).

Le problème du logement

Les ACEF proposent la solution coopérative

Le problème du logement devrait être confié à des associations coopératives d'habitation, et l'Etat, par le biais des taux d'intérêt préférentiels, de l'absorption d'une forte partie des intérêts et d'une allocation-logement à tous ceux qui en ont besoin, devrait rendre accessible à tous les Québécois la participation à une telle association.

Tel est l'essentiel d'un projet de mémoire qui sera soumis aux participants du congrès annuel de l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal qui a débuté hier soir et qui se terminera cet après-midi. Le projet de mémoire a été préparé par les ACEF de sept régions du Québec, après consultation avec les comités de citoyens, les associations de locataires et les centrales syndicales et à la demande du groupe de travail sur le logement subventionné de la Société d'habitation du Québec.

Le mémoire souligne qu'il faut éviter à tout prix "l'état-proprétaire" et que l'expérience des habitations Jeanne-Mance devrait constituer un avertissement sérieux.

Pour arriver à la formule coopérative souhaitée, les ACEF suggèrent la nationalisation du sol urbain, opération qui, notent-elles, coûterait très peu aux municipalités si l'achat se faisait par voie d'obligations municipales à long terme.

Le mémoire propose en outre que la Société d'habitation du Québec fasse et applique les expériences dans le domaine des logements préfabriqués et de la construction en béton, ce qui pourrait apporter une économie de l'ordre de 25 p.c.

La SHQ devrait aussi, dit le mémoire, étudier la possibilité, non seulement de se porter garante du remboursement des prêts consentis par des coopératives d'épargne et de crédit ou d'autres institutions financières, mais encore assumer elle-même le paiement de 66,6 p.c. des intérêts. Les ACEF reconnaissent qu'une telle suggestion, si elle est mise en pratique, équivaut à une subvention importante aux coopératives et à d'autres corporations à but non lucratif mais, ajoutent-elles, "vu

que la société québécoise s'est donnée l'instrument qui s'appelle la Société d'habitation du Québec pour répondre aux besoins des Québécois dans le domaine du logement, nous trouvons une telle subvention normale et nécessaire".

L'administration et l'entretien des logements coopératifs devraient, dit le mémoire, dépendre des seuls sociétaires-résidents qui, comme en toute coopérative, éliraient leur conseil d'administration chargé d'engager le personnel. Les frais d'administration et d'entretien devraient être ajoutés aux paiements mensuels faits par les coopérateurs sur l'hypothèque collective. Il appartiendrait aux autorités publiques de fournir les équipements et les services communautaires exigés. "Nous voulons, dit le mémoire, que les complexes d'habitations publiques soient plus que des dortoirs et, qu'à partir des logements, on essaie de bâtir des petites communautés qui administrent leur propre vie collective".

Les ACEF demandent en outre au gouvernement du Québec d'instaurer un programme d'allocation-logement et ce, jusqu'à la venue du revenu garanti. L'allocation devrait être accessible à toute personne qui en a besoin pour s'associer en coopérative, indépendamment de son revenu brut et du fait qu'elle reçoive ou non d'autres allocations sociales. Le plafond permis par la SHQ en ce qui concerne le loyer qu'elle est prête à subventionner devrait être basé sur les moyens exigés par les associations coopératives dans la même région. En attendant la réorganisation du régime d'allocations sociales, les ACEF croient préférable qu'une commission d'allocation-logement soit organisée au sein de la SHQ.

Le congrès de l'ACEF de Montréal se déroule sous le thème: "Bilan d'un an de défi et prospective de développement". Les participants sont réunis en trois ateliers: l'ACEF, un organisme de protection et de défense, l'ACEF, une école populaire, l'ACEF, un groupe de pression.

Les voitures de la GM coûteront \$119 de plus

DETROIT (PA) — La société General Motors Corp a annoncé hier que le prix moyen de ses voitures est augmenté de \$119. Il passe de \$3.070 à \$3.189.

La firme précise que \$38 de l'augmentation moyenne proviennent de la conversion d'un équipement facultatif en équipement standard.

La hausse varie suivant le modèle, mais la société déclare que la moyenne sera de 2,1 p.c. Les \$119 deviennent \$125 en ajoutant la taxe fédérale.

Selon M. James M. Roche, président du Conseil d'administration de la GM, les augmentations de salaires, ainsi que les hausses des prix des matières premières et des taxes constituent les principales causes de cette augmentation des prix, qui oscille entre \$98 pour les modèles les moins chers — tel que la Chevrolet Nova, à deux portes,

et quatre cylindres — à \$199 pour les modèles les plus chers, comme la Cadillac 75 Fleetwood.

Pour la Nova deux portes, le prix aux États-Unis a passé de \$2.237 à \$2.335. Dans cette différence de prix, \$26 sont attribuables à la conversion d'un équipement jusque-là facultatif en équipement dorenavant standard.

La Fleetwood, passe de \$10.979 à \$11.178, dont \$37 du fait de la conversion en équipement standard d'un équipement facultatif.

La Chevrolet-impala deux portes à huit cylindres, passe de \$3.085 à \$3.266. La standardisation d'un certain équipement facultatif y est pour \$101.

Au chapitre de l'équipement facultatif standardisé, figurent des moteurs plus puissants sur certains modèles Pontiac, des sièges et des fenêtres automatiques sur certains modèles Oldsmobile.

L'U. du Q., université populaire?

par Gilles Provost

C'est une vraie farce de dire que l'université du Québec est une université "populaire". C'est ce que déclarent certains étudiants-organisateurs de la semaine d'information dans la constituante de Montréal.

"Une université qui charge plus de frais de scolarité que

les autres n'est pas une université "populaire". On ne peut pas non plus qualifier de populaire une université qui donne \$2.000 à chaque directeur de département pour se poser des tapis alors qu'il n'y a pas de livres à la bibliothèque", disent-ils.

On met aussi en cause l'intégration poussée de l'université dans le système capitaliste. "L'université, écrivent les mêmes étudiants, préconise avant tout l'intégration de l'individu au système. Le pouvoir socialisant de l'université se définit comme étant le pouvoir que lui délègue l'infrastructure économique afin d'améliorer son fonctionnement, d'accroître sa rentabilité et de faciliter la répression."

Réjean Tremblay, un des deux étudiants qui siègent actuellement au conseil des gouverneurs de l'université nous a déclaré: "Cette participation m'a fait toucher du doigt la relation de "dominants à dominés" que favorise le système."

"Il ne sert à rien, a-t-il

ajouté, de se bercer d'illusion avec des mots comme "université contestataire". Dirigée par le gouvernement, l'université du Québec ne peut se permettre de contester. Les dominants ne peuvent pas s'impliquer vraiment. M. Dorais (recteur de la constituante de Montréal) ne peut se permettre de contester sérieusement le système économique. S'il le faisait, il perdrait immédiatement sa place."

La participation est aussi un leurre, selon plusieurs. L'université ne peut permettre une véritable contestation. Sous couvert d'une participation du milieu à l'université, des gens du monde des affaires et des professionnels feront partie de chaque conseil de module. Comme font remarquer les étudiants, "il est bien certain que ce ne seront pas les ouvriers qui viendront y siéger..."

M. Tremblay a longuement élaboré sur la fine grille de filtrage que constituent les structures de l'université. "Même si on établissait une

représentation paritaire au niveau des conseils de famille, a-t-il dit, le problème ne serait pas réglé pour autant. Les autorités supérieures peuvent toujours renverser une décision des modules, même si ces derniers sont "décisionnels". Qu'arriverait-il, si une, décision est renversée six mois après sa mise en application dans le module?"

"Il est inutile de compter sur les structures actuelles pour changer le rôle de l'université dans la société, a encore dit M. Tremblay. La participation du monde des affaires et du gouvernement est de plus en plus grande à mesure que l'on monte dans la hiérarchie... Que peuvent faire deux représentants pour tous les étudiants disséminés à Montréal, Trois-Rivières, Rimouski et Chicoutimi?"

C'est pour ces raisons que tout un mouvement se dessine déjà pour revendiquer une représentation paritaire des étudiants à tous les niveaux où ils ne sont à peu près pas représentés. (La commission des études, par exemple).

La même peur du dirigisme se manifeste aussi chez les professeurs: le président de l'association des professeurs, M. Laforte, nous a déclaré craindre un peu les pouvoirs centralisateurs de l'université du Québec. "La charte de l'université donne le pouvoir au conseil central des études de définir les pouvoirs et la composition de la commission des études des constituantes. Interprété de façon à peine tendancieuse, cela pourrait limiter dangereusement l'autonomie des constituantes," a dit M. Laforte.



La Ronde

RESTE OUVERTE TOUTES LES FINS DE SEMAINE JUSQU'AU 13 OCTOBRE! JOUR ET NUIT, C'EST LA QU'ON S'AMUSE.

ÇA, C'EST OFFICIEL!

TERRE DES HOMMES 1969

Notre vente n'est pas trop tôt pour les "Fêtes"

PROJECTEUR KODAK 650

- Lampe 500 watts - lentille 4 pouces
- Commande à distance marche avant - marche arrière mise au point
- Bouton-poussoir à trois positions
- Espace pour remisage d'accessoires

Seulement **\$90⁰⁰**

PROJECTEUR KODAK CAROUSEL 650

10 paiements de \$9.00

ACHETEZ MAINTENANT pour les Fêtes avec notre

PLAN MISE DE CÔTÉ

- PRIME SURPRISE GRATUITE avec chaque achat
- TERMES FACILES Payez selon votre budget

CINÉ-PROJECTEUR FUJICA

Simple contrôle à cadran simplifié

Le film se place automatiquement

Changement de réglage du 8mm régulier au plus grand et vice versa

Projection à simple châssis

Motion très lente à une motion très rapide par Spécial

Rebobinage à très haute vitesse

\$100⁰⁰

10 paiements de \$10.00

SILMA 128 SUPER 8

Chargement automatique d'une bobine à l'autre

Vitesse réglable de 14 à 24 images

Projection en avant et en arrière

Lampe 8 V 50 W

Objetif zoom 1: 1,4 15/25mm.

Seulement **\$90⁰⁰**

10 paiements de \$9.00

Développement de photos Spécial d'un jour 12 sept. 1969

25%

D'escompte Plus album gratuit

Vous n'avez rien à perdre Profitez de cette aubaine une fois et vous serez satisfait.

"GOLD MEDAL" EST LE MEILLEUR

PROJECTEUR AIRGUPT 350 EF POUR DIAPOSITIVES

- Mise au point électronique
- Lampe QUARTZ de 500 watts
- Construction "CYCO LAC" plus résistante qu'un métal ordinaire
- Garantie de 2 ans

Spécial **\$95⁰⁰**

10 paiements de \$9.50

ÉCRANS DE PROJECTION 40 x 40 DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Fibre de verre **\$8.88**

LENTICULAIRE **\$14.88**

PLACE VICTORIA CAMÉRAS

800 Carré Victoria 861-8506

GUY STREET PHOTO

ouvert jusqu'à 9 p.m. jeudi et vend.

1439 rue Guy, 931-6200